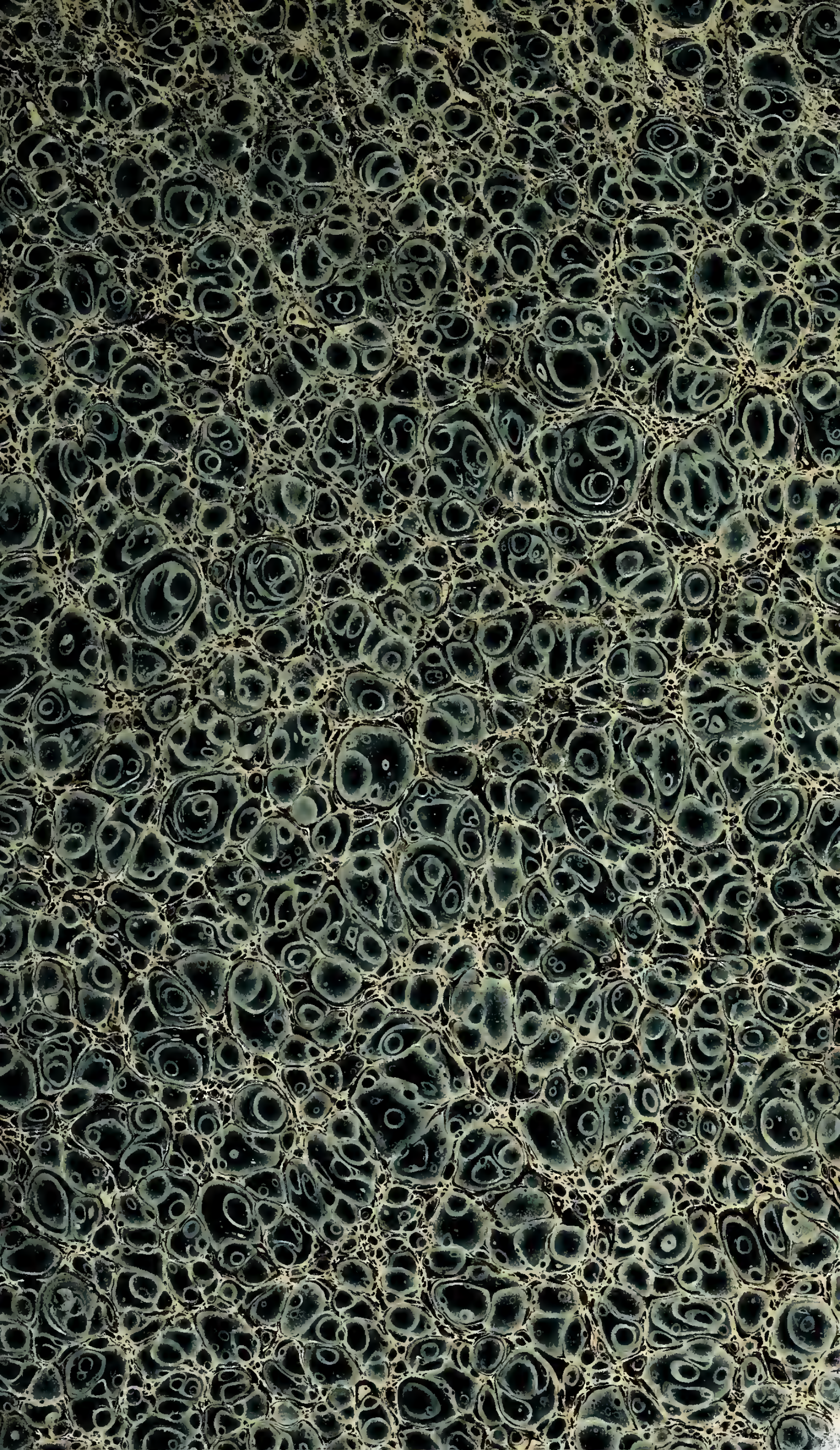




HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES.

PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ANTILLES, ILE BOURBON, GUIANE FRANÇAISE.

Par Madame la Comtesse DROHOJOWSKA.



PÉRISSE FRÈRES, IMPRIMEURS LIBRAIRES
De notre S. P. le Pape et de son Éminence le Card. Archevêque de Lyon.

LYON
Ancienne Maison
GRANDE RUE MERCIERE, 33,
ET RUE CENTRALE, 68.

PARIS
Nouvelle Maison
RUE SAINT-SULPICE, 38,
ANGLE DE LA PLACE.

1853.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ANTILLES.

CHAPITRE PREMIER.

Saint-Christophe, première Colonie française aux Antilles.

Les Antilles sont les plus belles de nos Colonies. — Tableau des Antilles. — Arrivée aux Antilles. — La Désirade. — Marie-Galande. — La Dominique. — La Pointe-des-Châteaux. — Les Antilles en 1848. — Guadeloupe et Martinique. — Considérations générales. — Etymologie du mot Antilles. — Partie historique. — Dédain des Espagnols pour les Antilles. — Elles deviennent le séjour de prédilection des Corsaires. — Saint-Christophe, première colonie française aux Antilles. — M. D'Esnambuc part de Dieppe; — il est poursuivi par un galion Espagnol, et éprouve de fortes avaries; — il échoue sur les côtes de Saint-Christophe; — son retour en France. — Le cardinal de Richelieu forme la Compagnie de Saint-Christophe. — MM. D'Esnambuc et de Rossey prennent possession de cette Colonie de concert avec les An-

glais. — Supériorité des Anglais sur les Français en matière de colonisation — Reprise de Saint-Christophe par les Espagnols. — Retour des Français. — Période de prospérité sous le gouvernement paternel de M. D'Esnambuc. — Inaction de la Compagnie de Saint-Christophe. — Grande bravoure des Français de la Colonie. — Opinion des Anglais à cet égard. — Extension de nos établissements aux Antilles.

L'histoire qui va nous occuper ne peut commencer autrement que par les Antilles, qui sont sans contredit le plus brillant joyau de ce riche écrin de notre France qu'on appelle les Colonies.

Certes, mes jeunes lecteurs, ce ne serait pas trop d'un volume tout entier pour dérouler à vos yeux les merveilles de ce beau pays, les richesses sans nombre de ses productions, les divers et curieux épisodes de son histoire, les mœurs de ses anciens habitants et l'admirable variété des animaux que Dieu a fait naître dans son sein; aussi comme je regrette de ne pouvoir consacrer aux seules Antilles un livre tout entier, comme je regrette les bornes étroites que je me suis imposées; et comme bien souvent, en vous parlant, je souffrirai d'être obligée de passer sous silence mille choses pleines de charme et d'intérêt! Je ne sais si votre jeune expérience vous a appris cette vérité, dont la mienne m'a bien des fois démontré la

justesse : qu'il est plus facile d'ajouter que de retrancher, plus facile d'amplifier que de diminuer. Si vous le savez, vous me tiendrez compte, j'espère, de tous les sacrifices que je vais m'imposer.

Tout à l'heure, en parlant des Antilles, je disais qu'elles étaient un joyau, et quel joyau !... Comme il est splendide, comme il est éblouissant, parsemé d'opales et d'émeraudes, ruisselant aux reflets diamantés de ses productions ; avec son ciel d'azur, son soleil de feu, sa végétation admirable. Et parfois sous cette enveloppe féerique, voyez le sombre contraste : tremblez, imprudents, n'approchez pas ! savez-vous quels ennemis redoutables cache à vos regards cette fraîche verdure ? Tenez-vous en garde contre eux : soit plantes aux sucs mortels ; soit serpents aux replis tortueux, au venin qui tue ; soit enfin maladies, écloses sous les rayons verticaux du soleil de ces contrées.... Mais ne nous attristons pas à l'aspect de ces terribles images, n'oublions pas que nous sommes aux Antilles, pays fortuné, où la nature affecte les formes les plus suaves, les plus variées, et jouissons sans arrière-pensée du spectacle qui nous entoure.

« Rien n'est plus frais, plus verdoyant, plus

animé que cette terre heureuse, où les eaux murmurent pour les oiseaux qui se taisent, où il y a de l'ombrage pour l'homme, du nuage pour la forêt, du soleil pour la fleur. Allez où vous voudrez, partout vous verrez, partout vous foulerez des merveilles, » a dit un auteur moderne en nous rendant compte de ses impressions pendant le voyage qu'il a fait, il n'y pas bien longtemps, aux Antilles, et un peu plus loin, il ajoute :

« Jamais, en aucun pays, vos yeux ne s'arrêteront sur rien de plus magnifique. Nul ne peut dire quel parfum règne dans cet air embaumé, où la fleur des grenades se mêle à la fleur des pois doux, la rose aux citronniers, les lianes bleues aux bouquets pourprés des raquettes...... Je me suis promené dans des halliers où les branches du cannelier sont étouffées dans l'étreinte des lianes de vanille ; j'ai pénétré dans des forêts vierges, sombres en plein midi, peuplées d'arbres gigantesques, qui peuvent cacher deux hommes dans un seul pli de leur écorce, et aux pieds desquels pourrissent, couchés l'un sur l'autre, d'autres arbres géants, aïeux ensevelis dans la mousse, rangés en leurs sépulcres comme les trépassés de Saint-Denis, et dont le dernier mort attend depuis cinq cents ans

l'arbre aujourd'hui debout, qui servira, cinq cents ans encore, d'abri impénétrable aux colibris de feu, aux tourterelles huppées; je me suis penché sur le gouffre entr'ouvert de volcans redoutables, auprès desquels le Vésuve n'est qu'une modeste cornue de laboratoire chimique; enfin j'ai vu et contemplé les plus grandes choses et les plus gracieuses du monde des tropiques, où tout est grand et divin. »

Voilà les paroles d'un homme qui a vu par lui-même le pays qui nous occupe aujourd'hui; je vous les ai répétées textuellement parce que j'ai pensé qu'il vous serait agréable de les lire, que vous y ajouteriez la foi due au dire d'un témoin occulaire et véridique, et aussi parce qu'elles vous prémuniront contre la pensée qui pourrait vuos venir, de me taxer d'exagération ou d'enthousiasme.

Maintenant, hâtons-nous, le temps presse, montons sur ce léger navire qui nous attend, et faisons voile vers le golfe du Mexique. Nous voici dans les régions tropicales; arriverons-nous bientôt? — Voyez, l'oiseau des mers voltige dans les vergues de nos mâts, c'est d'un bon augure, le terme approche. — Ecoutez, le matelot a crié: Terre! Terre!... Tout là bas à l'horizon s'est levé un point brumeux

et imperceptible, ce point grandit et se dessine, c'est la Désirade; ne nous arrêtons pas, continuons notre route, la Guadeloupe nous attend; continuons : aussi bien, en temps opportun, nous reviendrons sur nos pas et nous verrons en détail ce premier point aperçu, qui fait partie de nos possessions.

Voici encore et successivement les côteaux charmants de Marie-Galande, les terres élevées de la Dominique; et puis enfin un rocher magnifique, incroyable masse de pierres percée à jour comme une sculpture du moyen-âge et travaillée par la nature en mille façons merveilleuses; masse de granit, debout depuis des siècles et qui semble à chaque instant menacer ruine. On dirait un vieux débris de tourelle féodale, et pour cela sans doute, on l'a nommé la *Pointe-des-Châteaux*. Saluons avec joie et respect, c'est là le but, c'est la Guadeloupe.

Nous sommes arrivés, qu'allons-nous faire? Remonterons-nous le cours des âges et nous transportant au 15e siècle, viendrons-nous aborder ici pour la première fois avec Christophe Colomb? Ou bien, un siècle et demi plus tard, y viendrons-nous chercher fortune en même temps que M.

d'Esnambuc, ce cadet de Normandie que la mer furieuse jeta sur les côtes des îles Antilles et qui, au jour du naufrage, en prit possession au nom du roi son maître et les donna à la France, noble et courageux gentilhomme qui met tout à profit, même le malheur, pour la prospérité de sa patrie. Ou bien encore ?..... mais non, suivons le cours naturel des temps, restons à l'époque où nous sommes, voyons les Antilles, telles qu'elles sont aujourd'hui, en 1848, et puis, quand nous nous serons familiarisés avec les lieux, nous verrons leur histoire et leurs précédents.

Nous diviserons ce travail en deux parties distinctes et séparées : la Guadeloupe et la Martinique ; seulement nous ferons précéder cette division de quelques considérations générales et nous la terminerons par quelques détails également applicables aux deux Colonies.

Rechercherons-nous d'abord si l'étymologie que donne le père Dutertre à ce nom Antilles, qu'il prétend provenir de ce qu'elles sont Anté-Cubanes, c'est-à-dire placées avant Cuba et les autres îles de l'Amérique, est juste et vrai. Non, en vérité ; et je crois, mes jeunes lecteurs, que vous ferez comme moi, que vous accepterez cette explication

sans autre contrôle; vous ne contesterez pas d'avantage l'opinion du savant frère prêcheur qui aurait voulu que la dénomination de Caraïbes fut seule appliquée à ces îles, par la raison bien simple qu'elles étaient toutes habitées par des sauvages de ce nom.

De eette racc des anciens possesseurs, c'est-à-dire des vaincus, c'est à peine s'il reste aujourd'hui quclques vestiges; et encore, dans les Antilles françaises, ces débris se sont-ils si complètement effacés et transformés, que lorsqu'on y rencontre par hasard un descendant dcs Caraïbes, on le confond au premier aspect avec un mulâtre, bicn que cependant sa pcau soit plutôt rouge que noirâtre, que scs lèvrcs soient minces, que ses jambcs ne soicnt pas disgracicuscment arquées comme celle de la racc nègre, que scs cheveux soient lisses et plats et son nez parfaitcment cffilé.

« La seule île de l'archipel des Antilles que les anciens habitants n'aient pas abandonnée, dit M. Granier de Cassagnac, c'est Porto-Rico. Il y reste encore environ vingt-deux mille individus nommés *Ibaros*, et qui descendent de la nation sur laquelle les Espagnols prirent l'Ile. C'est une race superbe, leste, active, probe, amie du travail et de l'ordre, et qui fera un jour de Porto-Rico, avec

le concours des Européens, la première colonie du monde. Les Ibaros sont de taille moyenne, élancés, bien faits, montant à cheval comme les gaouches du Parana et de l'Uruguay, et d'un caractère essentiellement agricole. Ce sont eux qui défrichent les magnifiques forêts de Porto-Rico, empêtrées de vanilliers et couvertes de perroquets; qui aménagent la terre des habitations, et qui font la meilleure partie du travail des sucreries. Le sentiment qui domine le caractère des Ibaros, c'est la dignité et l'estime d'eux-mêmes. Ce sentiment leur fait comprendre la louange, les égards, la considération, et les rend tout-à-fait accessibles à la civilisation européenne. Ils ont, comme tous les hommes à peau rouge, un grand mépris pour les nègres; mais les Ibaros méprisent surtout dans le nègre, la fainéantise, la mauvaise foi et le penchant au vol. Dans les grandes Iles, comme la Jamaïque et la Guadeloupe, les nègres s'échappent quelquefois et s'en vont dans les forêts d'où ils ne reviennent plus: c'est ce qu'on appelle *s'en aller marron*. A Porto-Rico, malgré l'immensité des bois, il n'y a pas un seul nègre marron, parce que les Ibaros vont les chercher dans les retraites les plus inacessibles, et les ramènent sur les habitations. »

Ce fait constaté, de la presque complète disparition des Caraïbes sur le sol des Antilles françaises, il résulte que trois classes d'hommes forment la population de ces colonies : les blancs, les nègres et les mulâtres. Nous caractériserons chacune de ces catégories dans la suite de ce récit ; nous nous bornerons à vous répéter ici la différence typique établie depuis longtemps entre les colons de nos diverses possessions, ceux de la Guadeloupe et de la Martinique et ceux de St-Domingue que les désastres de l'émancipation ont renvoyés en France à la fin du siècle dernier, maltraités, décimés, à tout jamais ruinés ; différence qui existe toujours pour les deux premières et qui est peinte parfaitement dans ces paroles, en usage au dix-huitième siècle, pour désigner les habitants de ces diverses colonies : *Nos Seigneurs de St-Domingue*, *Messieurs de la Martinique*, *les bonnes gens de la Guadeloupe.* En effet la Martinique et plus cérémonieuse, la Guadeloupe est plus cordiale. Et si vous me demandez pourquoi, je serais certes bien embarrassée de vous donner une réponse satisfaisante, puisqu'elles furent fondées à la même époque, par la même nation et au moyen des mêmes éléments, à savoir une partie prise dans l'élite de la nation, parmi laquelle figu-

rent de grands et anciens noms, et une autre partie formée de simples colons, pauvres et laborieux cultivateurs.

Je ne saurais vous parler en détail des Antilles, sans vous donner une idée de ce qu'on appelle une habitation; et comme, ainsi que je vous l'avoue en toute sincérité, je n'ai jamais franchi les mers qui nous séparent de nos colonies, ma description courrait grand risque ou de n'être qu'une pâle copie d'une autre description, ou le résultat probablement inexact du travail de mon imagination. Pour éviter ces deux inconvénients, je me borne à vous redire celle-ci:

« Une grande habitation aux Antilles représente à l'œil ce qu'est une assez beau village en France. Il y a la maison d'habitation, la sucrerie et les cases des nègres, cela fait de soixante à cent feux. Une case à nègres est une petite maisonnette composée de deux chambres, l'une servant de cuisine, l'autre de chambre à coucher. Ces cases sont en bois ou en maçonnerie, suivant les localités; dans les endroits bas on donne la préférence au bois, parce que les cases sont plus saines. C'est encore la configuration des lieux qui détermine la situation des cases. Tantôt elles sont groupées pêle-mêle, tan-

tôt elles sont alignées et forment des rues. Elles sont toujours à cent pas à peu près de l'habitation du maître.

» Cette habitation est assez souvent en bois et fort vaste. Il y en a pourtant, et de très belles, en maçonnerie. Du reste les forêts tropicales contiennent une demi-douzaine de bois qui sont incorruptibles, et qui servent à construire des charpentes éternelles. La moitié au moins des maisons en bois de la Guadeloupe date de l'établissement de la colonie et on les dirait bâties il y a dix ans. Autour des cases à nègres et de l'habitation s'élèvent habituellement de grands et beaux arbres, des fromagers gigantesques, des sabliers, dont le fruit, en forme de boîte à compartiments, éclate comme l'artillerie; des cassiers, dont les gousses immenses pendent et babillent sous l'effort du vent; des manguiers superbes, auxquels les négrillons lançent des pierres; et puis, à foison, des citronniers, des grenadiers, des orangers, des lauriers roses, sans compter des cocotiers qui portent dans les airs leur beau parasol; et la merveille des bois, le roi de la végétation, le palmiste qui est la colonne trajane faite arbre, avec un miraculeux éventail de feuilles de cinquante pieds pour chapi-

teau. Sous ces arbres sont attachés, le soir, à des piquets, les quatre-vingts ou cent bœufs de l'habitation. Et quelqu'un qui serait transporté tout d'un coup d'Europe aux colonies, et qui verrait à la fin du jour, cet immense troupeau se coucher, en ruminant, sous la main des enfants qui l'enchaînent; cent hommes et cent femmes revenant des champs avec des herbes; le maître qui passe bienveillant à tous et vénéré de tous; la cloche qui s'agite, sonnant l'heure de la prière, que toute l'habitation fait debout : cet homme pourrait se croire sous la tente de Laban, en Mésopotamie, lorsque Jacob y garda sept ans les chameaux et les cavales, pour gagner la main de Rachel. »

Il est temps enfin d'arriver à la partie historique, et pour cela faire, nous pouvons hardiment remonter aux premiers voyages en Amérique, au temps de Christophe Colomb lui-même.

Les Espagnols attirés au Pérou et au Mexique par l'appât de l'or, connurent bien les Antilles, mais ils les dédaignèrent et mal leur en prit; elles devinrent un refuge et un point de départ pour les corsaires qui attendaient au passage les galions espagnols, les pillaient et bien souvent les capturaient ou les détruisaient. Ces belles îles furent

donc ainsi transformées en vrais nids de vautour, en foyer de brigandage. Cet état de choses ne devait pas durer longtemps, le moment approchait où la France allait jeter là bon nombre de ses enfants, pour y former une riche et puissante colonie; où l'Espagne, si elle y trouvait encore des compétiteurs et des rivaux, y rencontrerait du moins des représentants d'une nation digne de lui disputer le droit de jouissance exclusive du nouveau monde. Le premier point où flotta le drapeau de la France, le berceau de notre puissance dans le golfe du Mexique, ne fut, comme vous le pourriez croire, ni la Guadeloupe, ni la Martinique, ni même Saint-Domingue : ce fut une île qui ne nous appartient plus, une colonie depuis longtemps perdue : l'île Saint-Christophe. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Un mouvement inusité animait la bonne ville de Dieppe. Par une belle journée de 1625, une foule de curieux encombraient le port, ils admiraient la tournure gracieuse d'un brigantin prêt à appareiller, ils calculaient d'avance combien devait filer de nœuds à l'heure le fin voilier; quelle résistance pourraient opposer à l'ennemi, les quatre pièces de canon fièrement posées sur leur affût et reluisant

au soleil ; enfin et par-dessus tout, ils s'extasiaient sur la tournure martiale et hardie des 35 hommes de l'équipage et sur la mine majestueuse de Messire d'Esnambue, cadet de la maison de Vauderas, qui quittait la Franee pour aller en terre loitaine tenter la fortune et demander aux aventures périlleuses un patrimoine que lui refusaient les lois si sévères de son pays ; lois qui dépouillaient eomplètement les eadets au profit de l'aîné, et eela, non par une injuste préférenee, mais par le besoin qu'éprouvait la noblesse de concentrer toujours sur un même point le plus de fortune possible, afin de porter haut la splendeur du nom et la gloire de la famille. Quoi qu'il en soit du pour ou du contre de ees dispositions, applaudissons la résolution prise par le jeune d'Esnambue, de forcer le sort à le dédommager de la rigueur des eoutumes normandes ; montons à bord du brigantin qu'il eommande et sortons avee lui du port de Dieppe, aux acclamations du bon populaire qui nous aeeompagne de ses hourras et de ses vœux ; et à présent déployons nos voiles : — Ineline tes mâts graeieux, mon brigantin ; glisse sur les flots bleus, comme un eygne léger ; va, que Dieu te eonduise et te garde ; va, tu marches à une belle conquête. A toi,

ou plutôt, à ton valeureux capitaine, l'honneur de donner à la métropole une de ses plus productives colonies; va donc, et que ton saint patron te protége!...

— Le pavillon de France flotte à ton bord, tu fends la vague avec une magnifique aisance, tu marches aussi vite que l'alcyon rapide; déjà tu touches au golfe du Mexique; courage, mon brigantin, te voilà au port!.. Pas encore! murmure à mon oreille une voix retentissante, c'est celle du bronze vomissant la mort. Alerte, mon brigantin, l'Espagnol t'a vu; l'Espagnol te poursuit; alerte, le galion est sept fois plus fort que toi; fuis, mon gentil navire, fuis. Mais c'est inutile, le galion va t'atteindre; un Français voudrait-il se laisser battre en fuyant? Bien, mon brigantin, très bien! tu fais bonne contenance; quoique démâté et tout désemparé après trois heures de lutte inégale et sanglante, tu obliges ton adversaire à t'abandonner; et, après lui avoir tué la moitié de ses gens et avoir perdu huit à dix des tiens, tu viens, épuisé de lassitude, te jeter sur les côtes les plus proches. Salue cette terre avec transport, c'est Saint-Christophe; d'aujourd'hui en deux ans, tu reviendras aux mêmes parages, et cette fois tu les feras français.

En effet, après un séjour de quelque temps dans l'île où il fit provision de matières rares et précieuses, après avoir radoubé et réparé son brigantin, M. d'Esnambuc retourna en France où il n'eut pas de peine à échanger ce qu'il avait rapporté des Antilles contre de l'argent de bon aloi. Cet argent lui permit de se présenter à la cour en un tel équipage, que le cardinal de Richelieu, séduit par ses récits merveilleux sur la fertilité et la richesse du pays qu'il quittait, et plus encore persuadé par ce qu'il voyait, consentit à approuver l'établissement d'une Compagnie dite de Saint-Christophe.

On donna pour collègue à M. d'Esnambuc M. de Rossey ; et les deux capitaines, à la tête de 300 hommes, montés sur trois navires, quittèrent la France et firent voile vers Saint-Christophe. La traversée fut malheureuse ; le mauvais temps, les maladies, la faim, la soif épuisèrent les équipages et firent plus que les décimer.

Enfin, en 1627 ils débarquèrent dans l'île et y trouvèrent, déjà arrivés, des Anglais conduits par le capitaine Waërnard, qui y avait séjourné, deux ans auparavant, avec d'Esnambuc et partagé ses projets. Il avait avec lui 400 hommes; il accueillit les Français en bonne amitié, et immédiate-

ment on procéda au partage du territoire. Ce partage se fit au nom et avec pleins pouvoirs des rois de France et d'Angleterre.

Notre colonie avait pris naissance, elle était approuvée par notre gouvernement, reconnue par une puissance voisine et rivale. C'en était fait, la France avait, elle aussi, sa part du monde nouveau, part bien petite, mais qui va grandir et prospérer. Tout n'a-t-il pas un commencement dans ce monde et ne faut-il pas à chaque chose, même aux plus nobles et aux plus grandes, un point de depart, quelquefois d'autant plus petit et infime que les destinées qui lui son réservées sont plus grandes et plus glorieuses !

Ici vient se placer une remarque vraie et palpable, mais défavorable à la France, sous le rapport de son aptitude à la colonisation : voici deux colonies fondées le même jour, avec les mêmes chances de réussite, ou plutôt avec des chances meilleures pour nous que pour les Anglais, puisque notre climat offre avec celui des Antilles, non pas un rapprochement sensible, mais du moins une dissemblance moins forte que celui de l'Angleterre. Eh bien ! cependant, les résultats pour eux et pour nous furent dès le principe diamétralement oppo

sés. Il semblait que leur colonie augmentait au détriment de la nôtre, laquelle diminuait en raison de l'extension de la première; si bien que les Français étaient pauvres et souffrants au moment où les Anglais, trop nombreux pour le territoire qui leur appartenait, envoyaient quelques-uns d'entre eux fonder une petite colonie à deux lieues au-delà de Saint-Christophe, dans l'île des Nièves.

Mais voici que je me laisse entraîner hors de mon sujet. Revenons donc bien vite à M. d'Esnambue. Les Anglais s'appuyant sur ce motif que les Français étaient en trop petit nombre pour occuper la partie du territoire à eux concédé, et que c'était grand dommage de le laisser ainsi perdre tandis qu'eux manquaient d'espace, les Anglais, dis-je, empiétèrent sur nos possessions. Alors d'Esnambue confia tout le commandement à M. de Rossey et s'en vint en France faire part de la situation à qui de droit.

Les seigneurs puissants qui formaient la Compagnie s'indignèrent, le cardinal de Richelieu lui-même s'émut, et des mesures furent prises en conséquences. Au mois d'août 1629, une expédition formée de quatre grands navires et de deux petits, portant à leur bord, outre leur équipage, trois cents hommes de débar-

quement, arrivait en vue de Saint-Christophe après deux mois de navigation. Le commandant de la petite escadre, M. de Caluyac, ayant, sans succès, fait sommer les Anglais de rendre à la France les limites convenues, alla attaquer une flotte anglaise qui avait jeté l'ancre à une faible distance. Le combat fut long et terrible; et, malgré notre immense infériorité numérique, tout l'avantage nous resta.

Effrayé de ce résultat incroyable, le capitaine Waërnard consentit à tout; M. de Caluyac descendit à terre les 300 colons; et, à dater de ce moment, la paix la plus profonde régna entre les habitants des deux parties de l'île.

Notre position avait donc pris une marche prospère lorsqu'un nouveau et terrible malheur vint la frapper. Les Espagnols furieux de nous voir établis aux Antilles vinrent nous y attaquer; malgré l'héroïque dévoûment du jeune du Parquet, neveu de d'Esnambuc, dévoûment qui mériterait, si le temps ne me pressait si fort, de vous être raconté en détail; malgré la courageuse résolution de d'Esnambuc lui-même, la panique, qui avait gagné de Rossey, s'empara de tous les esprits et l'on vit, chose rare heureusement dans nos annales, quatre cents Français abandonner les murs de leurs bonnes forte-

resses, fuir sans même essayer de résister, et, montés sur deux petits navires, aller chercher refuge à la Barbade. Les Anglais, ne pouvant plus compter sur nous, se rendirent et furent transportés en Angleterre.

Mais, comme dit si naïvement le Père Dutertre, « retournons à notre pauvre colonie qui flotte sur les eaux de la mer comme les deux petits jumeaux sur le Tibre, comme un Joseph dans sa citerne, et comme Moïse dans son berceau sur le Nil; elle est conduite par la toute-puissante main de la Providence divine, qui la tirera de tous ces malheurs, et par des évènements inespérés la fera surgir à bon port. »

En effet, il semble qu'il soit dans la destinée de cette colonie de naître, de grandir et de se consolider par le malheur, comme en général les autres le font par suite de bonheur. Voyez plutôt: les résultats funestes d'un combat y jettent d'Esnambuc sans que sa volonté y entre pour rien, et c'est là sa naissance. Plus tard notre affaiblissement nous fait toucher à la ruine, et l'arrogance anglaise qui menace l'existence de la colonie y amène M. de Caluyac; un combat s'ensuit, combat inégal et qui cependant nous donne la victoire et assure notre

tranquillité ; enfin de ce dernier malheur doit sortir la fuite de M. de Rossey, et par suite l'heureuse influence du gouvernement de M. d'Esnambuc qui, de retour à Saint-Christophe, après trois mois d'absence, avec tous les Français qui l'avaient quitté, reprit les rennes des affaires et se montra un père plutôt qu'un chef, à tel point que le père Dutertre n'hésite pas à appeler cette période *un âge d'or*. On ne voyait, dit-il, à Saint-Christophe ni procès, ni juges, ni tribunaux. Toutes les contestations étaient portées à la connaissance de d'Esnambuc et ses décisions avaient force de loi; la moindre de ses paroles étaient accueillie comme un oracle et conservée avec un pieux respect; en un mot, il n'était pas aimé, il était adoré.

Cependant la Compagnie de Saint-Christophe ne faisait rien pour la colonie. Celle-ci, par son commerce avec les Hollandais, pourvoyait, et au-delà, à ses besoins; mais ce qui lui manquait, c'était des hommes, qu'aucune autre nation que la France ne pouvait lui fournir, et que la Compagnie lui refusait avec opiniâtreté. Le nombre des Anglais au contraire augmentait rapidement; néanmoins ils se gardaient de rien entreprendre contre nous, grâce à l'attitude belliqueuse et forte que nous

avions su prendre. Ils avaient coutume de dire *qu'ils aimeraient mieux avoir affaire à deux diables sortis d'enfer, qu'à un seul Français.* Ce témoignage est d'autant plus honorable pour le courage des nôtres, que les Anglais sont bons juges dans cette matière et que personne, pas même leur ennemi le plus acharné, ne peut récuser leur bravoure personnelle.

Tel était l'état de notre jeune colonie, lorsqu'elle s'étendit de proche en proche et que se formèrent nos divers établissements aux Antilles, notamment ceux que nous y possédons aujourd'hui. Du reste nous allons voir tout cela dans le prochain chapitre.

CHAPITRE II.

La Guadeloupe.

(1635—1664.)

L'Olive et Duplessis forment le projet de coloniser la Guadeloupe. — Le cardinal de Richelieu favorise ce projet. — Formation d'une expédition. — Son départ de Dieppe. — Elle touche à la Martinique. — Son arrivée à la Guadeloupe. — Tableau de cette île. — Sa position. — Ses dépendances. — Sa forme. — Nature des montagnes. — La Soufrière. — Cours d'eau. — Sources d'eaux chaudes. — Dolé. — Rades et anses. — Superficie. — Division en quatorze quartiers. — Grande-Terre. — Sa fertilité. Importance de conserver l'eau pluviale à la Grand-Terre. — Division en dix quartiers. — Sainte Marie-Galande. — Montagnes. — Division en trois quartiers. — La Désirade. — Sources abondantes. — Les Saintes. — Divers îlots qui composent ce groupe. Rades des Saintes. — Ile Saint-Martin. — Les Hollandais en

possèdent une partie. — Division de la partie française en quatre parties. — Superficie. — Sol. — Arrivée à la Guadeloupe de l'expédition commandée par L'Olive et Duplessis. — Mauvais choix de terrain pour l'établissement de la colonie. — Discussions et querelles entre les deux chefs. — Leur imprévoyance amène une espèce de famine. — Conduite impolitique des Français à l'égard des sauvages. — Différence de caractère et de conduite entre L'Olive et Duplessis. — Mort de ce dernier. — Première guerre contre les Caraïbes. — Autre trois guerres contre eux se terminent par une paix définitive. — Les Français s'adonnent enfin à la culture du sucre. — Augmentation successive de la colonie. — La troisième Compagnie des îles d'Amérique vend celle de la Guadeloupe au Marquis de Boisseret. — Ce seigneur cède la moitié de sa nouvelle propriété au sieur Hovel. — Prospérité de la colonie. — Exactions des deux seigneurs. — Résolution prise par Colbert.

« Il y avait, dit le père Dutertre dans son histoire des établissements français dans les îles de l'Amérique, il y avait dans l'île de Saint-Christophe, un capitaine nommé de L'Olive, des plus riches, des plus anciens et des plus courageux habitants de cette colonie française. Ce gentilhomme avait une parfaite connaissance de la qualité de toutes les îles voisines pour les avoir fort fréquentées; étant venu en France, en 1634, avec quantité de marchandises, il rencontra dans la ville de Dieppe, peu de jours après son arrivée,

un gentilhomme appelé Duplessis, lequel avait déjà été à Saint-Christophe avec M. de Caluyac, et était sur le point d'y retourner. Ces deux gentilshommes, s'entretenant tous les jours de la fertilité et de la beauté de toutes ces îles, mais particulièrement de celle de la Guadeloupe (qui a des avantages très considérables sur toutes les autres), conçurent le généreux dessein d'y jeter une nouvelle colonie.

» Ils viennent à Paris, communiquent leur résolution aux seigneurs de la Compagnie, leur font une déclaration fort sincère de la grandeur, beauté et fertilité de cette île, les assurent de leur fidélité et engagement à leurs intérêts, pourvu qu'ils veuillent intériner leur requête. Les seigneurs de la Compagnie en parlent à Monseigneur le cardinal de Richelieu; il les écoute volontiers, les reçoit avec joie, approuve et loue leur entreprise, et ordonne que leurs commissions soient expédiées. »

Tel est, mes jeunes lecteurs, le principe et la fondation de notre colonie française de la Guadeloupe, ainsi que le raconte le Père Dutertre dans ce style plein de naïveté et de simplicité qui donne tant de charme aux œuvres de son époque.

Comme le Cardinal l'avait ordonné, les commis-

sions furent promptement remises aux deux chefs à qui elles garantissaient le commandement par moitié de l'île de la Guadeloupe. Cette scission de pouvoir devait être fatale à la colonie et aux colons; elle devait entraîner des jalousies et des discordes entre L'Olive et Duplessis, discordes qui se manifestèrent dès les premiers jours de l'embarquement.

L'expédition quittait le port de Dieppe le 20 mai 1635. Elle se composait de 550 personnes dont 400 étaient des laboureurs qui, moyennant leur passage gratuit, s'étaient engagés à travailler pendant trois années pour le compte de la Compagnie.

La traversée fut heureuse : le Père Dutertre dit que « le 25me jour de juin, ils arrivèrent à la Martinique, qui n'était alors habitée que par des sauvages. Le même jour nos religieux y plantèrent la croix au pied de laquelle nos capitaines appliquèrent les fleurs de lis. Les sauvages étaient présents, et comme des singes, ils firent toutes les cérémonies qu'ils virent pratiquer dans cette action, s'agenouillant et baisant la terre comme nos Français. »

Cette dernière phrase ne peut nous laisser aucun doute sur le bon vouloir et la non-opposition des

Caraïbes à notre égard, lors de notre arrivée. Ce relâche à la Martinique fut de courte durée, et le 28 juin, les Français arrivèrent à leur destination, c'est-à-dire à la Guadeloupe.

C'est-à-dire encore, à la plus belle, à la plus ravissante, à la plus poétique des îles dont la réunion forme l'archipel des Antilles. Il en est de plus vastes, de plus riches, de plus boisées; il en est dont le manteau de verdure a plus de brillant et d'éclat, mais aucune ne peut lui disputer ce charme enchanteur qui en fait un séjour de délices, ce charme qui consiste dans l'assemblage et l'harmonie de tous les éléments qui le composent, et dont les uns appartiennent au climat des tropiques, tandis que les autres sont empruntés aux contrées les plus éloignées et les plus diverses.

Voyez plutôt, dans la même journée, à quelques heures de distance, nous aurons une chaleur extrême, et froid à grelotter. Ici nous rêverons au doux murmure de cette rivière qui coule au milieu des fleurs et des prairies; là nous tressaillerons d'effroi au bruit mugissant de la cascade; plus loin nous nous arrêterons muets, étonnés au pied d'un de ces terribles volcans qui lance à la nue son éternel défi et obscurcit le pur soleil de sa fumée imprégnée

de suffocantes senteurs. Ici encore de larges et fertiles plaines, et à côté, de hautes et abruptes montagnes, géants de la terre qui semblent toujours menacer le ciel... Et encore ?... encore, des torrents de laves, arrêtés dans leur course par un brusque refroidissement, qui sillonnent de leurs bizarres coupures les savanes verdoyantes... puis des rochers calcaires aux formes fantastiques disparaissant presque dans les enlacements vigoureux des lianes magnifiques qui les entourent d'un vêtement de feuillage et de fleurs... Et encore ? et encore ? dites-vous.

— Oh ! je n'épuiserai pas de longtemps ce sujet, si ma volonté et l'espace me permettaient de le poursuivre jusqu'au bout.

Puisque je me suis laissée entraîner à une digression qui a interrompu mon récit, voulez-vous que prolongeant cette interruption nous en profitions pour reconnaître la forme, la topographie de ce beau pays dont nous venons de voir l'aspect général. Nous prendrons la Guadeloupe, au moment présent, en 1848.

La Guadeloupe appartient aux îles du vent et elle forme avec Marie-Galande, la Désirade, les Saintes, un groupe d'îles distinctes et appartenant toutes

quatre à la France, les trois dernières sous le nom de dépendances de la première.

De forme entièrement irrégulière, la Guadeloupe est séparée en deux parties inégales par un canal naturel, communiquant des deux côtés à la mer, et appelé *Rivière salée.*

La Guadeloupe proprement dite est située à l'ouest de ce canal. Le sol en a été formé par des éruption volcaniques, et par suite, il renferme un assez grand nombre de mornes, de ravines et de terrains inaccessibles à la culture. Elle est traversée du nord au sud par une chaîne de montagnes, dont les pentes s'adoucissent à leurs bases et laissent, entre la mer et elles, des espaces de terrain d'une inégale étendue. C'est dans cette espèce de ceinture, ainsi que sur les flancs praticables des mornes, que se sont formées toutes les cultures de l'île; c'est là que sont assises les habitations toujours gracieuses et riantes, quelquefois somptueuses, des colons.

Toutes les montagnes de la chaîne dont je viens de vous parler sont volcaniques. Leur hauteur moyenne et de 1,000 mètres et leurs sommets affectent de préférence à toute autre la forme conique; on leur donne, dans ce cas, le nom général de

Pitons, lequel correspond à celui de *Pic* dont on se sert dans les Indes orientales, et à celui de *Puy* employé dans le midi de la France. La dénomination de *Morne* est particulièrement donnée dans toutes les Antilles aux collines formées par le courant des laves que les volcans secondaires ont projetées autour d'eux, et qui sont aujourd'hui couvertes de forêts.

Parmi les montagnes de la Guadeloupe, on distingue : 1° la Soufrière, volcan toujours en activité, qui s'élève abrupte et majestueuse à 1,557 mètres.

« Il n'est rien de plus labouré, de plus bouleversé, de plus effroyablement désordonné que le sommet de la Soufrière. C'est un plateau assez vaste, formé de roches volcaniques, sans terre végétale et portant l'empreinte de plusieurs révolutions, qui lui ont successivement donné diverses formes. Un immense rictus, qui va de l'est à l'ouest, et qui est formée de deux parois en roche perpendiculaire, de plusieurs centaines de pieds de profondeur, donne passage à un dégagement perpétuel de vapeur d'eau et de vapeur de soufre. La roche, si profond que l'œil ose descendre, est tapissée d'une belle couche jaune, toute scintillante de cristaux; et lorsqu'on lance d'énormes moëllons dans le gouf-

fre, on les entend rouler d'abîme en abîme, pendant plusieurs secondes, avec des échos sonores qui vont peu à peu en s'affaiblissant.

Cette fente retoutable n'a guère plus de deux cents pas de prolongement, de l'est à l'ouest, et c'est tout au plus si elle à 50 pieds de largeur. Comme ses parois sont à pic, on peut s'approcher tout à fait sur son bord sans aucun danger. On la tourne sans trop de difficultés, et l'on peut même la franchir sur un pont suspendu, fort peu rassurant en apparence et formé par d'énormes blocs de pierres qui, lors de la dernière éruption, se sont amoncelés et mutuellement accrochés le long du gouffre. La portion du plateau, qui se trouve au-delà du pont, dans la partie qui regarde le nord, a été mise en l'état épouvantable où elle se trouve, par la dernière crise, survenue il y a cinq ou six ans (aujourd'hui il y en a onze ou douze). C'est l'image de la destruction dans ce qu'elle peut avoir de plus colossal et de plus lugubre. Des rochers, qui effraient les regards par leurs proportions, ont été dispersés et culbutés comme des grains de poussière. Le sol tremble sous les pas, et la chaleur qui en sort est si forte qu'en beaucoup d'endroits il faut souvent changer de place, pour ne point brû-

ler ses pieds. De tous cotés, de petits cratères bruissent avec fracas, sous des décombres, au nombre de cinquante ou soixante; des fumerolles à couvrir avec son chapeau, distillent en sifflant la fleur de soufre, qui s'étage sous les formes les plus fantastiques.

Les autres points de la chaîne de montagne de la Guadeloupe qui méritent une mention spéciale sont: 1° la *Grosse-Montagne*, les pitons de *Bouillante* et ceux des *Deux-Mamelles*, volcans aujourd'hui éteints, dont le sommet s'élève à une hauteur de 957 mètres; 2° le groupe de *Houël-Mont*, d'une hauteur de 800 mètres environ; 3° le *Morne Sans-Touché*, dont la hauteur n'est pas exactement déterminée.

La Guadeloupe est arrosée par une cinquantaine de ruisseaux et dix-sept rivières principales, dont je ne vous nommerai que deux; celle de *Goyade*, et celle de *Lézarde*, parce que seules elles sont navigables en tous temps pour des barques et des pirogues. Les autres ne sont que des cours d'eau, peu considérables dans la belle saison, et qui se transforment après les pluies en torrents furieux.

Sachant que le sol est, à la Guadeloupe proprement dite, le résultat d'éruptions volcaniques, vous

ne vous étonnerez pas d'y trouver un grand nombre de sources d'eaux chaudes, parmi lesquelles on remarque : les *Bains-Jaunes*, au pied de la Soufrière, celles de *Bouillante*, de *Lamentin*, du *Mont-de-Noix*, du *Dos-d'Ane*, du *Gommier* et de *Dolé*. Celles de Lamentin et de Dolé sont les plus fréquentées, surtout les dernières, où la température délicieuse est un terme moyen enchanteur entre le printemps et l'été de nos provinces méridionales de France et où la santé la plus délieate s'épanouit et se raffermit aux rayons d'un doux soleil, à la tiède haleine d'une brise continuelle.

Avant de quitter la Guadeloupe proprement dite, il ne nous reste plus qu'à examiner ses côtes, pour y trouver un bon mouillage. Cette recherche est vaine, nous n'y voyons que les deux rades de la *Basse-Terre* et de la *Baie-Mahaut ;* la première n'offre qu'un abri impuissant contre les raz de marée et un mauvais mouillage, tandis que l'entrée difficile et dangereuse de la seconde l'empêche de recevoir de gros bâtiments ; aussi est-ce dans les deux rades de la Grande-Terre, celle de la *Pointe-à-Pitre* et celle du *Moule*, que vont mouiller les navires, obligés de séjourner dans la colonie.

J'allais oublier de vous dire que la zone fertile et

cultivée qui borde la Guadeloupe proprement dite a une superficie de 82,289 hectares et qu'elle se divise en quatorze quartiers : 1° La *Basse-Terre;* 2° le *Baillif;* 3° le *Parc* et *Matouba;* 3° les *Vieux-Habitants;* 4° *Bouillante;* 5° la *Pointe-Noire;* 6° *Deshayes;* 7° *Sainte-Rose;* 8° le *Lamentin;* 9° la *Baie-Mahaut;* 10° le *Petit-Bourg;* 11° la *Goyade;* 12° la *Capesterre;* 13° les *Trois-Rivières;* 14° le *Vieux-fort L'Olive.*

La partie située à l'est de la rivière Salée porte le nom de *Grande Terre.* Sa forme approche de celle d'un triangle. C'est une grande plaine peu élevée au-dessus du niveau de la mer et sur le sol de laquelle on ne rencontre ni montagnes, ni forêts, ni rivières importantes. Néanmoins, malgré ce dernier inconvénient, qui se traduit souvent par un manque presque absolu d'eau, les terres y sont d'une extrême fertilité, et, à l'opposé de celles de la Guadeloupe proprement dite qui empruntent la leur à l'influence du climat, à l'abondance et à la facilité des arrosements, elles ne la doivent qu'à leur excellente nature.

Ce côté de la rivière Salée étant privé de hautes montagnes et de forêts, les pluies y sont moins fréquentes que dans l'autre partie de l'île, et le

manque de rivière oblige les habitants à recueillir avec soin, dans des réservoirs et des citernes, les eaux pluviales, qu'ils conservent précieusement pour les usages domestiques.

Les quartiers de la Grande-Terre sont au nombre de dix : 1° la *Pointe-à-Pitre ;* 2° les *Abîmes ;* 3° le *Gozier ;* 4° *Sainte-Anne ;* 5° *Saint-François ;* 6° le *Moule ;* 7° *l'Anse-Bertrand ;* 8° le *Port-Louis ;* 9° le *Petit-Canal ;* 10° le *Morne-à-l'Eau.*

Outre les deux parties de l'île séparées par la rivière Salée, notre colonie comprend encore sous le nom de dépendances de la Guadeloupe, plusieurs îles voisines que je vous ai déjà nommées. Celle de Marie-Galande, la plus considérable parmi elles, est de forme presque circulaire : elle à 14 lieues de circonférence et 15,344 hectares de superficie. Elle n'est abordable qu'au sud-ouest. Sur tous les autres points, des falaises taillées à pic, ayant à leurs bases des brisants et des gouffres profonds, lui forment une barrière naturelle et infranchissable.

Les montagnes qui la traversent, sous le nom de *Barre-de-l'Ile*, abondent en bois de campêche et en arbres de toute sorte. Le sol y est du reste fertile et propre à la culture de toutes les denrées coloniales. Il se divise en trois quartiers : au sud, le *Grand-*

Bourg ou *Marigot*; à l'est, la *Capestère*; au nord-Ouest, le vieux *fort St-Louis*.

La Désirade, est de forme irrégulière, sa superficie n'est que de 4,330 hectares. L'île n'est autre chose qu'un groupe de montagnes, dont les flancs sont, d'un côté, taillés à pic, tandis que de l'autre ils descendent par une pente douce, mais toujours un peu aride, jusqu'à la mer. A la simple vue du sol, on reconnaît l'existence d'un foyer volcanique, autrefois en activité, aujourd'hui éteint. Des sources abondantes, dont l'eau est excellente et très pure, suppléent, à la Désirade, à l'absence complète de rivières.

Le groupe d'îles et d'îlots connus sous le nom *des Saintes* n'a que deux lieues de longueur de l'est à l'ouest, un tiers de largeur et 1,256 hectares de superficie. On appelle *Terre-de-Haut* l'île le plus à l'est, et *Terre-de-bas*, l'île le plus à l'ouest. Les trois îles intermédiaires sont le *Grand-Ilot*, le *Coche* et *L'Ilet à Cabrit*. Le sol des Saintes est très montueux et assez peu productif. Tout le groupe ne possède qu'une seule source, qui tarit presque tous les ans; les eaux pluviales sont en conséquence conservées par les habitants, qui sont obligés, quand il n'en ont pas en quantité suffisante, d'en

aller faire provision à la Guadeloupe. En revanche, on trouve aux Saintes la plus belle rade de toutes les Antilles. Elle est sûre et peut contenir un grand nombre de vaisseaux de ligne. Il serait facile et pas très coûteux de la fortifier de manière à procurer à nos escadres un refuge assuré, en temps de guerre.

Nous possédons une partie de l'île Saint-Martin, dont l'autre partie appartient aux Hollandais. Nous avons divisé la partie française en quatre quartiers, ceux du *Marigot*, du *Colombier*, de la *Grande-Case* et d'*Orléans*. Sa superficie est de 5,371 hectares, non compris l'îlot *Tentamarre*, nous appartenant également. Le sol de Saint-Martin est généralement léger, pierreux et brûlé par de fréquentes sécheresses. La partie française est la plus fertile, parce qu'elle est moins imprégnée de salpêtre que la partie hollandaise.

Les dépendances de la Guadeloupe s'étendent encore à quelques petits îlots semés sur les côtes et dont les plus importants sont ceux dits : *Iles de la Petite Terre*, situées au sud-est de la *Pointe-des-Chateaux* (Grande-Terre).

Voici pour le sol et ses divisions territoriales; nous verrons plus tard les villes et les circonscrip-

tions administratives. Nous allons maintenant reprendre la partie historique au point où nous l'avons laissée, c'est-à-dire à son début, au moment où l'expédition, commandée par L'Olive et Duplessis, aperçoit et salue la terre d'espérance pour elle, l'île fortunée qu'elle vient occuper, cultiver et civiliser, le terme de son voyage : la Guadeloupe.

C'était, vous ai-je dit, le 28 juin : cette date, veille de la fête de saint Pierre et saint Paul, sembla de bon augure à nos Colons qui mirent l'île sous la protection de ces saints apôtres.

Les suites de ce débarquement opéré sous de si heureux auspices et avec tant de joyeuses acclamations, ne furent pas heureuses.

D'abord les deux chefs choisirent, pour y installer la Colonie, la partie la moins favorisée de toute l'île, tant sous le rapport de la fertilité que du climat ; ensuite ils firent éclater beaucoup de bruit, de querelles et de partialité dans le partage des hommes, des vivres et des munitions ; enfin ils manquèrent de toute prudence et prévision au sujet de la subsistance des Colons. Voici comment le Père Dutertre rapporte le fait :

« Cependant, dit-il, nos capitaines firent une faute qui a fait perdre la vie à plus de la moitié de

leurs hommes, laquelle fut de ne pas aborder l'île de la Barbade, habitée par les Anglais, comme on le leur avait conseillé, où ils eussent pu avoir, à peu de frais, tout ce qui leur était nécessaire; si bien qu'ils se trouvèrent à la Guadeloupe, dans les bois, sans avoir ni manioc, ni patates, ni pois, ni fèves pour semer; d'ailleurs n'ayant apporté dans leurs navires des vivres que pour deux mois, ils se virent obligés de retrancher de la livre de pâte qu'ils donnaient tous les jours à chacun de leurs hommes, si bien qu'au bout de quelque temps cette livre se trouva réduite à cinq onces. »

Conçoit-on une pareille imprévoyance? et ne faut-il pas en entendre le récit de la bouche d'un écrivain contemporain et dont la véracité est hors de doute, pour croire que deux chefs puissent aborder ainsi dans un pays neuf et presque inconnu, sans avoir pris la moindre précaution pour assurer au moins l'existence des hommes à eux confiés? Ajoutons, que ce ne fut pas là la seule faute commise dès le début de cet établissement, mais tous les Français participèrent à celle-ci; c'est encore le père Dutertre qui parle.

« Nos Français dans l'extrémité de leurs maux auraient sans doute reçu beaucoup de soulagement

des sauvages de l'île, si leur humeur impatiente ne les eût rebutés; car ces barbares ne se doutant point qu'on avait le dessein de leur faire la guerre, venaient souvent les visiter et jamais les mains vides; ayant même remarqué que nos gens avaient nécessité de vivres, leurs pirogues étaient toujours remplies de tortues, de lézards, de cochons, de cassanes, de patates et de toutes sortes de fruits du pays. Mais nos gens, ennemis de leur propre bonheur, se plaignaient de leurs trop fréquentes visites, disant qu'ils ne venaient dans autre dessein que de reconnaître leur faible, et d'en tirer parti.

» Dans cette pensée on en maltraita quelques-uns, et même on fut sur le point d'en défaire deux ou trois pirogues qui se présentaient. Les sauvages, à qui peu de chose donne l'épouvante, s'enfuirent et ne retournèrent plus : on commença bien à se ressentir de leur absence par la privation des commodités qu'ils avaient coutume d'apporter aux habitants. Alors on les combla d'injures et de malédictions, on prétendit qu'ils voulaient faire périr une partie des Français pour avoir meilleur marché du reste. En un mot on conclut qu'il fallait aller tuer tous les Sauvages, prendre leurs femmes et leurs enfants et se saisir de tous leurs biens. »

Incroyable aveuglement de ces hommes, si fiers de leur civilisation et qui n'en savaient faire d'autre usage que de travailler au malheur commun des indigènes et d'eux-mêmes. Politique insensée, cruelle et sanglante qui poussait non-seulement les Français à la Guadeloupe, mais tous les Européens sur tous les points de l'Amérique, à se faire autant d'ennemis qu'il y avait d'indigènes, et à repousser les sauvages au lieu de les attirer. Vertige d'orgueil et d'ambition qui les faisait tout vouloir, et ne rien laisser aux possesseurs, comme si le monde nouveau n'avait pas de fertiles terres, de beaux fruits, de magnifiques ombrages pour tous; comme si lorsque l'Europe apporte quelque part ses lumières et sa puissance, toute autre puissance, toute autre existence même doit être balayée du sol et rejetée dans le néant.

Cruauté sans motifs, crimes sans but, quels résultats avez-vous obtenus? Vous qui vous vantiez d'aller semer sur cette terre idolâtre et sauvage, le grain de la bonne parole et la semence des arts et des sciences, qu'avez-vous fait? vous n'avez semé qu'à votre profit et dans des vues étroites d'intérêt matériel. Quant à votre soi-disant mission civilisatrice, vous n'avez rien fait, parce que vous

n'avez rien voulu faire, parce qu'au lieu de régénérer dans la foi et la lumière, vous avez détruit sans trêve ni merci; parce qu'au lieu de relever cette race indienne et de l'amener à quelque chose de digne, de grand, de stable, vous l'avez écrasée de vos forces et réduite à l'extrémité; parce que vous, à qui le confiant sauvage tendait une main amie, vous ne lui avez présenté qu'une main terrible et armée et que vous l'avez obligé de changer ses paroles d'amitié en paroles de menace, son bon vouloir en haine et son salut amical en sanglant cri de guerre. Oh! Dieu veuille que l'avenir ne voie pas une réaction vengeresse! Dieu veuille que la fureur des nègres, qui n'est après tout peut-être que l'agent de sévères mais justes représailles, ne viennent pas, sur de nombreux points, renouveler les sanglants massacres de Saint-Domingue, et rappelant aux blancs l'injustice de leurs pères à l'égard des Indiens, leur crier en leur apportant la mort: Malheur, malheur à vous qui avez donné l'exemple de la destruction et de l'abus de la force : malheur à vous!

Mais pourquoi ces réflexions viennent-elles s'emparer de ma pensée et s'en échapper pour attrister la vôtre. N'est-il pas vrai après tout, que si les Fran-

çais ne peuvent complètement disculper de tout reproche leur conduite en Amérique ; toujours est-il qu'ils n'ont pas déployé la cruauté des autres nations européennes? N'est-il pas vrai qu'on ne trouve parmi eux ni un Pizarre ni un Fernand Cortez, et qu'on n'a à leur demander compte ni de la race royale des Incas, ni des grandes et guerrières tribus, telles que celles de la Delaware? Certes, j'ai hâte de reconnaître tout cela ; mais pour l'honneur complet de ma patrie, je voudrais faire plus encore ; et, pour rester dans les limites des colonies actuelles de la France, je voudrais voir effacés de l'histoire les noms de *Poncet de Brétigny* et des *douze Seigneurs* à la Guyanne, celui de *L'Olive* à la Guadeloupe, et n'avoir à rapporter, en fait de guerres contre les sauvages, que des guerres soulevées et voulues par eux, telles, par exemple, que celle que nous verrons tout-à-l'heure signaler les premières années de l'occupation de la Martinique.

Autant L'Olive était facile à pousser à la barbarie et à tout excès contre les colons et contre les Indigènes, autant Duplessis était doux, prudent et humain. Malheureusement la mort le frappa moins de six mois après son arrivée, et avec lui cessa toute influence qui pût contrebalancer les

résolutions de L'Olive, désormais seul commandant de l'île.

A peine unique maître du gouvernement, L'Olive, malgré ses promesses au Père Raymond, Frère-Prêcheur d'un grand mérite et d'une grande vertu, qui avait accompagné l'expédition avec trois autres religieux dont il était en quelque sorte le chef et le supérieur, L'Olive déclare la guerre aux Caraïbes. Ce fut une guerre cruelle, qui ne s'arrêta dans sa tâche destructive que par lassitude et pour se réveiller avec plus de force le lendemain, et qui dura ainsi, à peine entrecoupée de courtes trêves, quatre longues années après lesquelles les Caraïbes, relancés et pourchassés comme des bêtes fauves, furent forcés de se réfugier à la Dominique et dans la partie de la Guadeloupe, appelée Grande-Terre, alors non encore habitée par les Français.

Il y eut successivement trois autres guerres contre eux : la première en 1655 ; la seconde en 1658 et la troisième en 1660. Celle-ci se termina par un traité de paix, qui concentra les débris de cette race à la Dominique et à Saint-Vincent. A cette époque ils avaient tellement été détruits par la guerre, que leur nombre ne s'élevait pas au-delà de six mille. Depuis ce moment la paix a toujours régné aux

Antilles entre nous et les Caraïbes. On retrouve eneore quelques individus de leur race à la Guadeloupe. Ils habitent, de préférence à tout autre, le quartier du Gros-Cap vers l'anse du Corps à la Grande-Terre.

Cependant l'cxpérience finit par être utile aux Français. Ils prircnt enfin conseil du passé et apprirent de lui la cause des maux déjà soufferts et l'unique moyen de les écarter à l'avenir : cette cause prcmière, c'était la famine, les privations, et, à leur suitc, la maladie; ce moyen, c'était la culture immédiate des denrées de première nécessité et cela avant et à l'cxelusion de toute eulture eoloniale. Ccs travaux bien dirigés et suivis avec activité et ardeur, mirent promptement dans une position avantageuse, le petit nombre de colons échappés aux malheurs dcs premiers temps.

Ce petit nombre fut bientôt augmenté de quelqucs habitants de Saint-Christophc, attirés par la beauté des lieux et la fertilité de la terre, de quelqucs Européens avides d'entreprises et de richesses; enfin de matelots et d'officiers de la marine marchandc, désireux d'échanger les fatigues et lcs hasards de la mer eontre un beau climat, de richcs culturcs et l'cspoir d'une brillante fortune. Grâcc à

la réunion de ces divers éléments, la Colonie avait déjà pris un assez large accroissement lorsqu'elle devint la propriété privée d'un simple particulier.

Depuis 1635, trois Compagnies avaient successivement possédé la Guadeloupe et les autres îles de l'Amérique, et toutes trois avaient succombé à une ruine complète. La dernière parmi elles se vit contrainte de vendre la Guadeloupe et ses dépendances à un de ses propres agents, le marquis de Boisseret, moyennant 60,000 livres tournois et une rente annuelle de 600 livres de sucre.

L'acte de vente fut signé le 4 septembre 1649. Immédiatement, le marquis de Boisseret céda la moitié de son marché à son beau-frère, le sieur Houël, qui devint, avec lui, tout à la fois propriétaire et seigneur de ses îles sans cesser néanmoins de reconnaître l'autorité souveraine du roi.

Cette seconde période fut une période de progrès, surtout en matière d'agriculture; elle fut, entre autres améliorations, signalée par l'introduction de la culture de la canne à sucre, apportée à la Guadeloupe par une cinquantaine de Hollandais, lesquels chassés du Brésil, vinrent s'y réfugier amenant avec eux mille à douze cents esclaves noirs. En même temps que la culture de la canne,

ils établirent dans l'île plusieurs sucreries qui ne tardèrent pas à prospérer et à donner des résultats magnifiques. Cette nouvelle exploitation répandit l'aisance dans la Colonie et l'on peut dire que le bonheur l'eût accompagnée, si les exactions et les exigences des seigneurs propriétaires n'eussent été des ferments de troubles et de craintes incessantes, et par suite, un empêchement à tout développement complet. Le mal avait besoin d'un prompt remède, heureusement qu'il ne se fit point attendre. Grâce à la vigilance et à la vigueur protectrice du gouvernement français, la domination du marquis de Boisseret et de son beau-frère reçut un terme forcé, après une durée de quinze années, et juste au moment où la Colonie se voyait menacée d'un entier bouleversement, peut-être même de ruine et de mort.

CHAPITRE III.

Suite de la Guadeloupe.

1664 — 1848.

Achat de la Guadeloupe par le gouvernement français. — Cession de cette île à la Compagnie des Indes Occidentales. — Ruine de cette Compagnie. — La Guadeloupe est définitivement réunie au domaine de l'État.—Population existant alors dans la Colonie française. — Habitants. — Engagés. — Esclaves nègres. — Obstacle apporté au développement de la Guadeloupe, par la primauté accordée à la Martinique. — Nouvelle entrave produite par le manque de bras.—Guerre.—Attaque des Anglais et vigoureuse résistance. — Traité d'Utrecht.—Son influence. —Période de progrès et de calme jusqu'en 1759.—Etat de la Colonie à cette date. — Guerre avec les Anglais. — La Guadeloupe tombe en leur pouvoir après trois mois d'une héroïque défense.—Effets et influence de la domination Anglaise.—Le traité de paix de 1763 rend la Guadeloupe à

la France. — La métropole lui donne une administration séparée et indépendante. — Elle est encore une fois réunie à la Martinique. — Séparation définitive de ces deux îles. — Progrès croissants. — Position de la Guadeloupe en 1789. — Influence sur elle de la révolution française. — Abolition de l'esclavage. — Révolte des noirs. — Prise de la Guadeloupe par les Anglais. — Les Français la reprennent. — Seconde prise en 1810. — Cession à la Suède. — Paix de 1814. — Période de progrès. — Désastre de la Pointe-à-Pitre.

Comme je vous le disais en terminant le précédent chapitre, le salut vint à la Guadeloupe de la Métropole ; il partit du cabinet de Colbert. Et où pourrons-nous trouver en France une institution commerciale et administrative, colonie ou autre, qui ne doive quelque chose à ce ministre, en même temps réorganisateur et créateur. Quelle fondation bonne et utile, qu'elle soit d'ailleurs bien antérieure à son époque, ne nous montrera le cachet de son génie, la preuve et la marque qu'elle lui doit quelque chose, et nul ne peut le nier, ce quelque chose est toujours un élément de force, de stabilité, de grandeur et de durée, on pourrait presque dire d'immortalité.

Colbert, dis-je, de son œil sûr, mesura le danger qui menaçait la Guadeloupe : il vit que, soumise pour le moment à ses possesseurs actuels, elle était

en voie de secouer leur joug, et qu'alors elle courrait, risque d'abord d'être décimée par la guerre civile, qu'engendrerait la résistance de ces mêmes possesseurs, ensuite d'être enlevée à la France, qui perdrait avec elle la réalisation de belles espérances. Dans cet état de choses, il n'y avait, il ne pouvait y avoir qu'un parti à prendre : acheter l'île et y établir un régime et un pouvoir sages et raisonnables. Le ministre usa de toute son influence sur l'esprit de Louis XIV et lui fit approuver et adopter ses vues.

Le Marquis de Boisseret et le sieur Houël, consentirent à cette session, moyennant le bénéfice énorme de 65,000 livres, ce qui porta le prix payé par l'État à 125,000 livres. Cette acquisition eut lieu en 1664. Immédiatement après, Colbert créa la Compagnie des Indes-Occidentales, lui donna la Guadeloupe et lui garantit de nombreux priviléges. Cette Compagnie ne fut pas plus heureuse que ses devanciers : dix ans à peine après sa formation, le roi fut obligé de prononcer sa dissolution et de payer ses dettes. A dater de ce moment, 1674, la Guadeloupe fut, comme toutes les autres îles du nouveau monde, réunie au domaine de l'État, gouvernée par des hommes choisis et nommés par le

roi, et tous les Francais furent libres d'y commercer.

Trois classes distinctes formaient à cette époque la population de la Guadeloupe : 1° ceux qu'on appelait les *Habitants*, c'est-à-dire des colons venus de France à leurs frais, qui avaient reçu du gouvernement local, en toute propriété, des concessions de terrains plus ou moins vastes, et pour lesquelles ils payaient une redevance proportionnelle en tabac ou en coton, redevance qui fut plus tard convertie, en un impôt payable en sucre.

2° Les *Engagés*, européens attirés dans les îles par l'espoir d'y faire fortune et qui, n'ayant pas de quoi payer leurs passages, y étaient transportés aux frais de colons riches, moyennant l'engagement, pris par eux, de travailler pendant trois années consécutives sur les plantations de ces mêmes colons, sans autre rétribution que la nourriture et l'entretien. A l'expiration de la troisième année, l'engagé recevait d'ordinaire une concession gratuite de terre.

3° Enfin les esclaves noirs, introduits depuis longtemps dans l'île, par le moyen de la traite, et dont le nombre dépassait déjà, de moitié, celui des blancs.

Notre Colonie se croyait à tout jamais délivrée des

entraves, qui jusqu'alors avaient embarrassé et ralenti sa marehe : elle se trompait. Son état s'était eertes grandement amélioré, les soins et la paternelle bonté de la Métropole ne lui firent point défaut ; mais un obstaele, qui naquit du nouveau système, fut funeste à son développement. Cet obstacle n'était autre que la primauté accordée à la Martinique sur toutes les îlcs des Antilles françaises, dont elle devint le chef-lieu et le marché général. Cette importance ne lui fut aequise qu'au détriment de nos autres possessions, notamment dc la Guadcloupe.

C'était à la Martinique qu'étaicnt envoyées toutes les productions, c'était elle qui reeevait toutes les marchandises de la Métropole, et chez ellc qu'on était obligé de venir les chercher. A ellc le bruit et la gloire, à elle un nom européen ; aux autres îles l'obscurité et le silence, le sort ignoré et inactif de simples dépendanees.

A la Martinique encore, un gouverneur riehe et puissant, des forces imposantes, une espèce de cour somptueuse, des priviléges et des faveurs de toutes sortes; et à la Guadeloupe un simple délégué du gouverneur de la Martinique, des priviléges très [restreints et entièrement subordonnés aux intérêts du chef-lieu.

Cette organisation et cette centralisation de pouvoir, sur un point unique, pouvaient être favorables aux vues générales de la France sur les Antilles ; mais assurément elles étaient, en particulier, nuisibles à la Guadeloupe. En outre, et par suite du soin que prenaient les Compagnies en possession du privilége exclusif de faire la traite des noirs, de n'introduire dans les îles d'Amérique qu'un nombre très restreint d'esclaves, afin que le prix en demeurât toujours élevé, cette Colonie manqua de bras pour ses cultures. A ces deux motifs de stagnation, vint bientôt s'en joindre un troisième : la guerre et ses calamités. Toutefois, et malgré l'affaiblissement de la Colonie, trois attaques successives, dirigées contre elle par les Anglais, en 1666, 1691 et 1703, furent également repoussées avec un brillant succès. Les forces ennemies se brisèrent contre notre valeureuse résistance, et le drapeau de la métropole continua de flotter, avec orgueil et défi, sur tous les points de l'île.

La Guadeloupe profita de la période de paix, qui suivit le traité d'Utrecht, pour se lancer dans une voie d'accroissement et de progrès. Ses efforts ne furent pas vains et cet état florissant alla toujours en prospérant, pendant quarante-six ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1759. A ce moment, sa population

était de 9,643 blancs et de 41,000 esclaves; on comptait sur son territoire 350 sucreries, donnant tous les ans au commerce 9 à 10 millions de livres de sucre, sans parler du café, du cacao, du coton, de l'indigo et autres denrées coloniales, dont la culture avait également pris de l'extension.

Le malheur, est dit-on, une sentinelle active qui veille incessamment à la porte du bonheur. Cette fois ce proverbe eut raison; le malheur fit mieux encore que de veiller, il frappa. Terrible et inattendu, il s'abattit sur cette île riante et fortunée, qui ne semblait faite que pour la joie et le bonheur : la guerre éclata tout à coup.

Ce furent trois longs mois, que ceux qui virent la résistance de nos compatriotes de la Guadeloupe, contre les forces de l'Angleterre; trois terribles et funèbres mois, dont les jours, si purs et si radieux sous les tropiques, furent presque continuellement obscurcis par la fumée de la poudre, et dont les nuits bleues et limpides furent bien souvent empourprées des lueurs rouges du feu dévorant, dans sa course rapide et furieuse, plantations, bâtiments et bestiaux. Ce furent trois mois bien remplis d'émotions diverses et opposées, d'héroïques espérances et d'angoisses affreuses. Enfin arriva le jour

le plus terrible entre tous, jour de fatale certitude, où le pavillon blanc fut abaissé et humilié, jour où le bronze Anglais sonna la victoire, et où, pour la première fois depuis que les Français dominaient à la Guadeloupe, l'étranger posa son pied vainqueur sur le sable de la rive. Ce fut, dis-je, un jour néfaste et marqué en caractères sanglants dans les annales de l'île, et, cependant, tel est le secret et la profondeur des voies de Dieu que de ce fait, considéré à bon droit par les colons comme un malheur pendant longtemps irréparable, sortit bientôt un bien évident, palpable, appréciable pour tous.

Ceci vous étonne, et je le comprends, aussi ai-je, pour m'expliquer, besoin de vous citer les lignes suivantes : « L'occupation britannique eut un résultat avantageux à la Colonie. L'Angleterre, considérant sa conquête comme définitive, fit de grands efforts pour en augmenter la valeur. Elle multiplia ses expéditions pour la Guadeloupe, et y introduisit près de 19,000 esclaves. Après une domination de quatre ans et quelques mois, le traité de paix, conclu en 1763 entre l'Angleterre et la France, stipula la restitution de la Colonie à sa Métropole, qui la reçut dans un état plus florissant et plus prospère, qu'elle n'eut jamais été par le passé. »

Cette importance si rapidement acquise, sous l'impulsion anglaise, attira l'attention du gouvernement français. On reconnut que sa dépendance à la Martinique, son manque de rapports directs avec la mère patrie avaient jusqu'alors anihilé toutes ses ressources, qui étaient magnifiques et inépuisables. Alors il fut décidé qu'elle aurait son administration spéciale et indépendante.

Cet état de choses fut de courte durée. Les considérations militaires, qui avaient autrefois déterminé la réunion des deux îles sous une même autorité, l'influence de la situation avantageuse et surtout de la sûreté des ports de la Martinique, reprirent le dessus, et dès 1769 la Guadeloupe fut remise sous la dépendance de sa voisine et rivale. Cependant, comme depuis que l'île de la Dominique, placée entre elles deux, avait été cédée aux Anglais, les avantages que devait produire cette réunion en cas de guerre, devenaient illusoires, le gouvernement ne tarda pas à s'apercevoir que rien ne compenserait, en aucun cas, les pertes éprouvées par la Guadeloupe, et il revint à sa précédente opinion. C'est vous dire que cette île fut définitivement constituée en Colonie indépendante. Cette seconde et dernière séparation eut lieu en 1775.

Dès lors les progrès de cette intéressante possession de la France allèrent toujours en grandissant, tellement que, malgré les désastres épouvantables de l'ouragan du 6 septembre 1776, qui causa des dommages incalculables; malgré la guerre de l'indépendance de l'Amérique, dont le contre-coup se fit si vivement sentir au commerce et entrava ses opérations, la Guadeloupe avait atteint un degré de prospérité à peine croyable, eu égard à son étendue et à sa population, lorsque éclatèrent en France les évènements précurseurs de la révolution de 1789, et peu après cette révolution elle-même.

Il n'est pas sans intérêt, ce me semble, de constater ici qu'à cette époque sa population allait à 107,226 individus, dont 13,938 blancs, 3,149 affranchis et 90,139 esclaves. Que le nombre des navires expédiés annuellement de France pour la Guadeloupe était de 60 et celui des navires expédiés de la Guadeloupe en France de 50. Enfin, que le total de son commerce s'élevait à 31,865,000 fr. dont 20,667,000 fr. en denrées et marchandises, exportées de la Colonie.

Pourquoi faut-il que, chaque fois que la Guadeloupe arrive à un brillant développement, il se lève pour elle un évènement quelconque qui se

jette à la traverse de sa prospérité, pour lui imprimer une marche rétrograde, ou tout au moins pour l'arrêter et l'entraver. Le motif et l'utilité de ces temps d'arrêts forcés, toujours envoyés par la main de la Providence, échappent à notre faible appréciation; néanmoins il est patent pour nous que cette utilité, tout inconnue qu'elle soit, doit être réelle, puisque rien n'arrive dans ce monde que par la permission de Dieu, et que de tout mal résulte et ressort indispensablement un bièn, surtout lorsque le mal est indépendant du libre arbitre et qu'il provient de causes étrangères et éloignées. Quand je parle ici du libre arbitre, ce n'est pas simplement de celui de l'homme, mais bien de celui des gouvernements et des nations qui ont, tout aussi bien que les individus, leur existence et l'on pourrait dire leurs facultés.

En vous annonçant une période de malheurs et de bouleversement pour la Guadeloupe, je faisais allusion à l'influence exercée sur cette Colonie par les évènements de la Métropole. C'est, je crois, vous en dire assez, et il est inutile que j'ajoute autre chose à ceci : le contre-coup de la période terroriste de la révolution française fut plus terrible encore à la Guadeloupe qu'en France même. Proportionnellement,

la réaction y fut plus impitoyable; et on le conçoit facilement en songeant qu'il existait ici encore plus de priviléges et d'abus que dans la métropole, que la distance entre les rangs y était marquée par la différence du sang et de l'origine, et que par conséquent elle avait engendré plus de jalousies, plus de haines, plus de besoins de vengeance, plus de projets de réaction, nourris dans l'ombre et le silence, et qui n'attendaient pour éclater que le moment opportun, où le signal partirait, n'importe de quel côté, n'importe comment. Ce signal fut enfin donné : il avait traversé les mers, il venait de France; mais pour cela il n'avait perdu ni de sa force, ni de son éloquence: il fut compris et entendu. Les masses se levèrent, les opinions se heurtèrent, et tantôt vaincues, tantôt victorieuses, mais toujours sanglantes, elles se disputèrent l'autorité et la possédèrent tour-à-tour. Dans le principe, les hommes libres osèrent seuls élever la voix ; mais lorsque la Convention nationale eut décrété l'abolition de l'esclavage, lorsque ses envoyés eurent publié cette loi nouvelle sur le sol même de la Guadeloupe, et crié aux esclaves: *Vive la liberté; elle vous appartient à vous comme à tous. Plus d'esclavage, vous êtes citoyens français. Revendiquez hautement la liberté*, *désor-*

mais vous avez pour vous le droit et la force. Alors ee fut dans toute l'étendue de l'île une anarehie et un désordre qu'il serait impossible de dépeindre; alors, les nègres refusèrent le travail et, malgré la rigueur des blanes, s'abandonnèrent à toute leur oisiveté; alors les terres, faute de bras, restèrent sans culture, la Colonie perdit un à un les beaux fleurons de sa eouronne eommereiale, et les habitants, ruinés par le manque de revenus, foreés, par la eruauté des nègres, de se réfugier dans les villes, s'adonnèrent, avee toute la passion naturelle au caraetère eréole, aux discussions politiques et aux exéeutions qui, à eette époque, signalaient ehaque triomphe et ehaque défaite des divers partis.

La période révolutionnaire était eertes marquée par une terrible série de malheurs et de désastres, guerres eiviles, révoltes, massaeres, ineendies, exéeutions honteuses, spoliations, émigrations et proseriptions. Et eependant ee ne fut point tout; à ces fléaux divers, vint bientôt s'ajouter un autre fléau: la guerre et l'oeeupation étrangère. Le 21 avril 1794, la Guadeloupe tomba au pouvoir de la flotte britannique.

Mais vous le savez, mes jeunes leeteurs, l'époque de la république française fut une époque de gloire

et de succès militaires ; il semblait que les généraux et les soldats français voulussent, à force de courage, d'héroïsme et de victoires, laver leur nouveau drapeau national de tout reproche, et faire oublier à la postérité les sanglantes réactions qu'il avait protégées. Et certes ils y ont pleinement réussi. Quel Français songe maintenant à récuser les succès de cette glorieuse époque; quel Français, quelle que soit d'ailleurs son opinion, ne redit avec un noble orgueil les noms à jamais immortels des batailles de l'armée de la république, et ceux, plus grands encore, de ses héros.

Par ces paroles, je vous fais pressentir, n'est-il pas vrai, que le moment des représailles ne va pas tarder. Votre espoir ne sera point déçu. Voici que la Convention charge les deux commissaires, Chrétien et Victor Hugues, du commandement d'une expédition destinée pour la Guadeloupe. Les deux frégates et les 1150 hommes qui les montent, arrivent à leur destination dans les premiers jours du mois de juin de la même année. Il s'en fallait de beaucoup que la partie fût égale : les Anglais étaient au nombre de 8,000 ; ils étaient en outre bien approvisionnés, maîtres de la mer et soutenus par de fortes escadres ; néanmoins, et malgré ces avantages,

le débarquement des Français, favorisé par les habitants de l'île, s'opéra immédiatement, et après sept mois d'une sanglante et laborieuse lutte, à laquelle ces mêmes habitants prirent une active et glorieuse part, le petit nombre de nos soldats, échappés à la fièvre jaune et aux chances des combats, demeurèrent victorieux : les Anglais se virent contraints de leur remettre la Guadeloupe, Marie-Galande et la Désirade.

La Colonie était donc rentrée sous la dépendance de la Métropole; mais pour cela sa position ne s'était pas améliorée : ses cultures, son commerce, tout était en souffrance, et ce ne fut qu'au moment du traité d'Amiens qu'elle put espérer de meilleurs jours. Sous un autre rapport, son attente fut trompée, car avec la paix extérieure se raviva le feu mal éteint de la guerre civile. Les nègres reprirent le cours de leurs révoltes, et il s'en fallut de bien peu que la Guadeloupe ne fut, comme Saint-Domingue, à jamais perdue. Grâce à la vigueur de la résistance, elle échappa à ce malheur; mais non sans avoir à déplorer bien des pertes, bien des désastres.

Sur ces entrefaites, la guerre avec l'Angleterre se ralluma, mais par une permission spéciale de la Providence, qui ne voulait par la ruine de la Guade-

loupe, cette guerre au lieu de consommer la perte de notre Colonie, fut au contraire pour elle un élément de ressources : les corsaires de la Pointe-à-Pitre, soutenus par les encouragements du gouvernement métropolitain, firent des courses heureuses et multipliées, qui approvisionnèrent l'île et augmentèrent, ses ateliers de noirs, par la prise de plusieurs bâtiments chargés d'esclaves.

« Il n'est pas, dit un célèbre voyageur, une des îles des Antilles, sous les yeux de laquelle les corsaires de la Guadeloupe n'aient accomplis, même contre la marine royale d'Angleterre, les plus merveilleux exploits.

» Une histoire des corsaires de la Guadeloupe, faite avec les récits des témoins, presque tous vivants, de ces luttes héroïques, serait l'un des plus beaux épisodes de nos fastes militaires. Il y a eu un grand nombre d'années pendant lesquelles les prodiges de Surcouf dans la mer des Indes, ont été journellement accomplis entre Charlewston et la Barbade, par Lamarque, Giraud-la-Pointe, Langlois dit *la Jambe de bois*, Grapin, Antoine Moëde et vingt autres marins, dont l'empereur aurait fait des Nelson, s'il les avait connus. »

Cette guerre avec les Anglais fut, sous tous les

rapports, brillante pour la Colonie, et marquée, ajoute le même auteur, « par des actes héroïques, auxquels il n'a manqué que des bulletins pour remplir l'histoire. Presque toutes les familles de la Guadeloupe ont un grand nom à mêler aux épisodes de cette glorieuse épopée. Il y a une défense de l'anse à Sabat, par M. le Vanier, dans laquelle M. de Saint-Luce Billery, capitaine d'une compagnie d'hommes de couleur, aborda à la bayonnette deux régiments anglais à la tête de vingt-cinq hommes. La première décharge les ayant renversés, excepté deux ou trois, ceux-ci ramassèrent leur officier sous les balles. Il y a une défense du morne Bel-Air par le général Vatable, qui eut un cheval tué sous lui, en recevant sept balles dans son habit, et dans laquelle le Murat de la Guadeloupe, l'élégant et spirituel Faujas de Saint-Fond, chargea toujours les régiments anglais avec sa cravache. Il y a ainsi cent histoires de guerre, de batailles d'hommes à armées, comme dans Plutarque et dans Brantôme, toutes curieuses à apprendre et charmantes à raconter. »

Un des traits de la vie de corsaire du capitaine Lamarque achèvera, je crois, de vous donner, jeunes lecteurs, une juste idée de l'héroïsme de ces braves.

Son corsaire, armé seulement de canons de six livres de balles, n'avait pour tout équipage que 75 hommes exténués de fatigue, lorsque, le 15 juillet 1804, il fut attaqué par une magnifique corvette anglaise, forte de seize canons et montée par 105 hommes. Le capitaine Lamarque, après avoir adressé une courte harangue à son équipage, manœuvre avec une telle habileté, et ménage si bien son feu qu'il parvient à causer de graves avaries à la corvette ennemie. Profitant du trouble qui se manifeste parmi les Anglais, il s'élance à l'abordage, renverse tout sur son passage et s'empare de la corvette, qu'il conduit en triomphe à la Basse-Terre.

Quelques jours plus tard, la corvette montée par vingt-hommes était envoyée aux Saintes pour y être réparée : elle était commandée par le chef de bataillon Madier. Une frégate anglaise veut l'enlever et envoie à cet effet cinq barges la poursuivre jusque dans la rade. Le brave Madier ne se laisse pas surprendre, trois des barges sont coulées, une quatrième est prise et la cinquième n'échappe que par miracle.

Malgré cette courageuse défense, qui se changeait si souvent en glorieuse agression, malgré le

concours de plusieurs flottes envoyées par la Métropole, la Guadeloupe malheureusement affaiblie et livrée à elle-même par le départ de toutes ses forces navales, appelées sur le champ de bataille à jamais néfaste de Trafalgar, fut obligé, le 6 février 1810, de se rendre aux Anglais, qui possédaient déjà ses dépendances. Cette domination, odieuse aux colons qui la considéraient à leur point de vue éminemment national, ne fut cependant ni abusive, ni onéreuse. Du reste, elle fut de peu de durée; en 1813, les Anglais cédèrent l'île et ses dépendances à la Suède, qui n'eut pas même le temps d'en prendre possession, puisque le traité de 1814 nous les restitua.

Rentrée sous la domination de la France, le 14 décembre 1814, la Guadeloupe éprouva une forte commotion politique par suite des évènements des cent jours. Cette commotion fut habilement mise à profit par les Anglais, qui s'en étayèrent pour envahir de nouveau notre Colonie sous le spécieux prétexte de protectorat. Enfin la France reprit définitivement et à tout jamais possession de l'île et de ses dépendances, le 25 juillet 1816.

Depuis ce moment l'importance de la Guadeloupe, sous le double rapport de l'agriculture et du

eommeree, a pris une extension très marquée, et eette longue période qui comprend jusqu'à aujourd'hui près de 32 ans, pourrait être racontée et caraetérisée par un seul mot : prospérité ! si le souvenir du désastre de la Pointe-à-Pitre, désastre eomplet et effrayant, eomme tout fléau émanant directement de la nature et de ses agents, ne venait se placer à eôté de ee mot, comme un sombre corollaire, comme une terrible coupure faite au ealme et au bonheur de la Colonie, et par suite eomme un temps d'arrêt imprimé par la force des évènements à sa marche progressive.

C'était le 8 février 1843, dix heures et demie venaient de sonner aux horloges de la Colonie, la matinée était belle, le soleil radieux. Un vent frais et régulier poussait rapidement au zénith de magnifiques nuages aux formes massives, aux reflets d'un blanc éelatant; le thermomètre indiquait la température habituelle à la saison; la nature semblait, au lever d'une belle journée, s'être parée de ses vêtements de fête, lorsqu'un bruit sourd et menaçant vint subitement porter l'épouvante dans tous les cœurs. On n'a pas le temps de se eommuniquer ses eraintes ; à peine a-t-on pu percevoir et constater le lugubre gémissement de la terre, qu'un fléau

terrible et destructeur sévit, avec toute la violence et la rapidité d'une colère longtemps contenue. La secousse dure à peine une minute et demie et cependant, lorsqu'elle a passé, une ville a disparu; de ses nombreux habitants, les uns gisent mutilés et écrasés sous les décombres; les autres, sauvés par une miraculeuse intervention de la Providence, se regardent avec stupeur, se comptent avec angoisse et trouvent bien des places vides autour d'eux.

Vous ne demandez pas le nom du fléau, vous le reconnaissez à ses effets funestes; et d'ailleurs lequel parmi vous, mes jeunes lecteurs, n'a entendu déjà raconter le tremblement de terre de la Guadeloupe, le désastre de la Pointe-à-Pitre, cette ville charmante et gracieuse, cette Venise des Antilles? Lequel d'entre vous ne sait aussi que le tremblement de terre ne fut pas, ce jour-là, le seul élément de destruction; que l'incendie vint y ajouter ses désastres, que neuf cents maisons ou édifices publics, riches magasins et coquettes demeures, furent complètement détruits, et que quinze cents individus libres ou esclaves, y trouvèrent la mort.

Vous dirai-je, mes jeunes lecteurs, les pertes de tout genre des colons; vous dépeindrai-je le désespoir

des femmes qui n'avaient plus de fils, des enfants orphelins, des jeunes mères veuves de leurs époux, des pères qui, l'œil fixe, le regard éteint, contemplaient la flamme, dévorant leurs riches entrepôts et consommant, en quelques minutes, la ruine de leurs enfants. Oh ! non, c'est une tâche surhumaine, je ne l'essayerai pas, pas plus que de vous raconter les traits d'héroïsme et de dévoûment, qui vinrent consoler et éclairer, de ce prisme saint et précieux, que les hommes bénissent et que Dieu aime et récompense, cette funèbre journée; seulement, hommage soit ici rendu à tous, en ce moment de douloureux souvenir, les différences sociales, les distinctions de castes tombèrent : il n'y eut que des hommes, disons mieux, que des chrétiens. Blancs, nègres et mulâtres, tous rivalisèrent à qui combattrait le mieux les progrès du mal, à qui sauverait et soulagerait le plus de victimes.

Le cri de douleur poussé sur tous les points des Antilles arriva bientôt en France, où il réveilla partout un écho de généreuses sympathies : le gouvernement, les particuliers, tout le monde vint en aide aux malheureuses victimes; des souscriptions furent ouvertes, et, comme autrefois la veuve de l'Evangile, la veuve et l'orphelin de France apportèrent

le denier du pauvre, qui fut réuni au don magnifique de l'opulent. Tout le monde donna, et le Seigneur bénit cette unanimité comme il bénit toute action charitable. La Pointe-à-Pitre s'est rapidement relevée de ce désastre, et si quelques créoles ont succombé à la ruine par suite de cet événement la Colonie n'en a pas moins repris avec confiance et succès sa marche ascendante (1).

(1) Cette histoire a été terminée dans les premiers jours de février 1848. Depuis cette époque bien des évènements ont eu lieu dans nos colonies; mais comme rien de définitif n'y a été fait, comme rien de nouveau n'y a été organisé, sauf l'émancipation des esclaves, l'auteur a cru ne devoir rien changer à son travail et le publier tel qu'il a été fait. Cette histoire, comme celles des autres colonies françaises racontées dans ce livre, s'étend jusqu'au 1er janvier 1848.

CHAPITRE IV.

La Martinique.

1635 — 1674.

Motifs qui font interrompre la suite de l'histoire de la Guadeloupe pour passer à la Martinique. — Tableau de la Martinique. — Fondation de la Colonie française par M. D'Esnanbuc lui-même. — Il laisse M. du Pont pour continuer son entreprise. — Situation de la Martinique. — Forme. — Superficie. — Cours d'eau. — Eaux minérales. — Sol. — Cultures. — Végétation naturelle du centre. — Côtes. — Anses. — Rades. — Division territoriale. — Circonscriptions judiciaires. — Villes. — Bourgs. — Villages. — Reprise de la partie purement historique. — Guerre avec les Caraïbes. — Paix. — Départ de M. du Pont pour Saint-Christophe et son naufrage. — Influence de la perte de ce gouverneur. — Guerres successives avec les Caraïbes. — Extinction de ces sauvages. — La Martinique sous le régime de la Compagnie des îles d'Amérique. — Ruine de

cette Compagnie. — Acquisition de la Martinique par M. du Parquet. — Administration de ce seigneur.— Vente au roi au nom des mineurs du Parquet. — Cession de l'île à la Compagnie des Indes occidentales.—Mauvaise administration de cette Compagnie. —Réunion définitive de la Martinique au domaine de l'Etat.

Avant de passer outre, mes jeunes lecteurs, et de nous occuper de l'organisation administrative et judiciaire de la Guadeloupe, ainsi que de bien d'autres détails que j'ai à vous donner au sujet de cette Colonie, occupons-nous de l'histoire de la Martinique. Ces détails complémentaires peuvent, comme le chapitre préliminaire, être communs aux deux colonies, que nous considérons comme réunies, en ce sens qu'elles appartiennent toutes deux au même archipel américain, qu'elles ont la même organisation, les mêmes cultures, le même système colonial, les mêmes mœurs et les mêmes usages. Les voir donc tout-à-fait séparées, c'eût été nous exposer à des longueurs et à des répétions inutiles et ennuyeuses, ou à des renvois de l'une à l'autre, qui eussent rendu le récit monotone, coupé et fatiguant à cause des recherches et des pas rétrogrades qui se seraient présentés à chaque instant.

Nous n'avons trouvé qu'un seul moyen d'obvier à

ces inconvénients, c'est le choix du plan que nous avons adopté. Pour nous y conformer, nous allons abandonner la Guadeloupe, pour y revenir en temps et lieu, et nous transportant à la Martinique dans le courant de cette même année 1635, où nous avons déjà vu L'Olive et Duplessis y relâcher, voyons ce qui s'y passe.

Après avoir établi les chances différentes, de fonder une Colonie avec des colons venus directement d'Europe, ou avec des colons pris parmi les habitants déjà acclimatés d'une colonie voisine, et fait ressortir les avantages immenses de l'emploi de ces derniers, le père Dutertre ajoute : « De là vient qu'il ne faut pas s'émerveiller, si l'établissement de la Colonie française à la Martinique a si bien réussi, puisque l'auteur de cette entreprise a été M. D'Esnambuc, gouverneur de l'île Saint-Christophe, homme puissant, riche, aimé de tout le peuple, fort expérimenté à former des Colonies et qui s'est comporté avec tant de prudence dans cet établissement, qu'il a sagement évité tous les écueils, contre lesquels plusieurs autres auraient fait naufrage........ M. D'Esnambuc partit de l'île de Saint-Christophe au commencement de juillet 1635, avec environ cent des vieux habitants de cette île, tous gens d'élite,

accoutumés à l'air, au travail et à la fatigue du pays, et qui, en un mot, n'ignoraient rien de ce qu'il faut faire pour défricher la terre, la bien cultiver, y planter du sucre et y entretenir des habitations. Arrivé à la Martinique, cinq ou six jours après son départ, il y fit promptement bâtir un fort sur le bord de la mer, qu'il munit de canons et de tout ce qui était nécessaire pour le bien défendre : il le nomma le fort Saint-Pierre, peut-être parce qu'il arriva dans cette île le jour de l'octave des apôtres saint Pierre et saint Paul, aussi bien que M. de L'Olive était descendu à la Guadeloupe le jour de leur fête. Après avoir vu commencer une habitation, il s'en retourna à Saint-Christophe, laissant M. Dupont pour commander en qualité de son lieutenant, avec ordre exprès de conserver la paix autant qu'il lui serait possible avec les sauvages. »

Vous plaît-il que j'interrompe encore une fois mon récit et que, pendant que nos colons achèvent de se fortifier et de s'établir, nous passions l'inspections des lieux, ainsi que nous l'avons fait pour la Guadeloupe. Comme pour elle encore, nous profiterons de la précieuse faculté accordée à notre imagination de traverser sans encombre les années et les siècles, nous quitterons le 17me pour venir abattre

notre vol sur le 19me, de manière à ne voir les choses et les hommes que tels qu'ils sont à l'époque actuelle.

Séparée de la Guadeloupe par 25 lieues de mer, coupées vers leur milieu par la Dominique, la Martinique fait partie du groupe des *îles dites du Vent*. De forme entièrement irrégulière, elle a une superficie de 98,782 hectares, dont les deux tiers en plaines et le reste en montagnes. Elle est composée de deux péninsules réunies par un isthme fort étroit; son aspect a été ingénieusement comparé à celui d'un immense sablier. Chacune de ses deux parties doit sa formation à des éruptions volcaniques, ainsi que l'attestent la nature du sol et la disposition des montagnes. La presqu'île du nord, qui contient les foyers volcaniques les plus actifs, a 26 lieues de circonférence. Celle du sud où se trouvent les foyers les plus anciens, a 42 lieues de circonférence.

Ici l'eau n'est ni plus rare ni moins salubre qu'à la Guadeloupe. Nous comptons dans les deux parties de l'île soixante-quinze rivières, que grossissent de nombreux ruisseaux. Nous ne nous arrêterons qu'à celles de ces rivières qui sont navigables, savoir : dans la partie sous le Vent : la rivière *Salée*, la

rivière *Pilote*, la rivière du *Lamentin*, la rivière *Monsieur* et la rivière *Madame;* dans la partie du Vent : la rivière de la *Grande-Anse.*

L'étendue du cours de ces rivières ne dépasse jamais six à sept lieues et quelquefois il n'atteint même pas une lieue; leur rapidité est extrême à l'époque des pluies : on les voit alors descendre en bondissant des hauteurs, où elles prennent naissance, et, furieuses, briser tous les obstacles, qu'elles entraînent ensuite dans la mer. Il n'est pas rare de voir, roulés par leurs flots aussi facilement qu'un brin de paille, l'arbre centenaire qu'elles ont violemment détaché, ou l'immense bloc de basalte, enlevé par elles encore aux flancs rocheux de la montagne. C'est effrayant à contempler, c'est plus effrayant à entendre !

Quant aux eaux minérales, elles ne manquent pas non plus, et figurent parmi les richesses du sol; notamment la source qui prend naissance au bas de la montagne Pelée et celle du piton du Fort-Royal.

Le sol de la Martinique, dû, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, à une action volcanique, n'est pas de même nature sur tous les points. Ici nous trouvons une terre végétale fort légère, mais

assez fertile, formée du détritus des végétaux réunis à de nombreuses parcelles de pierre ponce; plus loin, c'est un sol argileux et fort; plus loin encore, c'est un terrain aride et pierreux: le talent du planteur, c'est de savoir sagement approprier le genre de culture à la nature du sol.

La zone de terrain cultivé, s'étend depuis la mer jusqu'à une hauteur de 400 mètres. Voyez le ravissant coup-d'œil : la crète des mornes et leurs versants supérieurs sont couronnés d'une verdure à reflets lustrés; ce sont des cafeyers plantés en quinconces. Au-dessous, dans les basses régions de ces mêmes versants, dans le creux de la vallée, sur un riche terrain d'alluvion, s'élancent droits, lisses et orgueilleux, de magnifiques roseaux, à la longue feuille recourbée, au panache flottant, réunis en touffes nombreuses; ce roseau que vous prendriez volontiers au premier aspect pour des plans de maïs, à proportions tropicales, ce sont ces fameuses cannes qui donnent au monde un des objets de consommations les plus indispensables, le sucre; et aux colonies leur plus fructueuse culture. Enfin sur les terres qui se refusent à de plus riches productions, remarquez-vous ces taillis à verdure pâle et blanchissante; ce sont des

cotonniers, arbuste précieux qui a si généralement remplacé et détrôné le lin et le chanvre d'Europe.

Puis encore, disséminés çà et là, mais assez rares et sur une moins grande échelle, nous trouvons les plantes à teinture, telles que le rocou et l'indigo, et les plantes à épices, telles que le vanillier, le poivrier, le cannellier, le cacaoyer et le giroflier.

Et derrière ce frais rideau de végétation dirigée par l'homme, une masse compacte et vierge de végétation dirigée par la seule nature, qui enveloppe et occupe toute la partie centrale, c'est-à-dire les trois cinquièmes au moins de l'île. Savanes verdoyantes, forêts mystérieuses et profondes que n'a jamais sondées un œil humain; montagnes inaccessibles, cavernes ténébreuses, sources ignorées, richesses sans nombre et réelles que le colon dédaigne, parce qu'il a à sa portée des richesses plus réelles encore et des cultures, sinon faciles, du moins d'un sûr et excellent produit.

Après le sol, la côte; après la culture, le mouillage, ce second élément indispensable à la prospérité de toute colonie. Voyons quelle ressource offre sous ce rapport la Martinique. Si nous arrivons d'abord en vue de la péninsule occidentale ou au nord de la péninsule orientale, notre œil sera frappé

de l'aspect majestueux des hautes falaises, au pied desquelles vient écumer et se briser la vague. Partout du reste, nous ferons bien de prendre nos précautions, car aux lieux mêmes où la côte semble plate et de facile accès, elle est gardée par d'immenses bancs de roches madréporiques, sentinelles avancées, qui sortent à peine quelques légères pointes perdues et confondues dans le moutonnement des flots, et contre lesquelles nos embarcations pourraient bien toucher et sombrer. Grâce à l'expérience des pilotes, on évite du reste très facilement ce péril et alors on trouve quelques havres et quelques anses d'un bon et sûr mouillage. Puis n'oublions pas les deux rades de Saint-Pierre et du Fort-Royal ; surtout la dernière, qui est sans contredit le plus beau port des Antilles, et qui offre en tous temps un abri vaste, commode, à de nombreux vaisseaux, même à une flotte entière, aussi forte qu'elle puisse être.

Il nous reste encore, avant de reprendre notre récit au point où nous l'avons laissé, à considérer les divisions territoriales de la Martinique.

Ici point de dépendance, l'île est seule et elle se divise, comme l'a d'ailleurs marqué la nature elle-même, en deux parties qui forment deux arron-

dissements : celui du *Fort-Royal*, et celui de *Saint-Pierre*. Chacun de ces arrondissements comprend treize communes et deux cantons.

Les deux cantons du premier arrondissement sont : 1° Celui du *Fort-Royal;* communes : *Fort-Royal*, le *Lamentin*, le *Trou-aux-Chats;* le *Saint-Esprit*, la *Rivière-Salée*, les *Trois-Ilets* et les *Anses-d'Arlet*; et 2° celui du *Marin*; communes : Le *Marin*, le *Vauclin*, *Sainte-Anne*, la *Rivière-Pilote*, *Sainte-Luce* et le *Diamant*.

Les deux cantons du second arrondissement sont : 1° Celui de la *Trinité*; communes : la *Trinité*, le *Gros-Morne*, le *Robert*, le *François*, *Sainte-Marie* et le *Mérigot*; et 2° celui de *Saint-Pierre*; communes : *Saint-Pierre*, la *Basse-Pointe*, la *Grande-Anse*, le *Macouba*, le *Prêcheur*, le *Carbet*, la *Case-Pilote*.

La circonscription judiciaire de la Martinique comprend une cour royale dont le siége est au Fort-Royal, deux cours d'assises, deux tribunaux de première instance et quatre justices de paix.

La Colonie renferme deux villes : le Fort-Royal, qui est le chef-lieu et le siége du gouvernement colonial, et Saint-Pierre qui n'est éloigné de la première que de sept lieues et qui est le centre du

commerce de toute l'île. On y trouve en outre quatre grands bourgs : la *Trinité*, le *Marin*, le *Lamentin* et la *Rivière-Salée*; et vingt petits bourgs ou villages portant les noms de leurs communes respectives. Tous ces villages sont de même importance, et, en général, situés au bord de la mer.

Plus rien ne nous arrête, nous sommes donc libres de venir trouver M. d'Esnambuc ou plutôt M. Dupont, le lieutenant qu'il a laissé en retournant à Saint-Christophe, et qui travaille avec ardeur à la construction du fort.

Des différends étant survenus entre les colons et les anciens possesseurs du sol, quelques engagements partiels en résultèrent, à la suite desquels le sang coula; plusieurs Français furent même tués.

Après ces escarmouches, les sauvages qui avaient, assez mal à propos, commencé la guerre, crurent qu'il fallait entièrement détruire les Français avant qu'ils prissent le temps de s'accroître et de se multiplier. Pour cet effet, ils appelèrent à leur secours tous les sauvages des îles voisines. Le jour convenu entre eux, ils se présentent sous le fort. M. Dupont ayant été averti de cette entreprise par un sauvage même, avait fait rentrer tous ses hommes au fort, et charger ses canons à mitraille.

Il laissa approcher les assaillants et les voyant qui se pressaient les uns sur les autres, il fit tirer. Cette décharge fit un si affreux carnage de ces sauvages que ces pauvres gens croyant que tous les *Mabeyas* de la France étaient sortis de la gueule de ces canons, pour les détruire, s'enfuirent sans oser, depuis ce temps, rien entreprendre contre nous.

M. d'Esnambuc, ayant eu avis de cette guerre, fit aussitôt partir quelques hommes, qu'il envoya à la Martinique, sous la conduite de M. de Lavallée, pour soutenir la Colonie naissante. A l'arrivée de ce nouveau renfort, les sauvages commencèrent à quitter les habitations les plus rapprochées des Français, mettant le feu à leurs cases, arrachant les vivres qu'ils avaient plantés. Nos habitants enchantés de trouver de la terre même découverte, s'en saisirent aussitôt, et ainsi peu à peu gagnèrent plusieurs belles habitations, qui auraient coûté bien de la peine, et peut-être la vie de quantité de personnes, s'il eût fallu les mettre en l'état qu'ils les trouvèrent.

A la suite de cette espèce de retraite des sauvages, la conduite de M. Dupont, pleine de prudence, de sagesse, surtout de douceur et d'humanité, agit

fortement sur leur esprit et les amena à solliciter une paix qui leur fut accordée de grand cœur.

Désireux de rendre compte de ce résultat à M. d'Esnambue, M. Dupont s'embarqua pour Saint-Christophe. Une violente tempête le poussa sur les rives inhospitalières d'Hispaniola, où il fut pris par les Espagnols et jeté dans une obscure prison. Cette étroite captivité dura trois ans, sans que la Colonie pût même savoir s'il avait péri où s'il avait été sauvé.

La perte de M. Dupont fut un immense malheur pour la petite Colonie, en ce sens que les sauvages, qui avaient pleine et entière confiance en lui, se soulevèrent sous son successeur, et que ce soulèvement donna lieu à des guerres qui ne trouvèrent un terme que dans la ruine et l'expulsion des Caraïbes, rigueur que M. Dupont seul eût pu éviter, et dont le résultat ne fut d'ailleurs complet qu'en 1664, après bien des fatigues et bien des pertes.

La compagnie des îles de l'Amérique ne fut pas plus heureuse à la Martinique qu'à la Guadeloupe et force lui fut de vendre l'une aussi bien que l'autre. L'acquéreur de celle-ci fut un des agents même de la Compagnie, qui avait le titre et l'em-

ploi de sénéchal et gouverneur particulier de la Martinique. Il se nommait du Parquet, était neveu de M. d'Esnambuc et frère de celui dont je vous ai cité le nom glorieux, en vous parlant de la résistance des Français, lors de la prise de Saint-Christophe par les Espagnols.

L'acte de vente signé et exécuté en 1651, donna à l'acheteur, moyennant la somme de 60,000 livres, les droits de seigneur et de possesseur absolu, non-seulement de la Martinique, mais aussi de Sainte-Lucie, de la Grenade et des Grenadins, lesquels droits il pouvait exercer en toute liberté, mais sans cesser toutefois de reconnaître l'autorité royale.

L'administration de M. du Parquet fut juste et paternelle, la Martinique n'eut pas à gémir, courbée sous son joug, comme la Guadeloupe sous celui du marquis de Boisseret. Aussi cette période fut-elle ici aussi prospère qu'elle était là, triste et malheureuse.

Cependant M. du Parquet mourut laissant des enfants mineurs. La liquidation des affaires nécessita la vente de l'île. C'était au moment même où le Gouvernement français traitait de l'achat de la Guadeloupe, et où il pensait à racheter également toutes

les îles de l'Amérique, possédées par des Français, pour les concéder à la Compagnie des Indes Occidentales, formée au mois de mai de la même année. Les conditions furent immédiatement arrêtées, la somme de 120,000 livres convenue. Le Gouvernement métropolitain n'acquit cette nouvelle propriété que pour se dessaisir immédiatement de ses droits en faveur de la Compagnie, qui reçut, en outre, ainsi que je crois vous l'avoir dit ailleurs, le privilége exclusif du droit de navigation et de trafic dans la mer des Indes pendant 40 ans.

L'administration de la Compagnie fut non-seulement fausse sous le rapport commercial et financier, mais encore elle fut impolitique et vexatoire, tellement que lorsqu'un ordre du roi vint rattacher au domaine de l'Etat les îles de l'Amérique, et accorder à tout Français le droit de naviguer et de commercer dans les mers de l'Amérique, les habitants de la Martinique étaient si mécontents, les haines étaient si violentes et si tenaces, qu'il était sérieusement question de secouer et de rejeter à tout jamais un joug aussi lourd et aussi onéreux.

Jamais décision ne fut donc plus opportune que celle qui, émanant du trône, traversa la mer et vint dire à ces colons opprimés et souffrants :

« Je vous prends sous ma royale sauvegarde. Désormais Français, vous serez une partie inhérente de la nation; gouvernés par elle directement et sans intermédiaire, l'injustice et l'oppression ne pourront plus vous accabler. »

CHAPITRE V.

Suite de la Martinique.

(1675—1818.)

Réorganisation. — Le traité d'Utrecht nous fait perdre le Canada, Terre-Neuve, l'Acarie et la baie d'Hudson. — Suprématie de la Martinique. — Guerres. — Corsaires et pirates. — Amoindrissement successif de nos Colonies. — Erection du fort Bourbon. — Guerre de l'Indépendance. — Paix de 1783. — La révolution Française arrête la marche ascendante de la Colonie. — La Martinique est attaquée par les Anglais. — Après une héroïque défense, elle succombe et reste 8 ans sous la domination britannique. — En 1809 elle retombe pour la seconde fois au pouvoir de l'Angleterre. — Le traité de 1814 nous la rend.

Au moment où Louis XIV rattacha au domaine de la couronne, les îles d'Amérique, la Martini-

que, ainsi que je vous le disais tout-à-l'heure, venait de passer par une administration onéreuse et funeste à ses intérêts; par conséquent le gouverneur, qui en prit possession, au nom du roi, trouva tout en souffrance.

Le peuplement néanmoins était en bonne voie; et ici, comme nous l'avons vu à la Guadeloupe, les habitants formaient trois classes distinctes : les colons européens, les engagés blancs et les noirs esclaves.

A la culture du tabac et du coton, qui avait dû uniquement occuper d'abord les colons, s'étaient déjà et successivement ajouté celles du rocou, de l'indigo, de la canne à sucre et du cacao. Il est vrai que cette dernière ne prit un développement réel qu'à une époque ultérieure, en 1684.

Le nouveau gouvernement fut pour la Colonie un temps de calme et de bonheur, mais non encore de progrès. Les plantations, bien entretenues et bien soignées, prospéraient, mais leur nombre n'augmentait pas. La population, sauf l'arrivée de quelques esclaves, restait dans un état stationnaire, quant au nombre; mais elle jouissait de toute l'aisance et de toute la sécurité possible. Il manquait à la Colonie une impulsion vigoureuse;

elle n'obtenait de la France que protection, il lui fallait plus, il lui fallait direction et encouragegement.

Un évènement malheureux pour la Métropole, réveilla enfin cet espèce d'engourdissement. La France, avec le traité d'Utrecht, perdit le Canada, Terre-Neuve, l'Acadie et la baie d'Hudson. Certes, c'était un coup terrible, il fut vivement senti. Le premier mouvement de la France fut l'abattement; puis, avec la réflexion, la force lui revint. Peut-être les ministres se souvinrent-ils que vouloir, c'est pouvoir, et que la seule défaite réelle, c'est la perte de la volonté. Peut-être, la mâle énergie du vieux roi leur vint-elle en aide; j'ignore d'où partit l'encouragement; seulement je sais, que jetant un regard investigateur sur ce qu'ils possédaient encore, les gouvernants marquèrent du doigt les Antilles et se dirent : Là est la vie pour le système colonial en France; là est l'espérance et l'avenir. Aussitôt toute leur sollicitude se tourna de ce côté; bonnes et fortes paroles, savants conseils, subventions opportunes, priviléges de toute sorte, exemption d'impôts, rien ne fut épargné, et, disons-le immédiatement, rien de tout cela non plus ne fut perdu.

La Martinique releva son front orgueilleux, elle revendiqua ses droits; elle dit : Ne me donnez pas de rivale, que je sois reine et maîtresse dans ces mers, et je répond de la prospérité. Ainsi fut fait; la Guadeloupe fut sacrifiée, et la Martinique devint le chef-lieu et le marché-général des Antilles françaises; seule elle était connue en Europe, et son nom, considéré comme générique, était le seul employé.

Oh! c'était, je vous assure, une noble et fière Colonie, qui ne connaissait et ne voulait pas d'égale. C'était une enfant despote, qui revendiquait tous ses droits et davantage encore, et aux observations de la Métropole, elle montrait ses riches plantations, ses magnifiques récoltes; elle montrait les navires nombreux sortis ou à destination de ses ports, les quantités de marchandises et d'or jetées par elle dans le commerce. Et la Métropole éblouie faisait silence et oubliait ses pertes récentes.

Malheureusement toute chose a son terme dans ce monde; peut-être les bonnes plus vite que les mauvaises. La guerre se leva terrible et menaçante à l'horizon de la Martinique (1742), et bientôt, gagnant de proche en proche, elle envahit même

le tranquille et riche golfe du Mexique. Alors le cours de ces magnifiques prospérités s'arrêta subitement ; alors les besoins de la défense et de l'attaque armèrent tous les bras, qui abandonnèrent, pour tenir l'aviron ou le sabre d'abordage du corsaire, les immenses champs de cannes, les délicieuses cafeyères, les productives habitations.

Il est vrai, que la vie de corsaire des habitants de la Martinique leur fut profitable et bonne, comme le leur avait été la vie d'agriculteur ; que les prises furent nombreuses, que l'or devint aussi commun dans l'île, qu'en d'autres temps la plus vulgaire monnaie, et que l'on estime à plus de 30 millions la valeur des 950 bâtiments qu'ils capturèrent pendant cette période ; mais qu'est-ce que l'or pour une nation ? souvent un flot, qui s'écoule rapidement et sans profit ; jamais un élément vrai et sûr de grandeur, de stabilité et de force. Le pays réellement riche n'est pas celui qui possède, par suite d'évènements irréguliers et indépendants de sa volonté, beaucoup de numéraire, mais bien celui qui renferme en soi, assez d'industrie, de fertilité, de commerce, d'habiles et rudes travailleurs pour suffire à tous ses besoins et de plus à ceux des autres. Telle était avant la guerre la position de la

Martinique, position gravement endommagée par l'abandon des cultures. De telle façon que les sept années de paix, amenées par le traité d'Aix-la-Chapelle, furent loin de suffire pour réparer les pertes éprouvées pendant les quatre années qu'avait duré la guerre; et que malgré les bénéfices énormes provenant des prises des corsaires, elle était encore accablée des dettes, qu'elle avait été forcée de contracter, lorsque en 1755 éclata de nouveau la guerre.

Elle eut cette fois des résultats plus défavorables encore que précédemment, puisque après de longues souffrances, la Martinique tomba enfin au pouvoir des Anglais le 13 février 1762. Cette occupation étrangère dura seize mois, et lorsque le traité de Versailles lui donna un terme, la joie ne put être dans la Colonie ni bien vive, ni bien réelle, puisque elle perdait sa voisine et une des meilleures auxiliaires de son commerce et de sa prospérité: la Dominique, que le traité cédait à l'Angleterre.

Notre couronne coloniale allait toujours en s'amoindrissant. Quand donc finiront ces cessions perpétuelles, ou, du moins, quand verrons-nous la France s'en dédommager par quelque conquête sérieuse et durable. Patience, mes jeunes lecteurs,

nous avons près d'un siècle à attendre ; mais aussi, après ce temps, nous verrons une nouvelle France se lever à l'horizon méditerranéen et cette fois nous pourrons saluer cette nouvelle Colonie, avec un orgueil d'autant plus vif et plus légitime qu'elle sera notre contemporaine, la fille de notre époque.

Revenons bien vite à cette date de 1713, que nous avons laissée si loin, emportés par nos réflexions. La fréquence des attaques, dont la Martinique avait été l'objet, fit comprendre au gouvernement la nécessité d'y élever des fortifications, en état de permettre à la Colonie de résister, au moins le temps nécessaire à l'envoi d'un secours. Par suite de ce besoin, on éleva sur un morne, à 1200 mètres du Fort-Royal, le fort Bourbon, qui ne coûta pas moins de 10 millions.

Rassurés de ce côté, les colons, comprenant que le seul moyen de réparer les malheurs et les désastres précédents était un travail persévérant, reprirent avec zèle et ardeur le cours de leurs exploitations agricoles ; et telle est l'étonnante ressource de ces terres privilégiées du Seigneur, que l'œuvre réparatrice fut achevée en quelques années, si bien que lorsque la guerre de l'Indépendance vint encore une fois menacer la tranquillité de ces

mers, elle trouva la Martinique en possession de son titre et de son importance de reine des Antilles.

Par un étrange sort de la fortune, cette guerre, loin d'être funeste à notre Colonie, ajouta au contraire un lustre nouveau à sa prospérité. Tandis que les cultures étaient poursuivies avec soin, la superbe baie du Fort-Royal devenait le centre des opérations maritimes des flottes françaises, et le concours des navires de guerre, augmentait le cercle et l'étendue des relations et des transactions entre habitants, qui participaient ainsi à la gloire de nos armes, en tiraient profit et avantage, et tout cela sans avoir le moins du monde à souffrir des calamités de la guerre.

Aussi lorsque arriva la paix de 1783, sa marche ascendante n'eut autre chose à faire qu'à s'étendre encore plus loin et plus vite; et quand la révolution française arrêta brusquement cette ère de prospérité, la population de la Martinique atteignait presque 100,000 individus, et le mouvement commercial dépassait 44 millions de livres tournois.

Vous parler des effets de la révolution de 1789, à la Martinique, ce serait vous répéter mot pour mot, ce que je vous ai dit à ce sujet, touchant la

Guadeloupe; je compte donc sur votre mémoire pour vous le rappeler, et j'arrive immédiatement et sans autres détails au 3 février 1794. Nous trouvons à la Martinique, comme commandant les îles du Vent, le général Rochambeau, fils du maréchal du même nom, brave militaire et officier distingué. Les Anglais, déjà repoussés par lui avec succès, parviennent à débarquer au nombre de 15,000 hommes et avec eux 90 bouches à feu. Après plusieurs combats, dans lesquels il déploya la plus grande bravoure personnelle, le général, forcé de se retirer dans le fort Bourbon, avec six cents hommes seulement, y tint bon contre tous les efforts des Anglais pendant quarante-neuf jours, et ce ne fut que lorsque le bombardement eut presque démantelé la citadelle, ce ne fut que lorsque la moitié de ses soldats fut tombée sous le feu ennemi, qu'il se décida à capituler. Sur les trois cents hommes qui lui restaient, plus des deux tiers étaient malades ou blessés.

La défense du fort Bourbon fut la dernière tentative de résistance, le dernier soupir de la lutte : la Martinique était aux Anglais. Elle resta sous leur domination huit années entières et nous fut ensuite rendue par le traité d'Amiens; mais,

hélas! pas pour longtemps. Au mois de février 1809, se renouvelait l'héroïque défense de Rochambeau; le fort Bourbon, attaqué cette fois encore par 15,000 Anglais, résista 27 jours, puis succomba sous le nombre; la garnison capitula et l'Angleterre reprit pour la seconde fois cette Colonie, qui demeura en son pouvoir jusqu'au jour où le traité de Paris (1814) nous la restitua.

Dès le 2 décembre de la même année, le drapeau français reprit sa place sur le fort Bourbon et sur les autres forts de l'île, et depuis il y a toujours flotté sans opposition, grand et puissant entre tous ceux de l'Europe.

Je ne dois néanmoins pas omettre ici qu'à l'époque des Cent Jours, et sous le prétexte de protection, les Anglais reparurent à la Martinique et en occupèrent même tous les points fortifiés. Ce ne fut du reste qu'une simple apparition et au retour de Louis XVIII, tout rentra dans l'ordre.

Les premières années de la Restauration furent employées à faire oublier aux colons, les dommages causés par les guerres de la République et de l'Empire; puis, une fois le mal réparé, la Colonie, sous le triple rapport de la population, de l'agriculture

et du commerce, rentra dans une voie de progrès qu'elle n'a pas quitté depuis.

Seulement elle a irrévocablement perdu sa primauté dans l'archipel américain, où elle est sans dépendances, puisque la Guadeloupe en a été détachée et a reçu un gouvernement spécial et séparé. Quelques ouragans, quelques tremblements de terre sont venus l'agiter et la menacer; mais leurs ravages ont été bien vite effacés, grâce à l'active puissance de végétation et de production, dont est doué le magnifique climat des Antilles.

CHAPITRE VI.

Chapitre complémentaire.

Température des Antilles. — Brises. — Saisons. — Aspect général. — Ouragans, tremblements de terre et ras-de-marée. — Maladies endémiques. — Empoisonnements. — Races humaines; blancs, nègres, hommes de couleur, indiens. — Esclavage. — Code noir. — Institut du saint Cœur de Marie. — Philantropie et charité. — Population des Antilles. — Colonies françaises. Conseils coloniaux. — Administration. — Justice. — Forces militaires. — Milice. — Organisation, produits et progrès agricoles. — Commerce. — Etablissements d'utilité publique.

Je viens de terminer l'histoire de la Martinique et j'ai hâte, mes jeunes amis, de réunir de nouveau nos deux Colonies des Antilles, que, pour la

partie purement historique, j'ai cru devoir séparer; ce qui était d'ailleurs justice, puisque, ainsi que vous venez de le voir, elles ont eu chacune leur commencement particulier, et que leur existence, bien que réunie la plupart du temps sous un même gouvernement, n'en a pas moins été différente.

Avant toute chose, une autre observation : la plupart des généralités contenues dans ce chapitre sont applicables à toutes colonies et notamment à nos Colonies à culture. Par conséquent, il est nécessaire que vous vous pénétriez bien de tous ces détails d'organisation intérieure, si vous voulez comprendre, dans la suite de ce récit, la position respective des autres colonies pour lesquelles je ne pourrais m'étendre aussi longuement sur les détails d'administration et d'organisation coloniales déjà développés.

Rien n'est plus variable, eu égard à l'exposition et au plus ou moins de hauteur des lieux, que la température des Antilles. Ainsi, quoique placées au soleil et n'étant séparées que par une assez légère distance, deux thermomètres donneront une variation notable, si l'un est sur un morne et l'autre à sa base, ou encore, si l'un est à droite et l'autre à gauche d'une éminence. L'ardeur du climat y est

du reste, tempérée par deux brises régulières dont l'une, qui croît et décroît avec le soleil, est appelée *brise de mer;* tandis que l'autre, qui dure toute la nuit, porte le nom de *brise de terre.*

Rien ne saurait vous donner une idée du charme qu'éprouve l'homme à aspirer, sous ce soleil brûlant, ces brises, toutes chargées de suaves émanations, non plus que vous faire comprendre tout le bonheur que l'on éprouve à se sentir vivre au milieu de cette riche nature. C'est un enivrement de toutes les heures, de tous les instants; mais c'est un bonheur que l'homme paie bien cher, car si son intelligence et son développement physiques y sont précoces, à un point incroyable pour les Européens, en revanche, la caducité vient promptement; et, soit que le corps se laisse énerver par l'influence toute-puissante du climat, soit que cette action soit produite par le manque d'énergie et d'activité, joint au trop de liberté donnée aux passions, toujours est-il que la vie y est courte et que la dernière période en est triste, souffreteuse et pleine d'infirmités anticipées. Aux Antilles, on ne connaît pas de saison; l'été y est perpétuel. Toujours du soleil, toujours des journées variant entre onze et douze heures, et jamais de ces longues nuits,

si noires, si chargées de brouillards et de tristesse, comme celles de décembre et de janvier, dans notre brumeuse Europe. Toujours l'été, quelques degrés de plus pendant les mois de juillet, d'août et de septembre; quelques degrés de moins pendant décembre, janvier et février, voilà toute la différence. D'ailleurs, éternellement de la verdure, éternellement la nature en travail de production, éternellement la vie revêtant toutes les formes, se montrant sous tous les aspects.

Ne croyez pas cependant qu'il y ait ici cette monotonie et cette uniformité, qui fatiguent toujours, même dans le beau. Non, la nature a ses fureurs aussi aux Antilles, fureurs rapides comme l'éclair, terribles comme... rien dans ce qui m'entoure ne m'offre un terme de comparaison. Ces fureurs, nous les nommons : *ouragans*, *tremblements de terre et ras-de-marée.*

Ouragan, c'est-à-dire tempête furieuse, poussée par le vent, qui déracine, soulève et balaie tout; ouragan, qui, une fois passé, laisse la terre nue et bouleversée, image du chaos, dont il semble le prélude et l'avant coureur. Qui pourrait résister à l'ouragan des Antilles? les constructions bâties à grand frais par la main de l'homme? Qu'il lui en

prenne la fantaisie, qu'il passe sur elles, et demain les pierres amoncelées au pied de la montagne et dispersées dans la plaine, diront seules par leurs formes et leur travail : Hier il y avait ici une habitation... Sera-ce la forêt séculaire? Voyez, l'ouragan a frappé là, et le vieil arbre a courbé sa tête altière; et puis un autre, et puis encore une autre : quelques minutes ont suffi à transformer l'impénétrable taillis en une clairière plus impénétrable encore, où gisent pêle-mêle, renversés et brisés, les grands arbres, les plantes parasites, les arbustes des broussailles et leurs lianes pendantes. Ce sera peut-être les moissons et les plantations, l'ouragan glissera sur elles, et quand il sera loin, elle relèveront leurs tiges penchées? Oh! ne le croyez pas : l'ouragan les enveloppera, les arrachera, les éparpillera sur son passage; il fera plus, il fouillera le sol, déplacera les terres, creusera des ravines à la place du monticule, formera des collines dans la vallée. L'ouragan est une puissance surnaturelle, une force que l'on ne peut ni apprécier, ni dompter; un agent de la nature qu'il faut accepter, faute de pouvoir le diriger ni l'écarter. Le paratonnerre nous met à l'abri de la foudre, rien ne peut garantir de l'ouragan; rien, si

ce n'est le bras et la volonté de Dieu, qui seul peut, à son gré, le déchaîner et le retenir. Ne croyez pas davantage que les traces laissées par l'ouragan soient faciles et promptes à effacer; mais plutôt écoutez : les bâtiments qui sont sur les rades, et qui n'ont pas eu le temps de gagner la pleine mer, sont brisés ou engloutis. Les désastres de ces tourmentes sont incalculables. Dans les villes, on a vu quelquefois la majeure partie des édifices détruits. Pour remettre en valeur les plantations que le fléau a ravagées, il faut, outre des frais et des travaux considérables, un an, si l'habitation produit des vivres; dix-huit mois, si c'est une sucrerie; trois ans, si elle est plantée de cacao, et cinq ans, si c'est une cafeyère.

Ces graves perturbations atmosphériques ont ordinairement lieu dans la période de 104 jours, comprise entre le 10 juillet et le 21 octobre. Elles sont assez souvent accompagnées, non-seulement de ras-de-marée, mais encore de tremblements de terre. On cite parmi les plus désastreux de ce siècle et du précédent, ceux de 1766, 1779, 1788, 1813 et 1817, à la Martinique; et ceux de 1713, 1738, 1740, 1766, 1776, 1821, 1825 et 1843, à la Guadeloupe.

Ras-de-marée, c'est-à-dire mouvement prompt, violent et subit des masses de l'Océan, qui poussent vers la terre, avec une telle force, que rien ne peut leur résister, embarcation ou navire, tout a le même sort; le flot jette à la côte, et la côte inhospitalière qui a reçu des vaisseaux entiers et des hommes vivants, renvoie au flot des débris et des cadavres, que dans son épouvantable colère celui-ci lui rejette encore, jusqu'à ce que, divisés à l'infini, dans ce va et vient furieux, il ne reste rien que des parcelles informes et méconnaissables. Voilà le ras-de-marée, non tel qu'il est dans sa véritable et sombre horreur; mais tel que ma faible plume peut vous le peindre. Parfois, il est l'auxiliaire de l'ouragan, parfois il sévit seul et sans maître.

Enfin, les tremblements de terre viennent aussi signaler leur effrayante présence aux Antilles, par des secousses fréquentes, mais rarement très désastreuses. Nous pouvons néanmoins vous en citer trois de terrible mémoire; celui de 1737 qui détruisit à la Martinique, la principale de ses cultures, celle du cacaoyer qui ne s'y est jamais relevée; celui de 1839, qui a ravagé d'une si cruelle façon le sol de la Martinique, et celui plus funeste encore de

1843, qui a englouti et détruit la belle et gracieuse ville de la Pointe-à-Pître.

Voilà pour le ciel, voilà pour la nature et ses perturbations, qui atteignent, dans ce pays des Antilles, comme tout ce qui s'y rencontre, des proportions gigantesques et phénoménales, surtout si nous les comparons à la nature plus restreinte, plus calme, plus petite, si nous pouvons ainsi parler, de notre vieux monde. Les trois derniers sont, n'est-il pas vrai, de bien terribles fléaux, et pourtant tout n'est pas dit avec les fléaux qui nous occupent; j'y dois ajouter la fièvre jaune, qui résume en elle tout le cortége des maladies endémiques du pays, parqu'elle est la plus funeste de toutes, que ses effets sont presque toujours mortels pour l'Européen qu'elle frappe, et le nombre en est grand. Et ensuite?... Ensuite, les serpents, inconnus à la Guadeloupe, et tellement communs à la Martinique, qu'ils y ont détruit tous les nègres marrons, vivant dans les bois. Serpent petit et marbré, à l'aspect inoffensif, dont la morsure tue en quelques minutes, si elle porte sur une veine ou dans le voisinage d'une artère, et dont la guérison, dans les autres cas, est tellement rare, qu'on la considère comme miraculeuse.

Je ne puis résister au désir de vous citer un autre fléau, qui émane de l'homme et devient l'instrument d'une espèce de monomanie impossible à comprendre, plus impossible par conséquent à expliquer : le poison. Ici je ne prends point sur moi la responsabilité des détails ; je cite : c'est M. Granier de Cassagnac qui parle.

« L'art de l'empoisonnement, dit-il, est arrivé, à la Martinique surtout, à une habileté effroyable et ce sont les nègres, qui lui ont fait faire ce progrès. Ils empoisonnent à jour fixe, à l'échéance de trois mois, de six mois, d'un an, et ils ne se trompent jamais. Avec quoi ? On l'ignore. M. Orfila et M. Raspail y perdraient leurs cornues, et tous les appareils de Marsh n'y verraient rien. Le pantoufflier, le brinvillier, le mancenillier et dix autres plantes et arbustes fournissent des poisons subtils, sans compter ceux, dont les nègres seuls ont le secret.

« Pourquoi donc les nègres empoisonnent-ils ? on n'en sait rien. Est-ce l'esclavage qui les y pousse ? pas du tout ; car le poison a toujours été inconnu dans les îles anglaises, et il l'est encore dans les îles espagnoles.

« Les empoisonneurs sont généralement exportés à Porto-Rico et ils n'empoisonnent plus, dès qu'ils

y sont. Est-ce par vengeance ? Mon Dieu, non ; car ils empoisonnent souvent leurs enfants, leurs frères, leurs amis, et les maîtres qu'ils aiment quelquefois le plus. Ces empoisonneurs procèdent comme la foudre, et ils tuent, en deux ou trois nuits, trente bœufs, vingt mulets, cent moutons et dix ou douze nègres leurs compagnons. Cela est arrivé, au su de tout le monde en dix endroits, et cela arrive presque chaque année. Quelquefois, ils donnent du poison qui tue minute par minute et qui fait durer l'agonie pendant six mois. Cela est arrivé sous mes yeux au Fort-Royal. »

Après m'être appesantie sur ces détails, je ne puis m'empêcher de frissonner un peu et de préférer ma tranquille Europe à la féerique nature tropicale et aux paroles de M. Granier de Cassagnac qui dit dans un autre endroit de son livre : « En somme, ceux qui veulent travailler un peu et vivre bien n'ont qu'à passer l'océan ; ils verront le plus beau pays du monde et le plus hospitalier : beau soleil, belle terre et bon cœur. » Je réponds : oui, mais à côté, ouragans, maladies, serpents et poison. J'aime mieux l'Europe et nos belles terres de France, qui ont, elles aussi, leurs beaux rayons de soleil et leurs nobles cœurs.

Dans nos Colonies à culture, sauf à Bourbon, où se rencontre encore un certain nombre d'Indiens, la population se compose, ainsi que je vous l'ai déjà dit, de trois espèces d'hommes : les blancs d'Europe, les noirs d'Afrique et les mulâtres, mélange des deux races. Si vous êtes curieux de savoir comment les nègres dans leur langage fort imagé du reste et tout semé d'apophtègmes, caractérisent ces trois espèces, je puis vous satisfaire : *Le blanc*; disent-ils, *c'est l'enfant de Dieu*; *le noir, c'est l'enfant du diable*; *le mulâtre n'a pas de père.*

Les blancs descendent tous de familles françaises; beaucoup, parmi eux, portent des noms depuis longtemps connus dans la métropole, par la position sociale et les services de leurs aïeux. Les blancs possèdent la majeure partie des terres, des capitaux et des propriétés de toute nature. Le haut commerce et l'industrie sont entre leurs mains. Ils forment l'élite de la population libre, et naguère encore ils jouissaient de distinctions, de droits et de priviléges, à eux réservés à l'exclusion des hommes libres de couleur. Une loi spéciale a aboli toute différence entre eux, et a mis en place l'égalité civile; mais les efforts du législateur n'ont pu encore et ne pourront de longtemps rapprocher et con-

fondre ces deux races, que la nature, les mœurs, l'éducation et des préjugés invincibles séparent par une barrière presque inattaquable.

Cette classe, dite de couleur libre, est formée d'individus de sang-mêlé, autrement appelés mulâtres, et d'individus de race noire, qui sont libres, soit de naissance, soit par suite d'affranchissement personnel. La liberté de naissance est transmise par la mère, dont l'état détermine celui des enfants. La liberté par suite d'affranchissement s'acquiert par une déclaration authentique du maître, qui déclare à l'autorité l'intention d'affranchir son esclave. Si dans un délai de six mois, il n'y a ni réclamation, ni opposition, ou si les réclamations et oppositions sont reconnues non fondées, le noir est définitivement inscrit, comme libre sur le registre de l'état civil. Le nombre de personnes libres de couleur tend journellement à s'accroître, et c'est parmi elles que l'augmentation est la plus sensible.

Les hommes de couleur libres sont en général, vantards, paresseux et surtout essentiellement vaniteux. Pour eux, être n'est rien, paraître est tout. Le travail de la terre leur est antipathique, il leur semble entraîner la dérogation, l'assimilation aux esclaves. Ils aiment le clinquant; et, pourvu qu'ils

aient des toilettes incroyables, ils se soucient peu du reste et ne travaillent que tout juste, pour faire face aux nécessités de leur luxe apparent, ou aux besoins les plus indispensables de la vie matérielle. Tel mulâtre, par exemple, qui gagne 10 francs par jour, ne travaillera que juste un jour de la semaine, parce que ces dix francs lui suffiront amplement pour sept jours, et ce ne sera que lorsqu'il voudra acheter quelque objet, qui aura attiré son attention et excité ses désirs, qu'il se décidera à s'occuper plusieurs jours de suite. Cet amour de l'oisiveté, qu'ils tiennent des nègres, est d'autant regrettable, que les gens de couleur sont très adroits et parfaitement aptes aux ouvrages manuels. Il est même positif, qu'avec un peu d'ardeur et d'application, ils arriveraient à porter dans l'exercice des différents métiers, un perfectionnement remarquable.

Espérons toutefois que la tendance, qui se montre déjà parmi eux pour une vie plus régulière et surtout plus utile au pays et à eux-même, ira toujours en progressant et que, grâce à leur émancipation civile et politique, ils formeront une population active, forte et puissante, devant les vertus de laquelle tomberont peu à peu les anciens préjugés, et qui méritera de monter sinon encore tout-

à-fait à l'égal des créoles, du moins à un degré fort rapproché.

Ce qui aidera puissamment à cette régénération morale, c'est la famille et l'instruction. Jusqu'à ce jour, ne connaissant pas son père, et livré aux soins de sa mère, négresse ou mulâtresse, incapable de lui donner les moindres principes de moralité qu'elle même ignorait, le mulâtre grandissait livré à tous les instincts de sa nature. Et quelle nature! un mélange des défauts et des vices des deux races dont le sang est mêlé dans ses veines. Puis, devenu homme, il vivait à son gré, en dehors des lois religieuses et morales, ne s'astreignant presque jamais aux charges et aux devoirs d'époux et de père.

Aujourd'hui, grâce à l'intervention puissante de la religion, c'est toute autre chose : les mariages sont fréquents, l'enfant élevé près du foyer paternel y entend louer le bien, blâmer le mal, et son jeune cœur est ainsi prédisposé à l'avance à puiser dans une instruction sage et proportionnée à ses besoins et à sa position sociale, l'élément des vertus de l'homme privé et du citoyen.

Si je parle ici de l'instruction des enfants de couleur, c'est parce que j'y vois, après l'organisation

de la famille, le second et seul moyen d'arriver à cette régénération, qui nous occupe. De même que le mulâtre vivait sans liens de famille, il vivait aussi dans la plus complète ignorance. Ce défaut d'instruction disparaît tous les jours, les générations nouvelles trouvent toutes les ressources possibles dans nos Colonies pour recevoir une bonne instruction. Les écoles primaires particulières, et les écoles publiques d'enseignement mutuel sont assidument fréquentées par des enfants de couleur, qui montrent en général, assez d'aptitude et de bonne volonté.

En somme, le progrès est réel et palpable, et il ne peut qu'augmenter dans une proportion très forte, soutenu qu'il est par le double concours des pieux ministres de la religion et des membres savants et éclairés du gouvernement (1).

Nous voici arrivés à un objet que je n'ose aborder : l'esclavage, ou plutôt les esclaves. Que dirai-

(1) Ainsi que l'auteur l'a déjà fait remarquer, cette histoire a été écrite avant les évènements de février, et nous croyons ne devoir rien changer aux détails qui vont suivre, bien qu'ils ne se trouvent plus en rapport exact avec ce qui se passe actuellement aux Colonies, où, ainsi que tout le monde le sait, a été promulguée l'émancipation des esclaves.

je de ces enfants de l'Afrique, transportés sur le sol de nos Colonies, pour les fertiliser et les rendre productives. Avec les philantropes de notre époque, m'appitoyerai-je sur leur sort; les montrerai-je courbés sous un joug odieux, maudissant l'Europe et ses enfants, nourrissant de terribles pensées de haine et de vengeance, et regrettant dans leurs chants inintelligibles le sol béni et aimé de la patrie, la liberté du désert et les êtres chéris qu'ils ont laissés sur la côte lointaine. En vérité, mes jeunes amis, je n'ose guère; par la raison toute simple que je suis forcée de m'avouer, après une étude longue et consciencieuse sur cette matière, qu'ils sont plus heureux dans les familles charitables et chrétiennes des colons européens, qu'auprès de leurs misérables chefs ou rois, auprès desquels ils ne sont après tout qu'esclaves. Il est demeuré évident pour moi que l'esclavage étant le régime des côtes africaines, le nègre ne change pas de position, en passant dans les Colonies, mais qu'il ne fait qu'échanger un esclavage contre un autre, beaucoup plus doux, plus humain et surtout plus propre à relever son esprit, à grandir son intelligence. Mais, de là, s'ensuit-il que l'esclavage soit pour le nègre un bien et un bonheur? Je me garderais d'aller aussi loin; si le nègre me parais-

sait par sa nature, apte à jouir avec avantage de la liberté, à l'employer utilement pour lui et pour les autres, je n'hésiterais pas à dire : plus d'esclavage, car les principes mêmes de l'Évangile, en établissant la fraternité humaine, l'ont moralement aboli et réprouvé. Mais l'infériorité morale du nègre, mais sa paresse, mais son éloignement pour tout ce qui touche au bien et à la civilisation ; mais,... mais tant de choses encore rendent cette question si difficile, si épineuse, si insoluble, que nous n'oserions sur ce sujet faire entendre notre faible voix. Vous ne serez donc pas étonnés que je me borne à vous indiquer le régime des esclaves dans nos Colonies. Mon récit à ce sujet suffira à laver les créoles de ces odieuses accusations, que l'on a fait peser sur eux, accusations de cruauté, d'exigence, de barbarie même, aussi fausses que la réputation d'hommes fiers, indomptables, aux passions violentes et haineuses que l'on accorde si bénévolement aux nègres.

Avant de nous occuper de l'esclave, occupons-nous du code qui le régit. Ce code, connu sous le nom de *Code Noir*, est un édit de 1685 appliqué à l'île Bourbon en 1723. C'est le premier acte de législation relative à l'état et au régime des esclaves,

et c'est encore aujourd'hui la loi fondamentale en cette matière. Il garantit à l'esclave l'instruction religieuse; règle ses droits quant à la nourriture et à l'entretien. Il établit les droits du maître ainsi que ses devoirs et sa responsabilité, et fixe l'état de l'esclave, son incapacité civile et l'espèce de biens dont il fait partie. Il détermine les formes de l'affranchissement, les droits et les devoirs des affranchis, et enfin il spécifie les crimes et délits des esclaves, en réglant les peines dont ils sont passibles.

Depuis 1685, ce code n'est point resté intact; des améliorations successives y ont été faites et l'on a laissé tomber en désuétude les dispositions empreintes d'une grande rigueur, ou rendues inexécutables par la différence des temps et des institutions. Enfin l'abolition de la traite a encore apporté de notables changements au code noir, en rendant quelques-uns de ses articles inutiles et sans objet.

Tous les esclaves de nos Colonies proviennent originairement des côtes africaines. Habitués à un climat à peu près identique à celui de l'Amérique, doués de toute la force physique des peuples neufs et sauvages, possédant un tempéramment de fer et une santé à toute épreuve, le nègre seul réunit

les qualités nécessaires, pour résister en même temps à l'ardeur dévorante du climat et aux fatigues du travail. C'est donc le seul cultivateur possible aux Antilles et dans toutes les Colonies tropicales. Supprimez le nègre, l'exploitation agricole devient impossible. Si ce n'est peut-être à Bourbon et dans certains cantons de la Guyanne, l'Européen ne s'y acclimatera jamais, s'il est forcé de travailler en plein air et en plein soleil. C'est cette incapacité physique des enfants de la vieille Europe, plus encore peut-être que le manque de bras, qui a si vite répandu la population nègre sur le sol colonial. Quoi qu'il en soit, à peine nos établissements sont-ils formés dans le golfe du Mexique, que nous y voyons débarquer des négriers, que nous y voyons vendre et acheter des esclaves.

Ces esclaves n'exercent aucun droit civil ou politique. En droit il ne peuvent rien posséder; mais en fait ceux qui parviennent à acquérir quelque valeur mobilière ou quelque argent, et c'est la majorité, en jouissent sans obstacles, en disposent à leur gré, et en cas de mort le lèguent à qui bon leur semble. Le régime des esclaves est en général plus doux que celui des domestiques et des paysans d'Europe. L'intérêt du maître, autant que son hu-

manité, le porte à prendre un soin tout particulier de son *atelier*. (On désigne collectivement sous ce nom, dans les Colonies françaises, les noirs de travail de chaque habitation.) Les travaux des noirs sont modérés, ils ne dépassent jamais neuf heures sur vingt-quatre; leur logement est convenablement assuré, ainsi que leur subsistance. Ils habitent des petites cases en bois ou en maçonnerie, sorte de maisonnette, contenant deux pièces : une cuisine et une chambre à coucher. Si le nègre est marié, la case est pour lui seul et sa famille; s'il n'est pas marié on lui adjoint un compagnon et la case est pour tous deux. Outre l'habitation, il est alloué à chaque individu ou à chaque famille, un terrain qu'il cultive en vivres du pays, à sa guise et pour son usage exclusif. En dehors de ce produit, ils reçoivent chaque semaine une quantité déterminée de morue, de poisson salé, de viande salée, de riz ou de farine de manioc et de maïs, à moins que par un arangement particulier, l'esclave n'ait renoncé à sa part de cette distribution, moyennant la libre permission, à lui laissée par le maître, de disposer d'un jour par semaine, indépendamment du dimanche, pendant lequel on ne peut exiger de lui aucun service. A tout ce temps que le nègre peut

employer comme il le veut, sans que personne puisse lui en demander compte, il faut encore ajouter les après-midi, accordées assez fréquemment dans l'année, par le maître ou le gérant, à titre de récompense.

Généralement les esclaves possèdent des volailles, des porcs, voire même du gros bétail. Les plus habiles et les plus industrieux sont quelquefois meublés avec une richesse incroyable, que les gens riches eux-mêmes appelleraient du luxe; mais ce qui frappe surtout chez les nègres, c'est l'amour de la toilette qu'ils ont en commun avec les mulâtres. Il n'est pas rare de rencontrer parmi eux des individus et surtout des femmes, mis avec une élégance, de mauvais goût il est vrai, mais splendide et somptueuse : riches étoffes, bijoux de prix, objets de fantaisie, toujours bigarrés et à couleur éclatante, rien ne leur semble trop beau et c'est à ces emplètes diverses, que sont employés en majeure partie leurs profits. On a vu des réunion d'esclaves, où les toilettes, tant des hommes que des femmes, étaient réellement remarquables et éblouissantes. Par exemple, ne demandez rien de semblable journellement. Quand il travaille ou qu'il est tranquille dans sa case, l'africain revient à sa

nature primitive, tout l'embarrasse, tout le gêne, les vêtements lui sont insupportables, il les réduit à la plus petite quantité possible, et, si ce n'étaient les réglements, il les supprimerait entièrement. Ils n'ont du reste que les objets de luxe à acheter, et le maître fournit le vêtement habituel, qu'il renouvelle au grand complet, deux fois tous les ans.

Les soins hygiéniques sont attentifs et ce n'est pas étonnant; l'esclave est une valeur qu'il faut conserver le mieux et le plus longtemps possible. Un hôpital est établi sur chaque habitation; pour les indispositions légères, les soins de l'hospitalière suffisent; dès que le mal est grave, un médecin est appelé, plusieurs même s'il le faut, et le malade est l'objet des plus grands soins.

Les vieillards, les infirmes, les enfants, les négresses enceintes ou nourrices sont exempts de services, ou employés à des travaux faciles et jamais au-dessus de leurs forces. A la négresse qui a un enfant de moins d'un an, on accorde journellement une certaine quantité de farine de choix et de sucre pour le nourrir.

En dehors et au-dessus de cette administration du propriétaire créole, veille encore un autre pou-

voir qui a mission de soutenir l'esclave opprimé, de venger l'abus d'autorité, d'exaction; c'est l'administration, à laquelle est attribué un droit de surveillance, de protection et de haute police. Et puis encore au-dessus de l'administration est une autre puissance, qui veille aussi et ne reste pas oisive: je veux dire la maternelle sollicitude de l'Eglise. A elle, n'en doutons pas, à elle est réservé le saint bonheur d'opérer la transformation morale des nègres, à elle d'amener le moment possible de l'émancipation utile et fructueuse, en amenant les esclaves à s'en rendre dignes. En attendant l'heure du succès, elle ne se fait faute ni de peines, ni de labeurs, ni de fondations utiles, ainsi que vous l'apprendront ces quelques paragraphes empruntés à la livraison de septembre 1844 des *Annales de la propagation de la foi* :

« On sait que l'institut *du Saint-Cœur-de-Marie* a pour objet l'apostolat des nègres. Les pieux fondateurs, touchés du malheureux état où croupissent, par suite de leur ignorance, tant d'âmes créées à l'image de Dieu, se sentaient depuis longtemps inspirés de venir en aide à leur délaissement. Toutefois, malgré l'importance de l'œuvre qu'ils avaient conçue, malgré la pureté des motifs qui les diri-

geait, ces ecclésiastiques craignirent de céder à un entraînement de zèle, et ils consultèrent le Saint-Siége. M. Libermann, aujourd'hui leur supérieur, se rendit à Rome, et présenta à la sacrée Congrégation un mémoire, où étaient exposés le but et le plan de la nouvelle société.

» L'approbation de Rome ne permit plus aux serviteurs de Dieu de douter, que leur sacrifice ne fût agréé et béni du ciel. Dès-lors, ils fondèrent le premier établissement à la Neuville, près d'Amiens, sous les auspices d'un prélat vénéré. A peine compte-t-il deux années d'existence, et déjà un noviciat nombreux est organisé, déjà les règles sont observées avec ce respect profond qui, d'ordinaire, n'est voué qu'aux institutions anciennes.

» C'est un point fondamental de ces règles qu'aucun membre de la congrégation ne vive seul et isolé. Le supérieur, à l'exemple de Jésus-Christ, envoie les nouveaux Apôtres, deux à deux, évangéliser le même troupeau et confondre leurs sueurs dans les champs qu'ils défricheront en commun. Si loin que l'obéissance exile le missionnaire, il aura toujours un confrère auprès de lui, pour seconder ses efforts, pour encourager son zèle, ou diminuer ses peines et ses périls en les partageant.

» Des ressources inespérées ont doté le noviciat de revenus suffisants, plusieurs essaims de missionnaires en sont déjà sortis pour aller s'établir à Saint-Domingue, à l'île Bourbon et dans d'autres Colonies françaises. Tout récemment Mgr Baron, vicaire apostolique des deux Guinées, nous a annoncé qu'il emmenait avec lui sept pères et trois frères du *Saint-Cœur-de-Marie.* »

Oh! mes jeunes amis, n'oubliez jamais tout ce dévouement de l'Eglise aux pauvres et à ceux qui souffrent; et lorsque, autour de vous, dans le monde, vous entendez les jaloux et les envieux calomnier les ministres de Jésus-Christ, souvenez-vous que le Sauveur lui-même leur avait prédit cette haine et ses persécutions, et surtout souvenez-vous aussi que leurs paroles sont odieusement mensongères, et que partout où est la souffrance, où est le malheur, se trouve toujours aussi le remède : charité et consolation données et distribuées par des vicaires de cette Eglise toute d'amour et de foi, dont nous, enfants de la France, nous nous glorifions d'être les fils aînés.

Puis, comparez la philantropie de certains philosophes et la charité des chrétiens. Les premiers parlent, les seconds agissent ; les premiers déve-

loppent des théories et des utopies inexécutables, les seconds négligent la théorie et s'appliquent à la pratique, au péril de leur vie et de leur repos. Les premiers se font un nom par leurs doctrines fastueuses, les seconds cachent derrière un nom d'emprunt, l'héroïsme de leur dévouement. Comparez et jugez.... Certes, n'est-il pas vrai que l'honneur tout entier reste aux œuvres? celui-là seul qui agit, mérite sympathie, respect et reconnaissance.

Mais il est temps d'abandonner ce sujet, déjà peut-être trop longuement traité, et de passer des détails généraux sur la population de nos Colonies, à ceux qui concernent la population particulière des Antilles; commençons par celle de la Guadeloupe.

Elle s'élève à environ 130,000 individus dont un quart formé par les hommes libres, et trois quarts par les esclaves. Parmi les hommes libres, un tiers appartient à la classe blanche et deux tiers à celle de couleur. En outre il existe encore à la Guadeloupe une population flottante, c'est-à-dire qui se renouvelle par les arrivées et départs, dans laquelle sont compris les 2600 individus formant le personnel *civil et militaire* de la Colonie.

A la Martinique le chiffre de la population est

un peu moins élevé ; mais il faut remarquer que cette île n'ayant pas de dépendances, proportionnellement elle est tout aussi peuplée. Environ 20,000 individus l'habitent, dont un tiers libres et deux tiers esclaves. Parmi les hommes libres, les blancs ne figurent pas pour un quart, ce qui ne les empêche pas de posséder les huit neuvièmes des propriétés. A la Guadeloupe, ils possèdent plus encore, puisque les treize quatorzièmes des terrains cultivés leur appartiennent.

Un fait digne d'attention, c'est qu'aux Antilles, la population esclave au-dessus de 60 ans est proportionnellement beaucoup plus forte que la population libre de la même catégorie.

Les Colonies françaises sont régies généralement par des lois et règlements uniformes, sinon dans tous leurs détails, du moins dans leurs bases principales. Les divers codes en vigueur dans la Métropole y ont été successivement promulgués, toutefois avec les modifications demandées par les besoins, les usages et les mœurs des différents pays. Ainsi, toutes les matières qui sont, en France, réglées par des lois, ne pouvaient sans inconvénient être réservées pour les Colonies à la législature métropolitaine. On a, pour cette cause,

créé dans nos Colonies à culture un pouvoir législatif sous le nom de *Conseil colonial ;* et une loi spéciale a déterminé la part respective de la loi, c'est-à-dire du pouvoir législatif de la Métropole, et celle des conseils coloniaux.

Les conseils coloniaux ont mandat pour élire des représentants qui, sous le nom de délégués et réunis en conseil à Paris au nombre de sept, sont chargés de donner au Gouvernement, les renseignements relatifs aux intérêts généraux des Colonies et de suivre, auprès de lui, l'effet des délibérations et des vœux des conseils coloniaux. La durée des fonctions des délégués est égale à la durée des conseils coloniaux qui les ont nommés. Tout Français âgé de 30 ans et jouissant des droits civils et politiques, peut être choisi pour délégué.

La justice est aujourd'hui administrée, dans nos Colonies par des tribunaux de paix, des tribunaux de première instance, des cours d'appel, des cours d'assises, des conseils d'appel, et, en matière de commerce étranger et de douane, par les conseils privés.

Enfin, dans chacune de nos Colonies, le commandement général et la haute administration sont confiés à un fonctionnaire militaire ou civil, qui reçoit le titre de *gouverneur*.

Des chefs d'administration dirigent sous ses ordres les différentes parties du service.

Un inspecteur colonial y veille à la régularité du service administratif, et requiert à cet effet l'exécution des lois, ordonnances, décrets coloniaux et règlements.

Un conseil privé, placé près du gouverneur, éclaire ses décisions.

A la Martinique et à la Guadeloupe, le conseil colonial se compose de trente membres, élus pour cinq ans par les colléges électoraux de la Colonie. Les délégués de ces deux Colonies jouissent d'un traitement de 20,000 francs, fixé par le conseil colonial.

Un commandant militaire est chargé, sous les ordres du gouverneur, du commandement des troupes et des autres parties du service militaire, que celui-ci lui délègue.

Trois chefs d'administration, un *ordonnateur*, un *directeur de l'intérieur* et un *procureur-général* y dirigent les différentes parties du service.

Quant à l'organisation de la justice, je vous ai indiqué au commencement des chapitres deuxième et quatrième, les circonscriptions judiciaires des deux Colonies et je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai dit alors.

Les forces militaires sont ainsi organisées dans nos Colonies : au mois de mai 1831, une ordonnance royale a créé deux régiments d'infanterie de marine, sous les numéros 1 et 2, dans le but exclusif de faire le service des garnisons, dans les Colonies françaises. Les soldats de ces régiments sont recrutés, comme pour l'armée de terre, par voie de désignation sur les appels annuels, et par enrôlements volontaires. Il leur est accordé des suppléments de solde, des indemnités et des distributions supplémentaires de vivres. Les années de services effectifs dans les Colonies leur sont comptées comme bénéfices de campagne, soit pour l'obtention et le taux de la retraite, soit pour les récompenses militaires.

Outre les hommes de ces régiments, nos Colonies ont en général quelques brigades de gendarmerie et une milice admirablement organisée, assimilée en temps de service à la troupe de ligne, et soumise à tous les règlements militaires, touchant les attributions et la discipline. Tout homme libre, en état de porter les armes, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 55 ans, fait partie de la milice de son arrondissement respectif.

Les miliciens depuis 16 jusqu'à 45 ans, forment

une première partie destinée au service actif, tandis que que ceux âgés de 45 à 55 en forment une seconde exclusivement destinée à un service sédentaire.

Je crois inutile d'ajouter, que chaque Colonie a proportionnellement à ses besoins, des détachements d'armes spéciales, tels qu'artillerie et génie.

La garnison de la Martinique est formée de trois bataillons des régiments coloniaux ; de cent hommes de gendarmerie, de 250 hommes d'artillerie et de deux brigades d'un corps spécial, dit *chasseurs de Montagnes*.

Sous le rapport de la milice, la Colonie est divisée en six arrondissements, dont chacun fournit un bataillon.

Les forces militaires de la Guadeloupe sont sur un pied complètement identique, sauf cette légère différence que seules, les deux villes de la Guadeloupe ont un bataillon de milice, connu sous le nom de divisions urbaines, et que le reste de la milice est divisé, par compagnies séparées pour chaque quartier.

Les dépenses de nos deux Colonies s'élèvent : pour la Guadeloupe, dépenses de souveraineté, accor-

dées par le budget, près de 2,300,000 francs ; dépenses d'administration intérieure couvertes par les impôts et les revenus locaux, près de 2,200,000 francs.

Pour la Martinique, dépenses de la 1re catégorie, près de 2,200,000 francs ; de la 2me catégorie, près de 2,300,000 francs.

Je vous ai déjà indiqué et dépeint les principales cultures des Antilles, qui sont à la Guadeloupe, ce que je vous les ai montrées à la Martinique ; mais ce dont j'ai oublié de vous parler, c'est de l'importation dans nos Colonies, de bonnes méthodes de culture et de procédés économiques, importation due au soin que prit le gouvernement, après la reprise de possession de 1814, de veiller par lui-même, d'une part, aux moyens de réparer le mal causé par l'occupation étrangère, d'autre part, de diminuer autant que possible le travail des hommes, travail rendu si précieux et si difficile par l'abolition de la traite. Pour arriver à ce résultat, voici les principaux moyens employés par la Métropole :

Le gouvernement envoya dans chacune de nos Colonies des modèles d'instruments aratoires, et, entre autres, des charrues de plusieurs sortes ; et

il y fit transporter, de diverses contrées lointaines, des plants de cannes à sucre et de cafeyers pour renouveler les espèces dégénérées. Il fit exécuter simultanément, à Paris, par des chimistes et des industriels habiles, des expériences nombreuses sur le jus de canne, à l'effet de parvenir à des améliorations réclamées par le commerce français, dans les fabrications du sucre de nos Colonies; et il favorisa l'introduction des moulins à vapeur, propres à diminuer l'emploi des bras dans cette fabrication.

Pendant que le Gouvernement accomplissait ainsi ses vues de perfectionnement, les colons entraient avec empressement dans la voie du progrès agricole et adoptaient successivement toutes les améliorations, qu'exigeait le développement donné à leurs exploitations.

A la Guadeloupe et à la Martinique, ces améliorations consistent principalement :

1° Dans l'introduction de l'usage de la charrue; le travail d'une charrue équivalant à celui de 20 nègres et la Colonie possédant plus de 600 sucreries, à ne compter qu'une charrue par sucrerie, c'est déjà plus de 12,000 noirs de suppléés ;

2° Dans l'emploi des engrais et amendements

qui ont, en eertain endroits, plus que doublé les récoltes;

3° Dans l'introduction de moulins à vapeur pour les sucreries, et dans le perfectionnement de ceux à eau, à vent et à manège;

4° Dans l'adoption, pour fabriquer le suere, de procédés nouveaux, qui simplifient, qui diminuent le travail, et, en outre, améliorent le produit et augmentent la quantité;

5° Dans l'augmentation des soins apportés dans l'administration intérieure;

6e Enfin dans les soins donnés à l'entretien des bestiaux, qui ont diminué de plus d'un tiers les pertes causées par les épizooties.

On évalue à 27 millions le produit net du sol de nos deux eolonies des Antilles. Je passerai rapidement sur l'industrie coloniale, attendu qu'elle est à peu près nulle; et eela par cette raison bien simple que toutes les forces produetives sont dirigées, dans nos Colonies, vers les exploitations agricoles, et que d'ailleurs recevant tout de la Métropole, il leur est plus avantageux d'en tirer les objets manufacturés que d'y prendre la matière première pour la faire travailler ensuite. Aussi ne rencontrons-nous, à la Guadeloupe et à la Martinique,

d'autres fabriques que des tanneries, des poteries et des chaufourneries; le nombre des individus, exerçant, comme maîtres, des professions manuelles dans ces deux Colonies, ne dépasse pas douze cents.

Je suis arrivée à une question très importante : l'organisation commerciale dans les Colonies françaises. Après avoir mûrement étudié la question, je renonce à l'espoir de vous esquisser plus fidèlement et en même temps plus succinctement cette organisation, qu'elle l'est dans un article que j'ai sous les yeux; et, dans la certitude où je suis de ne pouvoir aussi bien faire, je prends le parti de vous le citer textuellement :

« Comme les établissements coloniaux devaient remplir d'autant mieux leur destination, qu'ils consommeraient plus de produits français et qu'ils livreraient à leur Métropole, une plus grande quantité de denrées de leur crû, en même temps que l'on favorisa l'agriculture coloniale, qui devait produire les denrées destinées à servir d'aliment à nos échanges, on réserva exclusivement à la France le droit d'approvisionner ses Colonies de tous les objets dont elles auraient besoin, et l'on exigea de ces établissements qu'ils ne vendissent leurs ré-

coltes qu'à la Métropole. On leur défendit, en outre, d'élever les denrées récoltées à l'état de produits manufacturés ; et l'on réserva de plus à la navigation nationale, le transport de tout ce qui servirait aux échanges entre les Colonies et la France.

» Ces principes furent, dès l'origine, la base du commerce des Colonies à culture, comme de celui des simples comptoirs d'échange, soit aux époques où ces établissements étaient exploités par des compagnies, soit dans la période postérieure où l'état rentra en possession directe de leur administration.

» Ce fut toutefois aux divers établissements de la France dans l'archipel des Antilles, que ce système d'exclusif réciproque fut appliqué avec le plus de suite et d'uniformité. Ces établissements y furent soumis d'une manière absolue, tant que la Métropole put subvenir à leurs besoins de toute espèce.

» Mais la France ayant perdu le Canada en 1761 et cédé la Louisiane en 1762, les Antilles cessèrent d'être suffisamment approvisionnées de certains objets de première nécessité, tels que bois de construction, animaux vivants, etc., et elles manquèrent de débouchés pour leurs sirops et leurs tafias.

» La législation commerciale des îles françaises de l'archipel américain subit dès-lors quelques modifications. Le principe en fut maintenu ; mais, par exception à ce principe, les navires étrangers furent autorisés à se rendre dans certains ports des Antilles, à y importer des denrées et marchandises spécifiées, et à en exporter des sirops et des tafias.

» Le nombre des ports ouverts au commerce étranger licite, et les espèces de marchandises étrangères susceptibles d'y être admises, varièrent de 1763 à 1778.

» Pendant la durée de la guerre de 1778 à 1783, les bâtiments neutres furent successivement admis, repoussés et réadmis dans nos Colonies d'Amérique.

» Après le rétablissement de la paix, les relations commerciales de ces îles furent replacées sous un régime légal, par un arrêt du conseil d'état, qui détermina les exceptions admises relativement au régime de l'exclusif, établi en faveur de la Métropole. Ses dispositions constituèrent la législation commerciale des Antilles, jusqu'à l'époque récente, où cette législation a été fixée de nouveau par une ordonnance royale de l'année 1826. Il est

inutile de dire que l'arrêt du conseil d'état de 1784, cessa d'être exécuté durant les troubles et les guerres qui eurent lieu de 1790 à 1814.

» Quant à l'île Bourbon et à la Guyane française, arrivées beaucoup plus tard à l'état de Colonies agricoles, elles n'ont point participé complètement à cette législation, et ce qui précède n'est pas entièrement applicable à leur régime commercial antérieur et actuel. Les exceptions à l'exclusif sont pour elles et plus nombreuses et plus entières, » ainsi que nous le verrons dans la suite de cette histoire.

Les objets de première nécessité, venant de l'étranger dont l'importation est permise aux Antilles, sont taxés à leur entrée dans la Colonie d'un droit assez élevé, pour que les produits français de même nature, qui seraient également introduits dans la Colonie, puissent y être vendus, non-seulement en concurrence, mais encore avec avantage. Quant aux produits du sol, ils sont tous réservés à la consommation de la Métropole, sauf les sirops et les tafias, qu'elle ne peut consommer.

Le commerce nous conduit tout naturellement au système monétaire. Il est, aux Antilles, basé sur le système métropolitain, et les monnaies y

ayant cours sont celles de France, de Portugal, d'Espagne et d'Angleterre.

La pénurie du numéraire est ordinaire aux Antilles : plusieurs motifs nous expliquent ce fait. D'abord la nécessité, où sont ces Colonies de ne vendre qu'à la France les denrées qu'elles produisent, les force à faire sortir continuellement les espèces monétaires qu'elles possèdent, pour solder le prix des marchandises qu'elles reçoivent de l'étranger; ensuite elles sont tenues à faire des remises considérables à la France, soit pour subvenir aux besoins des colons qui résident temporairement dans le royaume, délégués ou autres, soit pour réaliser les fortunes des familles qui viennent chaque année s'y établir définitivement; enfin la majeure partie des colons, même ceux qui ne viennent point en France, y placent annuellement le surplus de leurs revenus non dépensé.

Maintenant, mes jeunes amis, toutes les observations générales et particulières sont épuisées, et il ne me reste plus, avant de quitter le golfe du Mexique, qu'à vous proposer une rapide promenade à la Guadeloupe et à la Martinique, pour y visiter ensemble les établissements d'utilité publique.

En comptant les 103 établissements d'instruc-

tion publique, dont 50 sur le sol de la Guadeloupe et de ses dépendances, et 53 sur le territoire de la Martinique, certes on ne peut que féliciter la Colonie et le gouvernement métropolitain, sur les efforts faits pour répandre l'instruction dans toutes les classes, et sur les résultats obtenus. Toutes ces écoles sont assidument fréquentées, les unes par quelques enfants blancs, les autres par des enfants de couleurs, toujours sans le moindre mélange. Néanmoins on ne peut s'empêcher de regretter l'absence d'un collége, et il est évident que c'est un malheur réel, puisque tel enfant créole, que ses parents pourraient, sans un trop grand sacrifice faire élever dans un collége à leur portée, ne peut venir, faute de ressources suffisantes, demander à la Métropole, la brillante et solide éducation de la capitale. Jusqu'à ce jour, les parents ont été forcés d'envoyer à Paris ou à Bordeaux leurs enfants, au lieu, ce qui vaudrait infiniment mieux sous plus d'un rapport, de pouvoir les garder auprès d'eux.

A cet égard, les jeunes filles sont plus favorisées; grâce au zèle et aux talents des dignes et pieuses dames de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, dames dont le nom, les œuvres et les vertus vien-

dront souvent, dans la suite de ce récit, se placer sous ma plume et parler à votre cœur pour lui demander sympathie, respect et reconnaissance; grâce à elles, dis-je, les deux villes de Saint-Pierre et de la Basse-Terre possèdent chacune, sous le nom de *Pensionnat-Royal*, une maison d'éducation où les jeunes créoles reçoivent une instruction solide, brillante, complète en un mot, et équivalente, sous tous les points, à celle qui pourrait leur être donnée dans les meilleurs pensionnats de France.

De la jeunesse à la vieillesse, de la force et de la santé aux malades et aux infirmes, il semble qu'il y ait une distance infranchissable et après avoir parlé d'écoles et de pension, devrait-on aborder le triste chapitre des hôpitaux? Si je voulais faire la moraliste, je vous citerais cent proverbes ou sentences, tendant à vous prouver que les extrêmes se touchent, et que la tombe est bien souvent au chevet du berceau; mais en vérité je n'ai garde d'entamer ce chapitre; seulement, comme le temps presse, je passe aux hôpitaux, avouant, si vous le désirez, que la transition est tant soit peu brusque.

Soit les deux hôpitaux de la Martinique, celui de

Fort-Royal et de St-Pierre ; soit les quatre de la Guadeloupe, ceux de la Basse-Terre, de la Pointe-à-Pitre, de Marie-Galande et de St-Martin, tous sont admirablement tenus, convenablement placés et suffisent amplement aux besoins de la Colonie. Dans tous, on trouve, veillant auprès des malades, les soignant avec le plus entier dévouement, la pieuse sœur de charité ; dans tous, des médecins de talents et d'expérience, offrent leurs secours et leur zèle aux pauvres malheureux et souffrants. Les œuvres charitables ne se bornent, du reste, pas là : on remarque, en outre, dans les deux Colonies, des hospices de charité entretenus aux frais des caisses municipales, un bureau de bienfaisance dans chaque paroisse. Tout cela se fait ici, comme partout, sous la direction et sous l'impulsion du respectable et pieux clergé des Colonies, clergé ayant pour chef, à la Guadeloupe, ainsi qu'à la Martinique, un Préfet apostolique. Les soixante ecclésiastiques qui en font partie, se partagent les soins et l'exercice du ministère dans les églises de la Guadeloupe et de la Martinique.

Nous verrons encore à la Martinique quatre prisons ou geôles, dont deux au Fort-Royal, et deux à Saint-Pierre. Toujours à la Martinique : un jardin

colonial des plantes, fondé dans le but de naturaliser dans la Colonie les plantes des Indes Orientales; de rassembler, pour en favoriser l'étude, toutes les plantes indigènes; enfin, de former, pour l'usage spécial des pauvres, un dépôt précieux de plantes médicinales.

Ensuite, si nous avons le désir d'étudier, la Basse-Terre nous offre son excellente bibliothèque ouverte au public tous les jours, depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Puis encore, si nous visitons les trois imprimeries de la Guadeloupe, les deux imprimeries de la Martinique, et que nous assistions aux délibérations du conseil de santé de ces deux Colonies, je crois que nous aurons à-peu-près vu tous les établissements d'utilité publique, formés aux Antilles, les uns par les soins intelligents et paternels de la Métropole, les autres par des colons eux-mêmes. Il ne nous reste donc plus qu'à nous séparer et à nous dire non long adieu; mais simplement à demain. Et si vous me demandez le lieu du rendez-vous, j'ajoute : à demain, à l'Ile Bourbon.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

ILE BOURBON.

CHAPITRE PREMIER.

L'Ile Bourbon et ses habitants.

Position de Bourbon. — Beauté et salubrité du climat. — Température. — Deux centres principaux : le Piton des Neiges et le Piton de Fournaise. — Division territoriale de l'île. — Partie du vent; partie sous le vent. — Aspect de l'île. — Influence du déboisement. — Fertilité du terrain alluvionnaire du littoral. — Pointe des Galets. — Grand pays brûlé. — Cours d'eau. — Rades et anses. — Arrondissements. — Cantons. — Communes. — Saint-Denis.— Saint-Paul.— Salazie.— Population.— Blancs. — Nègres. — Affranchis. — Hommes de couleur libres. — Petits blancs ou petits créoles. — Total des habitants. — Eléments de la population libre. — Eléments de la population esclave. — — Valeur moyenne d'un noir, selon son âge et son utilité.

Naguère, mes jeunes lecteurs, nous étions ensemble sur le sol Américain, dans le golfe du Mexique. Aujourd'hui je vous appelle dans d'autres régions; nous nous retrouvons dans la mer des Indes, à 300 lieues de la côte orientale de l'Afrique, à 140 lieues de Madagascar et à 35 lieues d'une de nos anciennes Colonies appelée alors *Ile de France* et, aujourd'hui qu'elle appartient aux Anglais, *Ile Maurice*. Vous indiquer cette position c'est vous faire deviner tout d'abord que le point qui va nous occuper n'est autre que l'Ile Bourbon.

Mais, vous écriez-vous : — Nous sommes sous la zone torride, et vous vous effrayez des suites terribles d'un séjour dans une pareille contrée; un sombre cortége de maladies enfantées par le climat, vous semble prêt à accompagner vos pas, et vous vous défiez de la riche végétation de ce sol, végétation, pensez-vous, qui recouvre, sous une apparence de grâce et de beauté, de sérieux dangers, d'autant qu'ici la mort contraste plus avec la sève pleine de vie des végétaux.

Rassurez-vous, mes jeunes lecteurs, aucun des malheurs que vous redoutez ne vous menace. Quoique placée sous la zone torride, l'Ile Bourbon est un des pays les plus sains de l'univers. Ici, ni

fièvre jaune, ni scorbut, ni typhus, en un mot aucune maladie endémique. Oh! ne craignez pas, admirez, en toute sécurité avec moi, ce beau ciel, ces eaux limpides et abondantes, cette verdure qui semble éternelle, et ces nuits,... oh! ces nuits si délicieuses, qu'à moins d'avoir vécu dans les pays méridionaux de l'Europe, il est impossible, même à l'imagination la plus active et la plus poétique, de rêver rien de pareil. Nuits bleues, aux étoiles étincelantes, aux flots pailletés de diamants; nuits à douces et rêveuses clartés; nuits embaumées de mille suaves parfums, et récréées de mille bruits divers, voix inconnues, qui vous arrivent avec les fraîches émanations de la brise, et qui semblent, à l'oreille attentive, le frémissement d'innombrables harpes éoliennes, ou mieux encore, les murmures mystérieux de fantômes invisibles, notes merveilleuses et inconnues de ce magique pays. — Ne craignez pas, aspirez de toute la force de vos jeunes poitrines, cet air si pur et si bien pénétré de délicieuses senteurs; reposez-vous sous ces arbres magnifiques, laissez fermer vos paupières, ne craignez pas, vous dis-je, vous êtes dans un séjour non moins salubre qu'agréable, où les maladies ne sont jamais produites que par suite d'imprévoyance

ou par un vice organique de la constitution. Pour preuve, les vieillards de l'un et de l'autre sexe arrivent à la mort sans avoir presque passé par cette période si effrayante qu'on appelle la caducité. De plus, la mortalité, proportionnellement comparée à celle de la Métropole, donne un résultat satisfaisant pour l'Ile Bourbon ; par exemple, en France la moyenne des mortalités annuelles est d'un 39ᵉ de la population ; ici elle atteint à peine un 42ᵉ.

D'ailleurs il vous sera facile de vous procurer à Bourbon le climat qui conviendra le mieux à votre santé : pour cela il vous suffira de vous placer à une plus ou moins grande hauteur ; car ici comme dans tous les pays de montagnes situés sous les tropiques, la température et le climat varient, en quelque sorte, suivant l'élévation des lieux. Si je ne craignais d'entrer dans des explications météorologiques, peut-être trop scientifiques pour trouver place ici, je pourrais, en développant la loi du décroissement des températures, proportionnellement à la hauteur du sol, vous prouver qu'en gravissant les plus hauts sommets de l'île Bourbon, nous pourrions arriver à n'avoir que 8 degrés ; tandis que sur le littoral, à Saint-

Denis par exemple, le thermomètre en marquerait 26. Prenons donc nos mesures en conséquence, arrangeons-nous pour faire ici une assez longue halte et afin de procéder avec ordre, commençons à considérer la forme, le sol et les habitants de l'île; nous passerons ensuite à la partie réellement historique.

L'île est de forme elliptique. Elle s'allonge du nord-ouest au sud-est, et elle a deux centres principaux, le piton des Neiges, volcan depuis longtemps éteint, et le piton de Fournaise, toujours en activité. La nature du sol qui part de ces deux points culminants pour s'abaisser vers la mer, en formant sur son passage un assez grand nombre de vallées, parmi lesquelles aucune ne peut mériter le nom de plaine; la disposition des couches de laves qui forment ce sol; tout annonce que l'île entière doit son existence aux éruptions de ces deux foyers. Le piton des Neiges est le plus considérable; il s'élève à 3,150 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que celui de Fournaise n'atteint que 2,200 mètres.

La partie de l'île que domine le premier, est la plus fertile. C'est là que s'est le mieux développée la Colonie agricole, et c'est là aussi que nous trouverons tout à l'heure la ville de Saint-Denis, chef-lieu de l'île Bourbon.

Une chaîne de montagnes escarpées suit l'île dans toute sa longueur et forme une sorte de barrière naturelle qui la divise en deux parties distinctes, autant sous le rapport de leur température, que sous celui de leur production et de leur aspect. La partie orientale prend le nom de *partie du Vent*, et la partie occidentale celui de *partie sous le Vent*. Ces deux dénominations, ainsi que la variation notable d'une partie à l'autre, s'expliquent ainsi : le vent qui règne le plus fréquemment à Bourbon souffle de l'est au sud, par conséquent, la moitié orientale de l'île se trouve exposée à des vents réguliers, tandis que la chaîne centrale des montagnes abrite l'autre moitié.

Aujourd'hui, mes jeunes amis, Bourbon nous apparaît comme une gracieuse corbeille de fleurs dont le centre seulement est occupé par un immense bouquet de splendide verdure, tandis que les bords sont nuancés des teintes différentes, appropriées aux diverses cultures qui s'étalent en amphithéâtre, et taillées en gradins, sur les flancs des montagnes. Autrefois l'aspect était tout autre ; les forêts partaient des hauteurs et descendaient jusqu'à la mer ; tout était boisé. Le défrichement des zones inférieures des montagnes a certes eu un

but et un résultat utile sous le rapport de l'importance agricole, mais son influence sur le climat a été fâcheuse, et a même agi désavantageusement sur la fertilité du sol, ainsi devons-nous, à ce point de vue, regretter le déboisement.

Quand je parle du décroissement de la fertilité, je suis loin de vouloir dire que le sol soit peu productif, je ne parle que proportionnellement à ce qu'il était dans le principe. Il serait impossible de trouver dans l'ancien monde, un point plus favorisé que celui-ci, notamment sur le littoral, où l'on trouve, au pied de certains escarpements, des terres alluvionnaires très considérables, formées de débris volcaniques et recouvertes d'un humus fertile. Ces alluvions, peu élevés au-dessus de la mer, se sont graduellement augmentés et améliorés, leur pente s'est adoucie et ils forment maintenant des plaines assez étendues, et propres aux cultures les plus variées.

Au sud de l'île, le tableau change complètement: ici point de verdure, point de végétation; mais une pointe inculte formée de galets, roulés par le vent et, par ce motif, appelée *la Pointe des Galets*. En nous portant un peu plus à l'ouest, nous trouverons des masses de sable, qui forment une plage

incultivable de plusieurs lieues d'étendue. De même, à l'est de la pointe des galets, autour du piton de fournaise, s'étend *le Grand Pays Brûlé*, espace de plusieurs lieues, recouvert de laves encore fumantes, envahi et brûlé par elles, et par elles encore rendu complètement impropre à la végétation.

Ici, mes jeunes amis, il semble que quelques détails sur les diverses cultures de Bourbon, devraient naturellement se placer sous ma plume, cependant, je crois opportun de les remettre à un moment où, connaissant les lieux et surtout les habitants, nous apprécierons mieux les efforts faits, et les résultats obtenus. Après avoir jeté un coup-d'œil sur les cours d'eaux, hâtons-nous donc de passer à la division territoriale.

Parmi ces cours d'eaux, aux nombre de 17, quatre méritent une mention spéciale, ce sont les rivières de *Saint-Denis*, des *Pluies*, de *Sainte-Suzanne* et du *Mât*. Seule, celle de Sainte-Suzanne est navigable près de son embouchure et encore pour de très petites embarcations. Leur parcours n'est pas considérable, mais en revanche leur rapidité est extrême; et, à cet égard, elles mériteraient plutôt le nom de torrents, que de rivière, d'autant plus que les pluies exercent sur elles une action très

sensible. Elles sont d'une faible ressource pour l'irrigation à cause de leur encaissement. L'art a remédié à ce dernier inconvénient par l'ouverture de nombreux canaux d'irrigation. Quant aux ports et aux rades, là est le plus grand inconvénient de l'île Bourbon, comme point de station dans la mer des Indes. En effet, outre qu'il n'y existe pas un seul port, les douze rades et les sept anses qui s'y trouvent, n'ont aucune sûreté pour le mouillage, sont d'un accès incommode et difficile, et aux moindres bourrasques les navires qui s'y trouvent, sont forcés d'appareiller. Il est bien question de construire un port dans l'*anse de Saint-Gilles*, près de Saint-Paul; mais pour arriver à l'exécution de ce projet, il faudra encore plusieurs années et des sommes très considérables.

Bourbon est divisée en deux grands arrondissements, dont la circonscription est déterminée par la division naturelle de partie du Vent et de partie sous le Vent. Chacun de ces arrondissements forme trois cantons, subdivisés eux-mêmes en treize communes. Le premier arrondissement, celui de Saint-Denis, comprend le canton de Saint-Denis (commune Saint-Denis); le canton de Sainte-Suzanne (communes, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-

André et Salazie); le canton de Saint-Benoit (communes, Saint-Benoit et Sainte-Rose). L'arrondissement de Saint-Paul comprend le canton de Saint-Paul (commune Saint-Paul); le canton de Saint-Louis (communes, Saint-Leu et Saint-Louis); le canton de Saint-Pierre (communes, Saint-Pierre, Saint-Joseph et Saint-Philippe).

Bourbon a sur son territoire deux villes, Saint-Denis et Saint-Paul, et huit bourgs ou villages situés tous sur le littoral et portant le nom de leur commune respective.

Saint-Denis est le chef-lieu de la Colonie et le siége du gouvernement. Elle est dans la partie du Vent, au bord de la mer; l'air y est pur et sain, les eaux abondantes et très bonnes; 12,000 personnes l'habitent, et cette population est répartie dans ses 900 maisons.

Saint-Paul, chef-lieu de l'arrondissement sous le Vent, est à 30 kilomètres de Saint-Denis. La ville est un peu moins importante, elle ne compte que 500 maisons et 10,000 habitants. Située au sud de l'île, elle jouit de tous les avantages atmosphériques que je vous ai déjà indiqués.

Mon intention n'est pas de vous promener de village en village, ce serait une fatigue d'autant plus inu-

tile qu'en voir un, c'est les connaître tous. En effet, tous sont peu habités, tous ont leur église avec son presbytère. Ajoutez à cela un débarcadère, quelques minces boutiques de détail, une petite auberge et les inévitables enseignes des marchands de vin, et vous aurez l'aspect général de tous les bourgs de l'île et de chacun en particulier.

Un endroit, par exemple, qui mérite une mention spéciale et que je n'ai pas compris dans les huit bourgs ou villages que je vous ai indiqués collectivement, c'est *Salazie* (au pied des montagnes *Salazes*), au centre même de l'île. Naguère encore, la vallée où se trouve maintenant la petite ville française, était un point presque inabordable aux Européens, et qui n'avait entendu encore que les plaintes et les blasphèmes de quelques nègres errants, et le cri de victoire de quelques hardis chasseurs, entraînés par une ardente poursuite jusque dans cette vallée écartée. Aujourd'hui la civilisation a jeté là un de ses mille bras : des Français s'y sont établis, la puissante végétation tropicale a été domptée, les arbres dix fois séculaires y sont tombés sous la hache du bûcheron, les lianes envahissantes, sans cesse détachées de leurs racines, s'y sont desséchées, et la plus riche culture a mis à

profit l'étonnante fertilité dont le Créateur a doué cette partie de l'île.

Un habitant du pays nous sert de guide, nous allons visiter Salazie. Ne nous amusons pas à admirer les merveilles de la route, hâtons-nous, le spectacle qui nous attend, vaut bien que nous nous pressions. Des montagnes hautes et continues, barrière insurmontable, nous empêchent, de toute part, de pénétrer sur le territoire de Salazie; ne pouvant vaincre l'obstacle, force nous est de le tourner, et nous trouvons enfin au nord-est, un étroit passage qui n'est autre que le lit de la rivière du Mât, qui semble s'être brusquement ouvert une issue en faisant aux roches de granit une brusque déchirure. Quoi qu'il en soit, suivons la route qui serpente sur le bord de la rivière et entrons dans la vallée: la chaîne de montagnes dont nous avons pendant quelques moments suivi les contours extérieurs, s'étend circulairement tout autour, et forme aussi un immense cirque de près de trois lieues de diamètre. Cet amphithéâtre, construit par la nature, probablement dans un moment d'agitation intérieure, élève presque dans les nues ses cimes verdoyantes et n'a qu'un seul abaissement, qu'une seule interruption, l'étroit passage par lequel nous sommes

entrés. La vallée est elle-même à 7 ou 8 cents mètres au-dessus du niveau de la mer, son climat est délicieux : ainsi, l'hiver y est un peu plus doux que celui de Toulon, tandis que l'été n'y est jamais plus chaud que celui de Bordeaux. N'est-il pas vrai que c'est un séjour enchanteur, un véritable Eldorado, quelque chose d'aussi poétique que la vallée de Tempé, ou la tant vantée Campanie des anciens.

Longerons-nous les capricieux détours du Mât qui sillonnent la vallée de Salazie? essayerons-nous de gravir quelque point de son inaccessible rempart, tentative inutile que la chèvre agile peut seule mettre à exécution? Ferons-nous une agréable station dans quelqu'une de ces charmantes demeures, posées comme de gracieux pavillons dans de petites îles formées par les différents cours d'eau, qui partent des montagnes et vont, avant de quitter la vallée, se perdre dans les eaux du Mât? Ou bien, traversant immédiatement la vallée dans sa largeur, irons-nous essayer par nous-mêmes l'heureuse influence de ses eaux thermales et demander un asile pour quelques jours à une des soixante familles qui se sont établies à l'entour, et y ont ainsi formé le village de Salazie? Hélas! ni l'un, ni l'autre, mes jeunes amis, tout ce que nous pouvions

faire, c'était de jeter un rapide regard à cette charmante localité, qui mérite, sans contredit, votre admiration la plus enthousiaste.

Comme dans nos Colonies des Antilles, la population de Bourbon a été jusqu'en 1848 formée de trois éléments principaux : les blancs, les hommes de couleur libres et les nègres esclaves. A ces trois catégories, il faut ajouter, pour Bourbon, des Indiens engagés par les colons sur la côte d'Erixa et une subdivision de blancs, classe de prolétaires, les uns sans propriétés, les autres sans propriétés suffisantes, qui végètent dans le dénûment et la misère, à moins qu'ils n'exercent quelque état manuel. On les appelle *petits blancs* ou *petits créoles*. C'est probablement à l'existence de cette classe blanche que l'on doit le rapprochement qui s'est opéré, à Bourbon, entre les différentes classes d'hommes; car il est à remarquer qu'ici n'existe pas, entre elles, une différence aussi tranchée que dans nos autres Colonies à esclaves; nous pouvons donc considérer les *petits créoles*, comme formant une transition entre le blanc, grand propriétaire, colon riche et puissant, et l'homme de couleur, qui ne peut faire oublier le mélange de sang noir et blanc qui coule dans ses veines et qui, tout en rejetant loin de lui tout

point de contact avec les nègres, ne peut cependant monter à la hauteur des blancs, et sans cesse est repoussé par eux.

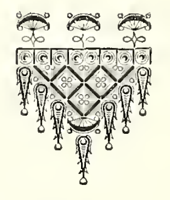
La population totale s'élève à environ 120,000 habitants, dont près des deux tiers étaient esclaves; à cette population fixe, il faut en ajouter une mobile qui varie de 5,000 à 5,700 individus.

Parmi la population libre, un quart est formé par les hommes de couleur et ce quart possédait le huitième des esclaves. Ces hommes de couleur n'ont point ici la même importance qu'aux Antilles. Plus rapprochés de leur point de départ, ils ont encore, malgré la conviction intime de leur supériorité sur les nègres, des relations très multipliées avec eux, et c'est même assez souvent parmi des négresses esclaves, qu'ils se choisissaient une femme, à la condition toutefois de l'affranchissement immédiat ou très prochain de cette femme.

La classe des esclaves était composée de nègres et d'un petit nombre d'individus de couleur. La majeure partie de ces esclaves étaient nés dans l'île, de parents autrefois introduits de la côte d'Afrique, de Madagascar, et notamment de Mozambique.

Un noir attaché à la culture, ou en langage créole, *un noir de pioche*, au-dessous de 14 ans,

valait en moyenne de 750 à 1,200 francs, au-dessus de cet âge, il avait une valeur de 1,500 à 2,000 francs. S'il était domestique ou ouvrier, sa valeur variait selon son utilité et son savoir-faire. Elle pouvait atteindre jusqu'à 8 et 10,000 francs. Sur leur nombre total, les cinq-sixièmes étaient affectés au travail agricole, l'autre sixième formait la classe des domestiques et des ouvriers.



CHAPITRE II.

Bourbon sous le régime de la Compagnie des Indes.

De 1545 — 1767.

Bourbon, autrefois Mascareignes. — Sa découverte par les Portugais en 1545. — Elle passe successivement des Portugais aux Hollandais et de ceux-ci aux Français. — Première prise de possession par M. de Pronis, agent de la Compagnie des Indes. — Deuxième prise de possession par M. de Flacourt. — Premiers colons. — Cession de l'île à la Compagnie des Indes. — Administration de Bourbon. — Elle devient une Colonie permanente. — Gouverneur. — Conseil provincial. — Paroisses. — Culture du tabac. — Importation du cafeyer. — Position de Bourbon en 1717. — Etablissement des Français à l'île de France. — Importance qu'acquiert cette seconde Colonie. — Elle devient le chef-lieu de nos possessions dans la mer des Indes. — Développement

de l'industrie agricole de Bourbon. — Droits exclusifs de la Compagnie des Indes. — Ses charges. — Impôt sur les nègres. — Rétrocession de l'île de Bourbon et de l'île de France au Gouvernement français.

Bourbon, mes jeunes lecteurs, ne s'est pas toujours appelée de ce nom, outre celui que lui avaient sans nul doute, donné les insulaires, elle en a aussi porté un, emprunté au vocabulaire européen.

En 1545, au moment où la nation portugaise était dans sa splendeur, au moment où ses vaisseaux sillonnaient avec orgueil toutes les mers du monde, et où ses navigateurs étaient savants et célèbres, peut-être pourrait-on ajouter heureux entre tous, à ce moment que nous pouvons circonscrire entre la fin du 15ᵉ siècle et le commencement du 17ᵉ, une de ses flottilles, en explorant la mer des Indes, découvrit une île charmante, véritable oasis jeté dans ce désert sans bornes et sans limites, qu'on nomme l'Océan. Cette île était déserte, avait-elle eu ses habitants autrefois, avait-elle toujours été exclusivement la propriété des hôtes sauvages de ses bois et de ses vallées? c'est ce que nul ne peut dire, ce dont aussi peut-être nul ne s'enquit. Bien que son aspect fût délicieux, les Portugais qui rêvaient des mon-

des, s'inquiétèrent peu de sa possession; ils se contentèrent de lui donner le nom de leur chef, *Mascarenhas*, et ils s'éloignèrent sans y former d'établissements.

Plus d'un siècle se passa ainsi, chaque jour des vaisseaux d'Europe passaient en vue de Bourbon et tous la dédaignaient, lorsque en 1642, on y vit tout d'un coup flotter, sous le brillant soleil des tropiques, les blanches couleurs de la France; M. de Pronis, agent de la Compagnie française des Indes Orientales à Madagascar, en avait pris possession au nom de S. M. Louis XIII, et sur un de ses pics les plus élevés, il avait arboré l'étendard national. Ce n'était plus *Mascareigne*, la dédaignée des Portugais, c'était maintenant une île française, c'était notre Colonie; à elle, la fertile et gracieuse terre. Il fallait un noble parrain, une appellation royale et européenne : le roi de France fut ce parrain et il lui donna pour nom le sien propre, celui de *Bourbon*.

Et ne croyez pas, mes jeunes amis, que ce changement se fit dans le silence du cabinet de Richelieu. Non pas, s'il vous plaît, la prise de possession française eut lieu à la face du soleil, elle fut faite solennellement et aux yeux étonnés de cette nature jus-

qu'à ce jour étrangère aux pompes fastueuses de la civilisation. Ce nom de Bourbon gravé sur l'airain, sur le marbre et sur la lave du sol, fut proclamé à son de trompes, redit par la voix vibrante du hérault d'armes, et répété, encore et longuement, par tous les échos de l'île. Cette seconde prise de possession fut faite par M. de Flacourt, successeur de M. de Pronis, et cela sept ans après la première, c'est-à-dire sous le règne du jeune Louis XIV, et par ordre de Mazarin.

Malgré cela, ne vous figurez pas, mes jeunes amis, que Bourbon devint immédiatement ce qu'elle a été depuis, ce qu'elle est encore : une Colonie agricole. Loin de là, rien n'était fixe et arrêté dans les projets du Gouvernement. On avait pris possession de Bourbon, parce qu'il n'y avait eu aucune difficulté à vaincre pour la prendre, et sans autre but que d'avoir dans ces parages un point de relâche, à nous appartenant. Quant à tout projet ultérieur, on n'y songeait même pas. Aussi, pendant assez longtemps, ne pouvons-nous considérer Bourbon que comme un refuge de flibustiers, un nid de pirates et de corsaires, qui exploitent la mer des Indes. Cet état de choses dura jusqu'en 1665. A cette époque, la Compagnie des Indes-Orientales,

qui avait obtenu, l'année précédente, la cession de Madagascar et de ses dépendances, envoya à Bourbon vingt ouvriers français, sous les ordres d'un chef, nommé Regnault. Ce faible noyau grossit rapidement, la salubrité du climat, les charmes du séjour engagèrent un bon nombre de matelots des navires qui y relâchaient, à s'y établir ; quelques flibustiers suivirent cet exemple, et lorsqu'en 1673 nous eûmes à déplorer les désastres de Madagascar, un petit nombre de colons, échappés au massacre du Fort-Dauphin, trouvèrent à Bourbon, non-seulement secours et aide, mais encore la colonisation en bonne voie de progrès. Il faut dire qu'au milieu de ses préoccupations continentales, le Gouvernement français n'avait pas perdu de vue la Colonie de la mer des Indes, et qu'il avait aidé de tout son pouvoir à la stabiliser, lui donnant toute espèce d'encouragement, et poussant la prévoyance jusqu'à y envoyer de jeunes orphelines pour être mariées aux habitants, auxquels elles apportaient une petite dot, fournie par la Métropole.

Enfin, 15 ans après l'arrivée des réfugiés de Madagascar, plusieurs Français ayant formé des projets de grande exploitation, le Gouvernement en favorisa l'exécution, en leur concédant de vastes terrains,

et c'est de ce moment que l'on peut réellement faire dater l'ère coloniale de Bourbon, car c'est seulement alors que la culture fut entreprise sur des bases un peu larges. Honneur, n'est-il, pas vrai aux hommes qui ont les premiers exposé leur fortune et leur avenir sur le territoire de Bourbon, et ont ainsi ouvert la voie prospère, si fructueusement suivie jusqu'à nos jours ! Honneur à eux, souvenir et reconnaissance à leur mémoire, vie immortelle à leur nom ! Je voudrais pouvoir les graver sur le métal pour les garder à la postérité. Mais, hélas ! ma plume n'est point un immortel burin ; néanmoins, tout humble qu'elle soit, elle veut, elle doit vous faire connaître ces fondateurs de notre Colonie et redire leur nom, noms modestes et inconnus dans les fastes de l'histoire générale des nations européennes, mais auxquels on peut en majeure partie reporter l'origine de la population actuelle. Ce sont : *Aubert*, *Panon*, *Hiben*, *Goneau*, *Ricquebourg*, *Molet*, et *Roulaf*.

Dès-lors, Bourbon prit son rang parmi nos Colonies, elle devint une des échelles de l'Inde, et les navires allant à Madagascar, eurent ordre d'y toucher. Néanmoins, et malgré cet accroissement très remarquable, la Compagnie des Indes,

à laquelle cession définitive en avait été faite en 1671, ne semblait en vouloir tirer nul parti et n'y portait aucun intérêt. Ce système de dédain prévalut jusqu'au jour où, de guerres lasse, elle renonça à poursuivre plus longtemps ses projets sur Madagascar. Alors, elle tourna ses vues vers Bourbon, le seul point qui pût lui donner ce qu'elle avait en vain demandé aux lieux qu'elle abandonnait; alors, elle substitua au très petit nombre d'agents qu'elle entretenait à Bourbon, uniquement pour la forme, une administration régulière et permanente; alors, enfin elle en fit une Colonie indépendante et centrale (1711).

Les directeurs de la Compagnie présentèrent au roi, un de leurs agents, qui reçut, par ordonnance royale, le titre et le pouvoir de *Gouverneur*. Ce gouverneur fut chargé de l'administration supérieure, et eut, pour l'assister, un conseil formé des principaux employés de la Colonie; ces mêmes employés étaient membres *du conseil provincial*, seul tribunal existant dans l'île. Le territoire fut divisé en sept paroisses qui reçurent chacune immédiatement un curé. Telles furent les principales dispositions prises, pour assurer la tranquillité et la prospérité de notre Colonie; à ces premiers soins

administratifs vinrent bientôt s'ajouter eeux néeessaires aux progrès de la eulture.

Pendant quelque temps, elle se borna à eelle du tabac, que le sol produisait, sans trop de travail, en assez grande quantité, et de qualité excellente. Bientôt après le hasard fit découvrir, dans un vallon non eultivé, quelque plant de cafeyer sauvage, ee fut un jet de lumière pour l'administration locale; il était évident qu'un produit naturel au sol ne pouvait manquer de donner à la culture des résultats satisfaisants. Une fois que cette idée eut pris naissance, il ne s'agissait plus que de se procurer des plants; M. Dufougerais-Grenier se chargea de ce soin. Il les tira de l'endroit même où il est le meilleur, c'est-à-dire de Moka. La première plantation eut lieu en 1717. Les colons donnèrent dès-lors tous leurs soins à cette branche de eulture, qui prit rapidement une très grande extension, et demeura pendant près d'un siècle la source la plus féconde et la plus intarissable des riehesses de Bourbon; mais après de longues années d'une même eulture, le sol se trouva naturellement épuisé: alors, les colons abandonnèrent peu à peu le cafeyer pour lui substituer la canne à suere. Cette marehe a gagné de proehe en proche la majeure

partie des propriétaires, si bien qu'aujourd'hui la récolte annuelle du café donne à peine sept à huit cents mille kilogrammes, tandis qu'elle s'est élevée autrefois au-delà de deux millions de kilogrammes.

Mais n'anticipons pas; nous en étions, je crois, au moment de l'introduction du café à Bourbon, en 1617; revenons à cette époque précise. Nous trouvons déjà dans la Colonie deux mille habitants, dont neuf cents blancs et onze cents esclaves noirs, provenant de Madagascar et des côtes d'Afrique. Comme vous le voyez, mes jeunes amis, la Compagnie des Indes n'a pas à se plaindre des résultats qu'elle a obtenus sur ce point, et elle peut espérer une magnifique chance pour l'avenir; malheureusement, ainsi que je vous l'ai dit en commençant, il manque une chose à Bourbon, un port, et ce port manquait en 1717, comme il manque aujourd'hui, la Compagnie s'en aperçut; elle voulut y suppléer.

Y suppléer, vous écriez-vous, et comment? Pouvait-elle donc entreprendre ce que la France, si riche et si puissante, hésite à faire? pouvait-elle donc forcer la nature et construire un port? Non vraiment, c'était au-dessus de ses forces: aussi est-il très probable qu'elle n'y songea même pas; mais ce que nous ne pouvons plus main-

tenant, et ce qui lui était facile alors, c'était de joindre à Bourbon, une île voisine, successivement occupée et abandonnée par les Portugais et les Hollandais, qui lui avaient donné le nom d'île Maurice. Aussi bien, c'était déjà chose presque faite par le Gouvernement français, puisque depuis 1712, une petite Colonie française composée de créoles et de soldats volontaires de Bourbon l'habitaient. Il n'y avait donc qu'à régulariser cette prise de possession.

Notre nouvelle colonie échangea son nom de Maurice contre celui plus national pour nous, d'île de France. Elle fut réunie à Bourbon, cédée comme elle à la Compagnie des Indes, et ne tarda pas à dépasser sa devancière et à prendre sur elle la primauté, de telle sorte, qu'en 1735, elle devint le siége du Gouvernement des deux îles.

L'accroissement successif de la population de Bourbon permit à l'industrie agricole de se développer avec rapidité. La Compagnie qui s'était réservée le droit exclusif d'approvisionner la Colonie et de lui acheter tous ses produits, les recevait à des prix fixés par elle, et en payait le montant soit en marchandises, soit en papier monnaie, que l'on échangeait à la caisse contre des ré-

cépissés remboursables en France. Chacune des îles de France et de Bourbon avait alors sa destination distincte; les deux excellents ports de la première en faisaient en quelque sorte le comptoir de commerce, le point central d'administration, tandis que la fertilité de la seconde en faisait le lieu de production. Chaque colon emmagasinait d'abord sa récolte dans de vastes entrepôts situés sur le littoral, puis il la vendait à la Compagnie, qui la faisait transporter, à ses frais, à l'île de France ou elle était encore entreposée jusqu'au moment de la charger à bord des navires à destination de la Métropole.

C'était pour la Compagnie une lucrative possession, ct lc calcul des milliers de livres qu'elle lui procura, donnerait de magnifiques résultats; sans contredit, c'était un des plus beau fleurons de sa couronne commerciale. Mais on lui doit cette justice qu'elle agissait généreusement avec elle. En effet, dans tout le cours de son privilége, elle supporta sans exception tous les frais d'administration et de défense, n'exigeant des habitants d'autre impôt que celui d'un franc par tête d'esclave. Cette contribution annuelle était destinée à couvrir quelques dépenses communales, que la Compagnie ne pouvait raisonnablement prendre à sa charge.

Cet état de choses dura environ un siècle. Après ce laps de temps le Gouvernement français revendiqua la jouissance des deux îles ; les priviléges ne furent plus prorogés, et enfin, en 1764, eut lieu la rétrocession au roi. Malgré l'acte authentique qui lui enlevait Bourbon, la Compagnie continua d'en jouir et ce ne fut que trois ans plus tard que ses agents en opérèrent effectivement la remise entre les mains des chargés de pouvoir du Gouvernement métropolitain.

A cette époque, 1767, on trouvait déjà à Bourbon 42,000 hectares de terre en culture, on y comptait 25,570 habitants, dont 5,197 blancs seulement, et tout le reste esclaves, car, à cette époque, la classe des affranchis n'existait pas encore dans la Colonie ; il n'y avait absolument que les deux catégories parfaitement tranchées, des colons européens et des nègres.

Malheureusement à cette époque aussi un temps d'arrêt fâcheux venait de faire décroître la prospérité de la Colonie. Ce temps d'arrêt était dû au manque de stabilité dans l'administration, qui avait marqué les trois dernières années pendant lesquelles Bourbon n'appartenant plus à la Compagnie, n'était néanmoins pas encore au pouvoir de ses nouveaux

maîtres. Il en résulta de l'indécision parmi les colons et parmi les agents, indécision qui serait devenue fatale à la prospérité publique, si le zèle et l'ardeur déployés par le Gouvernement Français, et l'impulsion que donna à Bourbon la cessation des entraves apportées à son commerce par le monopole, ne fussent venus lui rendre toute son activité, et par suite toute son importance.



CHAPITRE III.

Réorganisation et marche progressive.

1767 — 1848.

Réorganisation. — Gouvernement et administration. — Pierre Poivre. — Notice sur ce grand administrateur. — Son influence sur la Colonie. — Période prospère et ascendante, de 1773 à 1789. — Influence de la Révolution française sur l'île Bourbon. — Notre Colonie prend le nom d'île de la Réunion. — Assemblée Coloniale. — Refus d'adopter les décrets de l'Assemblée Constituante relatifs à l'abolition de l'esclavage. — Les idées terroristes dominent dans l'assemblée Coloniale. — Réaction. — Déportation. — Ile Bonaparte. — Le général Decaen. — En 1810, les deux îles tombent au pouvoir des Anglais. — Le traité de 1814, en rendant Bourbon à la Métropole, cède l'île de France à l'Angleterre. — Marche progressive.

Le premier acte de la France, après la rétrocession de ses Colonies, fut d'y réorganiser le gouvernement.

A l'île de France toujours le premier rang, à elle, tous les chefs coloniaux, toutes les faveurs de la Métropole. Bourbon ne s'en plaignit pas, et continua, sous son commandant particulier, de payer au centuple, à la France, les sacrifices faits pour elle, les soins et la direction donnés à ses riches cultures. Le nouveau régime ne désorganisa rien, il montra une sagesse admirable dans la conservation des lois et coutumes introduites par la Compagnie des Indes, dans la modification des abus et dans la création d'une foule d'ordonnances nouvelles. Aussi, les résultats qu'il obtint, furent-ils admirables et des plus avantageux.

L'étude de l'histoire a dû vous le démontrer déjà, jeunes amis. Partout où se rencontre une réorganisation à accomplir avec prudence, sagesse et bonheur, il faut plus qu'un Gouvernement habile, plus que des hommes dévoués, il faut surtout un moteur puissant, qui ramène à une unité intelligente toutes les forces diverses destinées à concourir à un même but, pour les diriger ensuite avec ensemble et harmonie. Ce moteur ne peut être

qu'un homme de génie. La Providence le donna à Bourbon ; son souvenir est encore vivant et précieux au cœur de tous les habitants de cette île.

Pierre Poivre était fils d'un négociant estimé de Lyon. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra une telle aptitude à toutes les sciences, que les bons missionnaires de Saint-Joseph, qui avaient fait son éducation, désirèrent se charger de lui. A peine sorti de l'enfance, il les accompagna dans les Indes, et s'adonna à l'étude des langues orientales.

Tous les auteurs qui se sont occupés de l'histoire coloniale, maritime, ou industrielle de l'époque, s'accordent dans le jugement qu'ils portent sur Pierre Poivre.

Apôtre et soldat tout à la fois, il concourait activement, quoiqu'il fût demeuré séculier, à la conversion des Indiens, et il se battait avec le courage d'un héros sous les murs de Madras et de Pondichéry. Deux fois prisonnier des Anglais, la paix de 1745 le rendit définitivement à sa patrie.

Ce fut pendant les heures si longues et si tristes de la captivité, qu'il conçut et nourrit les deux vastes projets, que, dès son arrivée, il communiqua au roi. Il s'agissait : 1° d'ouvrir des relations directes avec la Cochinchine ; 2° d'introduire, dans

les îles de France et de Bourbon, la culture des plantes à épices.

L'exécution de ces deux entreprises lui fut confiée et son double talent de diplomate et d'administrateur triompha, après bien des luttes, après bien des travaux, de toutes les difficultés créées à plaisir, autour de lui, par ses ennemis; il réussit complètement.

En un mot, il fut comme administrateur un des plus parfaits modèles que nous fournisse l'histoire. En lui, les vertus privées étaient la source des vertus publiques. Il joignait au plus entier désintéressement, une équité scrupuleuse, une sollicitude active, empressée, une égalité d'âme inaltérable, une persévérance à toute épreuve. L'introduction des principales cultures de l'Inde à Bourbon ne fut pas un de ses moindres bienfaits. Nous en recueillons, chaque jour, les heureux fruits, non-seulement à Bourbon, mais encore à la Guyane, où les muscadiers, les girofliers et les autres plantes à épices font prévoir et espérer, au moment où nous écrivons ces lignes, un nouveau et prospère avenir. Ce n'est pas la France seule qui aime à lui rendre un témoignage de reconnaissance, l'humanité entière doit se souvenir de ses efforts

pour adoucir le sort des esclaves, et arrêter le cours des odieuses entreprises, qui accompagnaient la traite des noirs sur les côtes Africaines.

Poivre se trouva souvent placé dans les circonstances les plus difficiles. Toujours il pourvut à tout, avec ses propres forces, par ses seules ressources; l'affection, l'estime qu'il obtint dans l'Inde et auprès des sauvages eux-mêmes, est le plus bel hommage que l'on puisse rendre à sa mémoire.

En outre du giroflier et du muscadier, dont nous parlions plus haut, Bourbon, dès 1770, reçut dans son sein si fertile, les premières semences du poivrier, du cannelier, du gingembre, du riz sec, du bois noir et de plusieurs autres végétaux de moindre importance. Dès 1778, ces produits divers devenaient déjà une source de richesse par leur échange avec les produits de l'Inde, nécessaires à la Colonie. Ce commerce d'exportation constitue toujours un des principaux revenus de l'île.

Lorsque, en 1773, Pierre Poivre fut rappelé en France, il laissa la Colonie dans une voie de progrès magnifique. Cette île qu'il avait trouvée livrée au désordre, presque à l'abandon, avait, après six années seulement d'efforts et de travaux, pris une

vie nouvelle. L'habile gouverneur à qui était dû un résultat aussi admirable, méritait à son retour dans la mère patrie, une ovation triomphale. Telle est cependant la justice rénumératrice des gouvernements, qu'au lieu des récompenses et des éloges qu'il méritait, il ne reçut qu'un accueil froid et malveillant. Suffren seul lui paya un juste tribut d'éloges, et il fallut, deux ans plus tard, toute l'influence de Turgot pour vaincre les mauvais vouloirs du ministère et faire connaître au roi l'étendue des services rendus par un agent, aussi dévoué. Justice lui fut alors rendue : avec des titres de noblesse, il reçut le cordon du Saint-Esprit et jouit jusqu'à sa mort de toute la faveur royale.

Et certes, jeunes amis, la bienveillance de ce Monarque, si bon, si juste, fut-elle jamais mieux placée? Instruction, talent, patriotisme, dévoûment, probité, mœurs religieuses et pures, il ne manqua à Poivre aucune vertu, et ces vertus ne furent jamais ternies par un instant d'oubli ou d'erreur. N'est-ce donc pas justice que de rendre hommage à son souvenir; que de réveiller la mémoire de son nom!

De 1773 à 1789, la marche ascendante de Bourbon

s'accrut si bien, que la population dépassa 60,000 individus, dont 10,000 blancs, 1,200 affranchis et 50,000 esclaves. La progression fut aussi rapide dans les produits du sol : indépendamment des grains nourriciers, qui excédaient de beaucoup les besoins de la consommation, Bourbon récoltait environ 40,000 balles de café (4,000,000 de livres), 10 milliers de livres de coton, et fournissait amplement tous les blés nécessaires à l'île de France et aux besoins de la navigation.

Je viens de nommer comme apogée de la prospérité de Bourbon l'année 1787, et déjà, mes jeunes amis, vous avez pressenti un temps d'arrêt, prévu une période décroissante. En effet, les évènements de la Métropole eurent une influence immense sur la Colonie. Ici, comme de l'autre côté des mers, surgirent bientôt les réactions, les haines, les vengeances. Ce fut un bouleversement complet, et néanmoins, telle est la force d'une énergique impulsion, que la Colonie se maintint, malgré les désastres de cette période, dans un état prospère sous le double rapport agricole et commercial.

Par suite des décrets de l'Assemblée Constituante, en date du 2 et du 28 mai, une nouvelle autorité prit naissance dans les Colonies : ce fut une réunion de

colons, à laquelle on donna le nom d'*Assemblée Coloniale*. Son premier acte fut de s'emparer de tous les pouvoirs, et de ne laisser au gouverneur qu'un titre illusoire, puisque toutes ses fonctions devaient se borner à apposer sa sanction aux décrets rendus par elle.

Cette représentation Coloniale était élective et se renouvelait chaque année. Tout homme libre pouvait être élu, les idées républicaines abolissant la ligne de démarcation posée jusqu'alors comme une barrière infranchissable entre les hommes de races diverses. L'on vit ainsi, grâce à elle, surgir dans un conseil souverain, des hommes de couleur, ces parias de nos Colonies, à côté et à l'égal des Européens?

Les tendances égalitaires s'arrêtèrent là et ce fut vainement pour Bourbon, que, dans un jour de philantropique humeur, le Pouvoir métropolitain décréta l'abolition de l'esclavage. La Colonie se révolta contre ce décret et, ne se contentant pas d'une stérile protestation, elle repoussa fièrement les agents français Bacot et Barnel, qui venaient le proclamer. Les habitants, en masse, refusèrent de reconnaître leur pouvoir, et, à l'unanimité, on les engagea à se rembarquer sur-le-champ. A l'île de

France, l'accueil fut plus énergique encore; on ne les laissa même pas débarquer. La Colonie profita de cette eirconstanee pour s'affranehir de la domination française; elle s'érigea en île indépendante. Ce coup-d'état loin de mettre un terme aux réactions sanglantes qui déchiraient Bourbon, leur donna, au contraire, une nouvelle foree, en fournissant un aliment nouveau à l'ambition et à la eupidité des habitants. On vit, avec une rapidité effrayante, les hommes sueeéder aux hommes, les prineipes aux principes, et hommes et principes aller s'engloutir dans ce gouffre béant, qu'on appelait alors *Liberté!* Que de ruines s'amoneelèrent sous ee beau ciel, sur eette terre riante! les autels y furent renversés, les riehes et les nobles perséeutés, le nom du roi, d'abord proscrit, ensuite attaché au pilori de l'infâmie! Enfin, les échafauds se dressèrent, le sang coula!....

Mais détournons nos regards de ees tristes seènes, pour les reporter vers un horizon plus sérieux; 1795 s'est levé sur la Colonie, et voici que la réaetion s'opère. Les principes sanguinaires des terroristes français, qui ont dominé jusqu'à ce jour, sont enfin vaincus; les opinions modérées reprennent le dessus.

Le premier acte de la majorité nouvelle fut la déportation de quelques-uns des habitants les plus exaltés. Malgré cette mesure et peut-être parce qu'elle avait été restreinte à un trop petit nombre, l'opposition veillait avec persévérance, et il était permis de craindre qu'elle n'arrivât à reprendre le dessus. Cette appréhension ne cessa entièrement qu'en 1799, lorsque l'assemblée coloniale prit l'énergique parti de compléter le décret de 1795, en votant la déportation aux îles Seychelle, de 108 des propriétaires les plus influents de la Colonie.

A ce sujet, permettez, jeunes amis, que j'interrompe mon récit, pour vous faire remarquer l'intervention terrible de la Providence. Ne semble-t-il pas, en effet, voir cette main divine qui traçait les caractères prophétiques du palais de Balthazar, écrire encore l'arrêt fatal de ces hommes, tous coupables du sang de leurs frères, tous coupables de profanations et de blasphèmes, en apprenant que le navire qui les portait, ayant été attaqué par une frégate anglaise, fut coulé bas, sans qu'on pût sauver un seul homme, si bien que *tous* furent engloutis par les flots vengeur de l'Océan !

Après cet évènement, l'assemblée coloniale se déclara permanente jusqu'en 1803, époque à la-

quelle le premier consul remit le gouvernement de l'île au général Decaen.

Pendant treize années la Colonie s'était donc gouvernée seule, sans aide, ni intervention de la Métropole. Durant ce laps de temps, l'assemblée coloniale n'avait cessé de faire acte de souveraineté absolue. Elle avait revu la législation locale, fait des lois criminelles, constitué le jury, les municipalités, les justices de paix; reçu en séance solennelle les ambassadeurs de Tippô-Saëb, auquel elle avait envoyé des secours, notamment un agent dévoué, dont le concours aida puissamment ce fameux conquérant Indien, dans sa résistance aux Anglais.

L'île Bourbon, ou plutôt, en employant l'appellation que lui avait donnée le gouvernement républicain l'île de la Réunion, trouva, dès cette époque, une nouvelle source de richesses dans les prises des corsaires, qu'elle équipa en grand nombre, et dans l'admission des navires étrangers dans ses rades. L'administration du général Decaen fut heureuse et sage. L'importance de la Colonie prenait chaque jour une extension nouvelle. C'était bien là l'Eldorado tant rêvé! L'or y coulait à flots, les récoltes dépassaient, en quantité et en qualité,

ce que la fertilité du sol avait jamais pu faire espérer; l'affluence des pavillons neutres y donnait un mouvement et une vie inaccoutumés, en un mot, ce petit coin de terre, favorisé par le ciel, était peut-être le séjour le plus beau du monde, lorsque l'année 1806 arrêta brusquement le cours de tant de prospérités et commença l'ère calamiteuse qui devait se terminer par la perte définitive de l'île de France et par la perte, par bonheur seulement temporaire, de l'île Bourbon, qui avait encore une fois changé son nom, pour prendre celui d'île Bonaparte. En effet, au manque de récolte pendant les années consécutives de 1806 et 1807, vint s'ajouter un blocus, formé par les croisières ennemies, qui interceptaient toute communication même avec l'île de France.

Il vous est facile, mes jeunes amis, de comprendre les privations de toutes sortes qu'imposa aux habitants de Bourbon une situation déjà si fâcheuse et qui se compliqua bientôt (juillet 1810) par le débarquement des forces anglaises. L'effectif de la garnison de Bourbon atteignait à peine 250 hommes; c'était donc témérité réelle, ou héroïsme impuissant que de songer à la lutte : cependant les 1,200 hommes de la garde nationale se joignirent

à nos soldats, et, malgré l'impossibilité numérique, la résistance fut terrible.

Mais hélas ! que pouvait contre les forces britanniques, un si faible obstacle?.... Dès le 7 juillet, il ne restait plus à nos braves que l'honneur d'avoir vaillamment combattu, et l'espoir d'une capitulation; elle leur fut accordée à des conditions honorables, mais qui ne purent épargner à la Colonie la douleur et l'humiliation de voir un drapeau étranger remplacer celui de la France, et les soldats Anglais commander en souverains.

Après la perte de Bourbon, le courage français sut encore préserver du même sort l'île de France pendant 5 mois entiers; mais au 3 décembre 1810, elle succomba à son tour et quitta, pour ne le reprendre jamais, ce beau nom, souvenir vivant de la Métropole, que les vainqueurs remplacèrent par celui d'île Maurice, qu'elle portait au temps de la domination Hollandaise.

Sur l'île Maurice se concentrèrent tous les soins des Anglais, qui, dès les premiers jours de leur conquête, semblèrent la considérer comme une possession permanente, tandis qu'ils traitaient l'île Bourbon en gens résolus, par avance, à la rendre à ses maîtres.

En effet, le traité de 1814 nous restitua Bourbon, mais en revanche, céda l'île de France aux Anglais. Bien que ce traité eût été signé le 30 mai 1814, la Colonie ne nous fut rendue que dans le courant d'avril 1815, c'est-à-dire un an plus tard.

Un peu d'activité commençait à lui être rendue, lorsque, le douze juillet de la même année, une sourde rumeur se répandit dans l'île et bientôt, prenant les proportions d'une étonnante vérité, se transforma en un fait public et connu de tous. Cette nouvelle, cet évènement de la plus haute importance, n'était rien moins que la résurrection de l'aigle fameuse de l'empire, que la réapparition au pouvoir du grand colosse français ou plutôt européen, du XIX siècle : de l'arrivée de Napoléon à Paris et du départ précipité de Louis XVIII.

Aussitôt, on se réunit en assemblée, on se forme en groupes, on délibère... Les maux amenés par la guerre sont dépeints avec feu... Quelques voix s'élèvent afin de réclamer un peu de reconnaissance pour les faveurs autrefois accordées à la Colonie par la famille royale de France ; ces voix en appellent éloquement au souvenir de ses bienfaits, souvenir vivant dans le nom même de l'île. L'enthousiasme se communique de proche en proche.

De toutes les réunions, de tous les groupes, part un même cri : *Vive le Roi !...* Et immédiatement, agents du Gouvernement, population civile, soldats et officiers, tout le monde se réunit pour déclarer le maintien de l'autorité royale. Avaient-ils donc percé les voiles de l'avenir, les habitants de Bourbon? quel magicien de l'Orient leur avait donc dit : « Laissez faire, ce n'est qu'un météore, il va disparaître? » Ou bien quelqu'un d'entre eux avait-il, dans je ne sais quel songe mystérieux, aperçu Sainte-Hélène et son tombeau! Mais pourquoi chercher un autre mobile que la fidélité à une vieille et noble race? N'est-il donc pas plus doux et consolant d'arrêter son esprit sur un exemple de dévoûment et de fidélité au malheur?

Le cinq octobre suivant, une flotte Anglaise, forte de six voiles se présenta devant l'île et somma ses habitants de se mettre sous la protection Britannique. Sur leur refus, elle s'empara de quelques navires alors en rade, et commença le blocus. Vingt-trois jours après, la nouvelle du désastre de Waterloo rendit à notre Colonie la paix la plus profonde.

De 1815 à 1822, la situation agricole du pays changea peu; mais à dater de ce moment, et sur-

tout depuis 1826, les progrès ont été considérables. La culture de la canne à sucre, introduite en 1818, y a surtout pris un très grand développement et a remplacé, avec avantage, celle du cafeyer dont la trop grande continuation commençait à épuiser le terrain. Cette culture a acquis une telle importance qu'aujourd'hui Bourbon fournit à la France plus de 20 millions de kilogrammes de sucre, tandis qu'en 1820 son exportation n'allait pas à un million.

La marche est donc invariablement ascendante à Bourbon, et l'on peut assurer en toute vérité qu'il ne manque qu'une seule chose à cette intéressante Colonie : un port, pour qu'elle puisse s'élever au même degré de prospérité que sa voisine et rivale, notre ancienne possession, l'île de France.

CHAPITRE IV.

Chapitre complémentaire.

Gouvernement. — Administration. — Conseil privé. — Organisation municipale. — Justice. — Forces militaires. — Garnison. — Milice. — Dépenses de souveraineté et de protection. — Dépenses d'administration intérieure. — Mode de culture. — Origine et situation présente des propriétés à Bourbon. — Blé. — Riz. — Manioc. — Patate. — Souges, autrement appelés choux Caraïbes. — Cannes à sucre. — Arack — Rhum. — Tafia. — Guildiveries, cafés et épices. — Tabac. — Appauvrissement du sol et dessèchement des savanes. — Bourbon s'approvisionne de gros bétail à Madagascar. — Utilité des feuilles de cannes à sucre comme fourrages. — Industrie. — Nature des professions industrielles à Bourbon. — Nombre de fabriques. — Fabrication des sacs de Vacona. — L'importance commerciale de Bourbon ne

date que du moment de sa séparation avec l'île de France. — Régime de l'exclusif appliqué à Bourbon avec modification. — Système monétaire. — La piastre, monnaie de compte. — Les églises à Bourbon. — Hôpitaux. — Commission de santé. — Chambre de commerce. — Bibliothèque. — Imprimeries. — Prisons. — Etablissements de bienfaisance. — Ateliers de secours. — Dames de charité s'occupant des jeunes filles pauvres. — Collége. — Ecoles communales. — Ecoles des frères. — Institutions pour les jeunes filles. — Les sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

Je me suis tellement étendue sur les détails préliminaires, qu'il ne me reste rien à vous dire à l'égard du sol et de ses habitants ; aussi puis-je passer immédiatement au mode de gouvernement, aux institutions, au commeree et à l'industrie de notre Colonie.

Le commandement et la haute administration sont eonfiés au *Gouverneur*.

Un Commandant militaire est ehargé, sous les ordres du Gouverneur, du eommandement des troupes et des autres parties du serviee militaire que celui-ci lui délègue.

Trois ehefs d'administration dirigent, à Bourbon, les différentes parties du serviee; ce sont : un *ordonnateur*, un *directeur de l'intérieur*, et un *procureur-général*.

Enfin, un *inspecteur colonial* veille à la régularité du service administratif, et requiert, à cet effet, l'exécution des lois, ordonnances, décrets coloniaux et règlements. Cet inspecteur colonial assiste au conseil privé et y a voix délibérative.

Outre ce conseil privé qui a pour président le gouverneur et pour membres les trois chefs d'administration et deux conseillers privés, il existe, à Bourbon, un conseil colonial composé de trente-deux membres, lesquels sont réélus tous les cinq ans par les colléges électoraux de la Colonie. Tout français, âgé de trente ans, né à Bourbon ou y habitant depuis deux ans, jouissant des droits civils et politiques, et payant 400 francs de contributions directes, est éligible. Pour être électeur, il faut réunir les mêmes conditions, sauf que le taux obligatoire de l'impôt n'est que de 200 francs. On compte à Bourbon de 450 à 500 éligibles et de 1250 à 1300 électeurs.

L'organisation municipale est organisée sur les mêmes bases qu'en France. Quant au régime législatif, le code civil, le code de commerce et le code pénal ont été successivement promulgués à Bourbon et mis en vigueur sous un certain nombre de modifications que nécessitaient les spécialités coloniales,

La législation concernant les esclaves est la même que celle des Antilles ; je vous engage donc, mes jeunes amis, dans le cas où votre mémoire ne serait pas bien présente, à vous reporter à ce que je vous ai dit précédemment à ce sujet.

La justice est rendue à Bourbon par six tribunaux de paix, deux tribunaux de première instance, une cour royale et deux cours d'assises.

En dehors de ces différents tribunaux, le conseil privé, la commission des prises et les conseils de guerre, connaissent des matières spéciales qui leur sont attribuées par ordonnances royales et règlements de l'île.

Les forces militaires de Bourbon se composent : 1° des troupes de la garnison ; 2° des milices locales.

La garnison de Bourbon est ordinairement formée de deux compagnies de canonniers, d'une demi-compagnie d'ouvriers artilleurs de la marine et d'un détachement de l'un des deux régiments d'infanterie créés, en 1831, pour le service des garnisons des Colonies françaises. Les règlements leur accordent des suppléments de solde et d'indemnités, ainsi que des distributions supplémentaires de vivres. Le service effectif dans les Colonies est d'ailleurs compté

comme bénéfice de campagnes, pour les retraites et pour les récompenses militaires.

On ne saurait trop se féliciter des nombreuses améliorations apportées dans le régime des soldats, dans leurs vêtements et dans le mode de leur casernement. Ces améliorations ont eu le plus satisfaisant résultat; l'état sanitaire des troupes est dans une situation parfaite; à peine compte-t-on parmi elle une mortalité annuelle de deux et demi sur cent.

La composition et l'organisation des milices sont réglées à Bourbon par des ordonnances locales, calquées en beaucoup de points sur la loi française, relative aux gardes nationales.

Le nombre des miliciens propres au service actif, c'est-à-dire ceux qui sont âgés de seize à quarante-cinq ans, s'élève à près de 5,000, et l'effectif total, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans, dépasse 6,500.

On divise les dépenses publiques de Bourbon en deux catégories principales :

1° Les dépenses de souveraineté et de protection supportées par la Métropole; elles comprennent les dépenses des divers services militaires, et ceux de la marine locale. Elles s'élèvent à environ 700,000

francs, et il y est pourvu aux moyens de fonds alloués par le budget.

2° Les dépenses d'administration intérieure, savoir : le traitement du gouverneur et des autres fonctionnaires et agents, les dépenses des travaux publics, des approvisionnements, etc., dont le total dépasse 2 millions de francs. Les dépenses de cette seconde catégorie sont couvertes par le produit des contributions publiques et autres revenus locaux.

Je crois, mes jeunes amis, que voilà à peu près tout ce que j'ai à vous dire sur les diverses branches d'administration ou de justice; car je réserve quelques détails touchant le culte et les hôpitaux, pour le moment où nous visiterons ensemble les établissements d'utilité publique.

Quelques renseignements sur le mode de culture et sur l'origine et la situation présente de la propriété à Bourbon, viennent de tomber sous mon regard. Je crois, à cause de leur concision et de leur lucidité, ne pouvoir mieux faire que de vous les citer textuellement?

« Les terres cultivées de Bourbon sont très fertiles, particulièrement sur le littoral. Un bon système d'assolement et l'emploi des engrais y préviennent la détérioration du sol. La *pioche* et la *gratte* sont

les seuls instruments dont on se serve pour la préparation des terres et des plantations. La charrue n'est point en usage dans la Colonie; son emploi y serait même impossible en beaucoup de lieux, à cause des pierres volcaniques qui se rencontrent dans presque toutes les terres en culture.

» Les terres cultivées se composent aujourd'hui de champs de blé, de maïs, de manioc, de patates et de cannes à sucre, ou de plantations de café et de girofles que l'on désigne le plus souvent, d'après la nature de ces produits, sous les noms de *sucreries*, de *caféyères*, de *girofleries*, etc. La même habitation réunit souvent deux ou trois de ces différentes exploitations agricoles, et quelquefois même toutes. L'habitation comprend ce qu'on appelle en Europe la ferme et la maison de campagne.

» Les propriétaires d'habitations et particulièrement les personnes qui habitent les campagnes sont désignées sous le nom d'*habitants*.

» Les propriétés particulières se sont formées à Bourbon, dans le principe, au moyen de concessions qui comprennent la totalité, ou une partie déterminée du terrain situé entre deux rivières ou ravines, depuis le bord de la mer jusqu'au som-

met des montagnes. Les rivières s'éloignant ou se rapprochant les unes des autres à mesure qu'elles s'avancent vers le littoral, et ne prenant d'ailleurs leurs sources qu'à des hauteurs inégales, il en est résulté une absence de règles fixes pour déterminer les propriétés dans les hauteurs, et souvent même à une assez grande distance des sommets. On a pu tout au plus, lorsque les concessions étaient mesurées au bord de la mer, partager les terrains dans les hauteurs, en proportion de la largeur qu'ils se trouvaient avoir au-dessus du point, où les rivières et les ravines commençaient. Les divisions et subdivisions d'héritages, qui ont eu lieu depuis, ont beaucoup ajouté à la confusion des propriétés. Cette confusion est une des principales causes de cette dévastation des forêts si nuisible à l'agriculture, parce qu'elle a favorisé les empiètements entre voisins et que celui qui usurpait, s'est hâté de profiter d'une exploitation, qui pouvait lui donner un bénéfice présent. »

On compte actuellement à Bourbon 100 mille hectares de terres non cultivées et 75 mille hectares de terres cultivées; et le capital engagé dans ces cultures a été porté approximativement à près de 200 millions de francs, dans lesquels les animaux domestiques entrent pour près de six millions,

et les esclaves pour environ 90 millions. La comparaison de cette somme à celle des produits nets du sol, démontre que le revenu de la terre à Bourbon est de sept pour cent.

Si vous voulez bien vous arrêter ici un moment, nous jetterons un rapide coup-d'œil sur les principales cultures.

Le blé de Bourbon est d'une espèce originaire du Bengale; il ressemble beaucoup à celui de France. La farine qu'on en extrait est d'une qualité supérieure, et fait du pain délicieux; mais le grain ne se conserve pas. Aujourd'hui le blé ne rend plus à Bourbon que trente ou quarante pour un, tandis qu'autrefois il donnait cent pour un. Cette diminution énorme ne peut être attribuée qu'à l'appauvrissement du terrain, et à la sécheresse amenée par le déboisement des hauteurs.

Le blé récolté dans l'île ne peut, du reste, suffire à la consommation des habitants, bien qu'on ne doive cependant point le considérer comme la principale nourriture de la masse, et qu'il ne serve guère, au contraire, qu'à celle des européens et des colons habitant les villes; tandis que le riz, le maïs et le manioc forment la base alimentaire des créoles des campagnes, et des esclaves.

Le *riz* est de bonne qualité à Bourbon, mais la Colonie est bien loin d'en produire assez pour suffire à sa consommation et chaque année, elle demande aux rizières de l'Inde et de Madagascar un supplément de deux à trois millions de kilogrammes au moins. On fait à Bourbon deux récoltes de riz, une en février et mai; l'autre en octobre et novembre.

Le *maïs* de notre Colonie est d'excellente qualité et de bon rapport. Outre qu'il concourt avec le riz à l'alimentation des créoles, et avec le riz et le manioc à celles des esclaves, ils est encore d'une grande utilité pour la nourriture des chevaux et des mulets. Cultivé sur tous les points de l'île, il réussit également bien partout.

L'introduction du *manioc* à Bourbon est due à M. de la Bourdonnais. On le cultive dans tous les quartiers et il est à remarquer que le suc exprimé de cette racine, n'a aucune propriété malfaisante, tandis qu'en Amérique, ainsi que chacun le sait, ce même suc est un poison mortel : singulière bizarrerie de la nature, due sans doute à l'influence du terrain. La culture du manioc succède à celle de la canne à sucre et dispose admirablement le terrain à recevoir une plantation de maïs.

La *patate* sert à la nourriture de toutes les classes de la population. On l'utilise aussi à nourrir les bœufs et les porcs.

Les *songes* ou *gouets* ne sont autre chose que la racine que l'on appelle en Amérique *chou caraïbe;* le millier de kilogrammes que l'on en récolte chaque année à Bourbon, est exclusivement consommé par les noirs.

La *canne à sucre*, comme je crois vous l'avoir précédemment dit, n'a commencé à figurer parmi les cultures de Bourbon qu'en 1818, bien qu'elle fût connue dans l'île, dès la fondation de la Colonie. L'espèce la plus généralement cultivée à Bourbon est celle de Batavia; on a vainement cherché à lui en substituer d'autres espèces apportées de différentes parties de l'Inde, elle est toujours restée supérieure à toutes les autres par la quantité du jus, surtout dans la partie du Vent dont le sol, fortement arrosé, lui convient admirablement bien. La récolte du sucre se fait depuis la fin de juin jusqu'à la fin de novembre. La culture de la canne exige l'emploi de dix hommes par hectare, et l'hectare rapporte en moyenne neuf mille kilogrammes de sucre.

Vous savez, mes jeunes amis, que l'arack, le rhum et le tafia sont produits par la canne à sucre.

La première de ces liqueurs s'obtient en distillant le jus des cannes; les deux secondes par la distillation du sirop, qui provient de l'égoût des formes à sucre; l'on appelle *Guildiveries* ou *Rhumeries* les établissements où elles se fabriquent.

La fabrication des rhums et araeks est soumise à des règles exceptionnelles et fort sévères dans le but fort louable de restreindre cette industrie, et d'en maintenir par conséquent le prix à un taux assez élevé pour mettre un obstacle à l'usage immodéré que la population esclave est portée à faire de toute boisson spiritueuse, qu'elle aime avec toute la fougue de ses passions africaines.

Quant au café et aux épices, je me suis suffisamment étendue à cet égard dans le précédent chapitre et je n'ai, pour cette cause, rien à vous en dire maintenant.

La récolte du tabac ne suffisant même plus aux besoins des habitants de l'île, a perdu de son ancienne importance, mais il a conservé sa précieuse qualité : il ressemble à celui de Virginie, toutefois un peu dégénéré.

Toujours, allez-vous dire, je reviens à la charge sur la fâcheuse influence du déboisement. Que voulez-vous, mes jeunes amis, je ne puis changer ce qui

est, et empêcher qu'un de ses effets ait amené le dessèchement des savanes, de telle sorte que faute d'y pouvoir faire paître des troupeaux de race bovine, assez nombreux pour la nourriture de la population et les besoins très grands de l'agriculture, des charrois et du transport des cannes et du sucre manipulé, on est obligé de s'approvisionner à Madagascar du gros bétail qui, sans cela, manquerait à la Colonie, quoique les feuilles de cannes à sucre soient un excellent fourrage, et qu'on en recueille en assez grande quantité, pour en nourrir pendant six à sept mois de l'année tous les bestiaux de l'île.

Ainsi que vous le devez bien penser, l'industrie n'a, à Bourbon, d'importance que dans son application à la production et à la préparation des produits du sol. Les professions industrielles n'ont en outre à satisfaire que les besoins les plus ordinaires et les plus communs de la vie, la presque totalité des objets de luxe et même de simple consommation étant tirée du dehors, et notamment de la Métropole, ainsi que nous le verrons tout à l'heure. En conséquence, ne vous étonnerez-vous pas de ne trouver dans toute l'île, en outre des établissements nécessaires à la fabrication du sucre et

des autres produits de la canne, qu'une vingtaine de fabriques consistant en briqueteries, chaufourneries, tanneries, forges et fonderies, ferblanteries et brasseries.

Je pourrai ajouter à cela une industrie particulière au pays et qui ne manque pas d'importance à Bourbon, je veux parler de la confection des *sacs de Vacona*, qui servent à renfermer les denrées coloniales, telles que le café et le sucre. Ces sacs sont faits avec les feuilles d'une espèce particulière de palmier, découpées, séchées au soleil et puis entrelacées avec beaucoup d'adresse, et dont une assez grande partie est fournie par Bourbon à l'île Maurice.

Antérieurement à 1815, et tandis que les îles de France et de Bourbon, appartenaient toutes deux à la France, la première possédait toute l'importance commerciale et ce n'était que par son entremise que se faisaient les opérations de la seconde avec la Métropole. Ce n'est donc véritablement, que depuis l'époque qui a fait rentrer la seule île de Bourbon, sous l'autorité française, c'est-à-dire depuis 1815, que cette île a son commerce particulier, susceptible par conséquent d'un libre développement.

Ce commerce est assujetti, en principe, au régime

de l'exclusif imposé aux établissements coloniaux de la France, en échange de la protection que la Métropole, par ses tarifs, assure à leurs produits. Cependant la législation de ce régime pour Bourbon n'est pas strictement déterminée ; il en résulte la possibilité, en certains cas, de quelques parties de l'approvisionnement de la Colonie par le commerce étranger et la permission d'exporter quelques-uns de ses produits à autre destination que la France.

Il serait beaucoup trop long d'énumérer ici les divers règlements commerciaux, comme aussi la nature des marchandises ou produits dont l'importation est prohibée, affectée exclusivement à la Métropole ou librement ouverte aux étrangers, et ceux dont l'exportation est également prohibée, uniquement destinés à la France ou libres. Je me bornerai donc à vous dire que la somme totale de la valeur des importations est d'environ 12 millions de francs et celle des exportations de 18 millions. J'ajoute que toutes les monnaies du monde commercial ont cours à Bourbon et qu'elles se rapportent toutes à une unité commune, la *piastre,* non pas la piastre d'Espagne, mais une piastre fictive, monnaie de compte, dont la valeur est de 5 francs. Il est juste de dire que, dans les comptes publics, cette

monnaie n'est plus employée, qu'elle est remplacée par notre système monétaire; mais elle n'en reste pas moins dans les comptes particuliers et dans le langage de tous les habitants, soit acheteurs, soit vendeurs.

N'est-il pas vrai, mes jeunes amis, que vous pensez que ces détails qui viennent de nous occuper sont bien secs et bien arides. Certes, loin de moi la prétention de vous le contester; je l'avoue comme vous, seulement avec cette restriction, qu'il y avait utilité à vous les donner. Du reste, pour cette fois j'ai fini et je vous propose, pour nous distraire et nous intéresser, une petite visite successivement faite dans les divers établissements d'utilité publique fondés à Bourbon. Ici nous laisserons de côté les chiffres et la statistique, et je vous promets, sinon plaisir, du moins intérêt.

Suivez-moi, arrêtons-nous d'abord dans une église et comme nous ne pouvons pas visiter toutes celles qui sont dans l'île, entrons, au hasard, dans la première qui s'offrira à nos regards.

Après avoir adoré le saint Sacrement qui repose dans le tabernacle du Maître-Autel, regardons autour de nous. Quelle propreté, quels soins; comme tout ici est dans un ordre et un arrangement admi-

rable ; comme notre cœur se rassérénit en songeant que cette Colonie fondée par les rois très chrétiens est restée vraiment catholique, par amour et conviction ! Et de cet attachement aux principes religieux nous ne voulons pas, nous n'avons pas besoin d'autre preuve que l'état parfait de la maison du Seigneur et celui, également soigné, de la demeure de son ministre, assise toujours à côté et à l'ombre du clocher béni.

L'église dans laquelle nous sommes entrés est une paroisse de Saint-Denis. En sortant voulez-vous que nous entrions chez son respectable pasteur, notre titre de catholique et de français nous assure une cordiale et affectueuse réception, et je suis sûre que, grâce à sa recommandation, M. l'aumônier de l'hôpital de Saint-Philippe, dans lequel nous allons nous rendre, nous fera visiter cet établissement dans tous ses détails.

Nous y trouvons de vastes bâtiments, bien aérés et des constructions toutes récentes. Les malades y sont soignés avec le dévoûment affectueux qui caractérise les Sœurs de Charité, et tout ce que nous voyons nous démontre l'heureuse influence exercée par ces saintes filles. Il y a environ 160 lits et plusieurs loges pour les aliénés.

Cependant nous nous étonnons de ne voir ici que de vrais malades et peu de convalescents. Serait-ce que l'on ne garderait dans l'hôpital que les malades en danger et que l'on en chasserait inhumainement les autres? Serait-ce que la mort serait le terme inévitable des souffrances de ceux qui y reçoivent asile? Oh! ne vous arrêtez à aucune de ces deux idées; l'une serait fausse comme l'autre. Nous trouvons la réponse à notre question dans les détails qu'une des bonnes sœurs nous donne sur l'hôpital de Saint-Paul, « qui n'est, en quelque sorte, nous dit-elle, que la succursale du nôtre, puisque, dès que nos malades sont en voie de rétablissement, nous les y envoyons. Leur convalescence est mieux assurée et plus prompte qu'ici, à cause de la salubrité de son exposition. Pour cette raison encore, il reçoit les aliénés en traitement. » A cette réponse de la Sœur de Charité, j'ajouterai que l'hôpital de Saint-Paul, qui peut contenir deux cents malades, n'en renferme d'ordinaire que quatre-vingts à quatre-vingt-dix. Cette simple remarque vous prouvera que les ressources, sous le rapport des soins à donner aux malheureux, surpassent les besoins de notre Colonie.

Puisque nous n'avons pas commencé notre revue

par les établissements d'instruction publique, conservons-les pour les derniers; et, avant d'y arriver, donnons quelques minutes d'attention d'abord à la commission de santé chargée de surveiller les quarantaines, le service des lazarets, et de nommer tous les six mois un médecin inspecteur de l'état sanitaire des navires et de leurs chargements, ensuite et successivement, la chambre de commerce, la bibliothèque de Saint-Denis, riche déjà de quatre mille volumes; les trois imprimeries, dont une à saint Paul, et deux à saint Denis; les deux prisons, renfermant à elles deux, environ trois cents prisonniers; les deux établissements de bienfaisance qui viennent ici, comme en France, en aide aux malheureux et soulagent ceux qui pleurent. Les revenus de cette œuvre éminemment chrétienne consistent dans le produit: 1° de la location d'immeubles à elle appartenant; 2° de capitaux placés à intérêts; 3° d'aumônes, de donations et de legs pieux acceptés avec l'autorisation des gouvernements, soit colonial, soit métropolitain; 4° d'amendes de certaines natures, etc., etc.

En dehors de ces deux administrations, un atelier de secours a été fondé dans chaque commune, et à Saint-Denis s'est formée une association de

Dames de Charité ayant pour but d'élever un nombre aussi grand que possible de jeunes filles pauvres, et de leur faire apprendre des métiers.

Nous voici enfin aux établissements les plus intéressants pour nous, à ceux qui concernent l'éducation de la jeunesse de notre Colonie.

On compte, à Bourbon, un collége royal, qui comprend une chaire pour l'enseignement du droit; un pensionnat de jeunes gens; vingt-neuf écoles pour les garçons, ainsi divisées : trois, tenues par les Frères de la Doctrine Chrétienne, dix communales et seize particulières, le nombre de leurs élèves varie de 14 à 15 cents; vingt-quatre écoles pour les filles, dont trois communales, treize particulières, quatre de charité et quatre tenues par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny; leurs élèves sont au nombre de 8 à 9 cents.

Dans toutes ces écoles les enfants de couleur sont mêlés aux enfants blancs. Ces établissements sont bien tenus, notamment le collége, où les jeunes gens reçoivent une instruction qui ne le cède en rien à celle donnée dans les bons colléges de France. La lecture, l'écriture, la grammaire, le dessin, les mathématiques, le latin, jusqu'à la réthorique inclusivement, la langue anglaise, l'histoire, la bo-

tanique, la chimie, la physique et le droit y sont enseignés avec talent et succès par douze professeurs et trois agrégés.

Dans les écoles communales et gratuites, tant pour les garçons que pour les filles, les enfants de couleur sont en grand nombre, et l'on peut affirmer que, grâce à elles, l'instruction se répand aujourd'hui dans toutes les parties de l'île.

Dix frères des Ecoles Chrétiennes dirigent les trois écoles établies à Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Benoît; le zèle de ces pieux instituteurs est largement récompensé par la bonne tenue et les progrès remarquables de leurs élèves.

Enfin, les quatre institutions de filles de Saint-Denis, de Saint-Paul, de Saint-André et de Saint-Benoît, confiées à la sollicitude active et éclairée de vingt-deux sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, méritent une mention toute particulière. Et il est juste de dire que la Providence bénit le dévoûment et l'abnégation de ces saintes et nobles filles en faisant fructifier et au centuple la bonne semence qu'elles déposent dans les jeunes cœurs, qu'elles ont mission de diriger et de former. On ne saurait dire tout le bien qu'elles font à Bourbon, on ne pourrait compter toutes les pieuses

jeunes filles, toutes les bonnes mères de famille sorties de leurs établissements. Surtout, ne croyez pas que pour l'éducation, elles négligent l'instruction, que pour former le cœur, elles oublient la nourriture de l'intelligence. Oh! non, elles font tout marcher de front; ou plutôt, avec un tact exquis, elles produisent l'un par l'autre, font découler le premier du second. L'instruction toujours solide dans leurs institutions, devient brillante selon la position sociale des élèves, et c'est peut-être le plus grand mérite des sœurs de Saint-Joseph, que de savoir distribuer selon les besoins de chacune, le précieux savoir que leur ont acquis de sages et de laborieuses études. Certes, il serait difficile de trouver en France un établissement destiné aux jeunes personnes, où l'instruction et l'éducation, remarquez bien que je dis l'un et l'autre, fussent plus parfaites que dans leur maison de Saint-Denis.

Joignez-vous donc à moi, mes jeunes amis, pour dire ce que j'aurais bien des fois occasion de répéter dans la suite de ce récit : honneur au mérite simple, modeste et dévoué! honneur au zèle que Dieu fait naître et qu'il soutient! honneur aux pieuses Sœurs de Saint-Joseph!...

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES.

TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE

DES

COLONIES FRANÇAISES

GUYANE FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de la Colonie. — Poncet de Bretigny.

Position de la Guyane. — Ses limites. — L'Eldorado. — Opinion du XVIe siècle sur la Guyane. — Le chevalier Raleigh. — Origine de la Colonie française. — Premiers établissements. — Occupation de l'île de Cayenne et fondation de la ville. — La Compagnie du Cap-Nord. — Poncet de Bretigny. — Exactions. — Haines. — Emigration. — Les indigènes s'insurgent. — Mort de Poncet de Bretigny. — Massacre des Français. — La Compagnie des douze Seigneurs. — Royville commandant. — Encore cruautés et révoltes. — Guerre. — Fuite des Français à Surinam. — Les Hollandais s'établissent à Cayenne. — Les Français reprennent Cayenne.

Déjà, mes jeunes amis, nous avons visité ensemble les Antilles et l'île Bourbon ; déjà je vous ai raconté leur histoire, et voici qu'aujourd'hui l'ordre adopté par mon récit nous amène, vous et moi, sur les côtes de l'Amérique Méridionale, sur le littoral de cette vaste contrée qui s'étend entre l'Orénoque et la rivière des Amazones, et que l'on désigne sous la dénomination de Guyane. Comme elle ne nous appartient pas en entier, je crois utile, afin d'éviter toute erreur, de déterminer, avant toute chose, ses limites d'une manière aussi précise que possible.

La Guyane française s'étend entre les deuxième et sixième degré de latitude nord, et les cinquante-deuxième et cinquante-septième degré de longitude ouest de Paris. Elle est bornée au nord-est par l'Océan Atlantique ; au nord-ouest et à l'ouest par le cours des Marins, qui la sépare de la Guyane hollandaise et par les pays intérieurs, encore peu connus, situés au-delà du Rio-Branca ; et enfin, au sud par l'ancienne Guyane Portugaise qui appartient aujourd'hui au Brésil. Cette limite méridionale n'est pas exactement déterminée. Dans l'origine, elle était formée par la rivière des Amazones ; depuis, plusieurs traités l'ont changée et, en défi-

nitive, sa détermination est restée un objet de contestations entre la France et le Portugal.

Ces contestations duraient toujours lorsque le Gouvernement, pressé par un motif d'urgence, ordonna, en 1836, l'établissement d'un poste français dans une île, au milieu du lac Mapa, qui est ainsi devenu notre limite, mais une limite simplement provisoire.

Ce que je vous dis du vague et de l'inconnu du pays de l'intérieur, doit vous faire comprendre qu'il est impossible de calculer d'une manière précise l'étendue de la Guyane française, aussi je ne prétends vous donner ici qu'une mesure approximative, en vous montrant son territoire comme un vaste triangle ayant en superficie 18,000 lieues carrées.

Sûrement, mes jeunes amis, vous vous êtes émerveillés parfois aux récits des navigateurs du seizième, voire même du dix-septième siècle, touchant les fameux trésors d'un féerique pays où tout était or, diamants, pierreries, et que les Espagnols, dans leur pompeux langage, avaient appelé l'*Eldorado*. Certes, la recherche de cet Eldorado continuait admirablement les rêves mystérieux de l'alchimiste du moyen-âge. Elle était la rivale et la

suite de la pierre philosophale, et la réussite devait, à coup sûr, couronner les efforts du plus persévérant ou du plus heureux.

Maintenant, disaient les adeptes des nouvelles idées, maintenant pour arriver à la fortune, plus de fourneaux, de creusets et d'alambics, plus de longues nuits passées à pâlir dans le silence du cabinet sur quelques morceaux de charbon trop lents à se consumer; plus de ces travaux pénibles et obscurs qui dévoraient la vie des savants, comme le feu dévore les matières soumises à son action. Mais en échange, un beau navire naviguant avec grâce sur les flots de l'Océan, de bonnes lances, de vaillants compagnons, et avec cela un vent favorable gonflant de blanches voiles, un brillant soleil réchauffant le cœur et l'espoir, sous le ciel des tropiques, au milieu d'une atmosphère embaumée de suaves émanations, enfin, avec la grâce de Dieu, l'arrivée au port. Et après?... Après, la résolution, du courage, ou si mieux vous aimez, la témérité, car le champ des découvertes est ouvert. Dans ces vastes terres, s'étendant jusqu'au centre de ce pays encore inconnu, se trouve l'Eldorado, source magique de brillantes richesses, bien autrement inépuisables que celles de ce royaume tant vanté

des Incas. Il est là et c'est à toi, enfant aventureux de l'Europe, qu'appartient l'honneur de le découvrir. Va, au péril de ta vie, va, et que Dieu te conduise et t'inspire.

Cette croyance à l'Eldorado était générale et universelle. C'était une fiévreuse folie, qui s'était emparée de tous les esprits et qui a traversé trois siècles, sans se pouvoir éteindre complètement, puisque des hommes très sérieux de la fin du siècle dernier disaient et écrivaient qu'ils étaient persuadés de sa réalité (*). Eh bien ! savez-vous où le plaçaient la plupart d'entre eux : justement dans cette partie de l'Amérique, dans cette Guyane qui nous occupe aujourd'hui. Que ne nous est-il permis de suivre toutes les explorations entreprises dans son sein, à la recherche de cette précieuse découverte, vous jugeriez ainsi le pays, tel qu'il était avant notre prise de possession, et vous apprécieriez en même temps cette dévorante passion, qui existe dans le cœur de chaque homme, passion terrible, capable des plus grandes choses comme des plus infâmes, qui

(*) Parmi eux on peut citer M. de la Harpe, qui dit à la page 344 du XII[e] volume de ses voyages : « Ce fameux Eldorado, dont nous avons déjà parlé et dont l'existence paraît *très probable*, quoiqu'elle ne soit pas encore confirmée. »

souvent est le seul mobile de l'ambition, l'excitant du talent, le motif même de la philantropie ; cette passion qui fait les traitres et parfois les héros, et qui n'est autre que l'*Amour de l'or*, amour qui, jusqu'à ce jour, n'a trouvé qu'un seul antidote : le désintéressement et la pauvreté chrétienne.

Je disais donc que je regrettais de ne pouvoir vous donner une analyse des récits des principaux explorateurs de la Guyane au seizième siècle, entre autres, celui de Bonnugovera, lieutenant de Berréo, pour le roi d'Espagne, et du capitaine des gardes d'Elisabeth d'Angleterre, le fameux chevalier Raleigh.

Ce dernier assure que la Guyane était alors soumise à un descendant des Incas du Pérou, et qu'elle renfermait trois fois plus de richesses que toutes les Indes occidentales ensemble. Elle avait, d'après lui, pour capitale une ville digne d'être mise au nombre des merveilles du monde et que ses habitants nommaient Mauva.

Voici, du reste, les propres paroles de ce premier voyageur dans l'intérieur de la Guyane ; il parle du cours de l'Orénoque et de l'importance, pour un prince Européen, de la possession de ce pays :

« Ceux qui aiment les découvertes, dit-il, peu-

vent compter qu'ils trouveront de quoi se satisfaire en remontant le cours de l'Orénoque où tombe un grand nombre de rivières qui conduisent dans une étendue de terres (il est ici question, non-seulement de la Guyane française, mais de toute la Guyane en général) à laquelle je donne, de l'est à l'ouest, plus de 2,000 milles d'Angleterre, et plus de huit cents du nord au sud. Toutes ces terres sont riches en or et en marchandises propres au commerce, on y trouve les plus belles vallées du monde. En général le pays promet beaucoup à ceux qui entreprendront de le cultiver. L'air y est si pur qu'on y rencontre partout des vieillards de cent ans. Nous y passâmes toutes les nuits sans autres couvertures que celle du ciel; et dans tout le cours de mon voyage, je n'eus pas un seul Anglais malade. Le sud de la rivière a du bois de teinture qui l'emporte, suivant mes lumières, sur celui du reste de l'Amérique, on y trouve aussi beaucoup de coton, d'herbes à soie, de baume et de poivre, diverses sortes de gomme, du gingembre et quantité d'autres productions qui ne sont dues qu'à la nature.

» Le trajet n'est ni trop long, ni trop dangereux; il peut se faire dans l'espace de six à sept semaines,

et l'on n'a point à franchir de mauvais passages, tels que le canal de Bahama, la mer orageuse des Bermudes, le Cap de Bonne-Espérance, etc. Le temps propre à ce voyage est le mois de juillet, pour arriver au commencement de l'été du pays, qui dure à peu près jusqu'au mois de mars. Le temps de retour est mai ou juin.

» La Guyane peut être regardée comme un pays vierge, auquel les Européens n'ont point encore touché, car les faibles établissements qu'ils ont sur les côtes de la mer du Nord, ne méritent pas le nom de *conquêtes*; mais celui qui bâtirait seulement deux forts à l'entrée du pays, n'aurait pas à craindre que ces vastes terrains lui fussent disputés. On ne pourrait remonter le fleuve sans essuyer le feu de deux forts, etc.... Enfin, conclut Raleigh, je suis persuadé que la conquête de la Guyane agrandira merveilleusement le prince à qui ce bonheur est réservé, et qu'il en pourra tirer assez de richesses et de forces pour contrebalancer celles de l'Espagne. »

Telle était, avant notre conquête, la haute idée qu'avaient tous les voyageurs de la Guyane qu'ils désignaient sous le nom de *Pays de l'or*, opinion plus nettement exprimée par le chevalier Raleigh que par tout autre.

Nous verrons, dans la suite de ce récit, jusqu'à quel point ces espérances étaient fondées, ou plutôt le parti que nous avons su tirer de ce fertile et surtout riche pays, dans lequel Raleigh prétend avoir rencontré des cantons dont tout le sol contenait du minerai d'or en quantité, et des montagnes dont les divers rochers étaient de couleur d'or. « Sans néanmoins, ajoute-t-il, que j'aie pu, à cause de l'inondation qui les entourait, vérifier s'ils étaient réellement de ce précieux métal comme me l'avait affirmé le Cacique. »

Laissons donc là Raleigh, son récit et sa ferme conviction de l'existence de l'Eldorado dans la Guyane, et arrivons aux faits positifs, à savoir : L'histoire, la géographie, l'aspect du sol, les habitants antérieurs aux Français et les Français eux-mêmes.

Commençons d'abord à poser d'une manière certaine l'origine de la Colonie française, et pour cela remontons au commencement du dix-septième siècle.

Si nous en croyons l'opinion la plus généralement répandue, sans néanmoins qu'elle soit basée sur des documents irrévocables, après avoir été visitées par Christophe Colomb lui-même, en 1498,

les côtes de la Guyane furent ensuite fréquentées par les Français, qui, les premiers, allèrent y chercher du bois de teinture et y voyagèrent sans interruption jusqu'au jour où il s'y fixèrent en Colonies. Une chose étonnante, c'est qu'entre ce dernier moment et les premiers voyages, plus d'un long siècle s'étaient écoulés.

En effet, ce ne fut que vers 1624 que des marchands de Rouen, frappés des brillants récits des voyageurs, et convaincus de la certitude d'y réaliser de superbes bénéfices, résolurent d'entreprendre par eux-mêmes, et sans aide du Gouvernement, une exploitation agricole. Ils se réunirent en société, équipèrent un navire et lui donnèrent pour passagers vingt-six colons choisis par eux, et munis de tous les objets nécessaires à un premier établissement. A ce premier noyau de Colonie, vinrent se joindre, deux ans après, quelques renforts, qui s'établirent également sur les bords de la rivière Synmamary et près de son embouchure.

Les Français prospéraient. Stimulés par ce résultat d'autant plus heureux et inespéré que leur essai reposait sur des bases plus faibles et plus étroites, une centaine d'agriculteurs quittèrent la Métropole et vinrent fonder un nouvel établissement, à

six lieues du premier, sur la rivière de Corranama (1630-1633). Enfin, en 1624, des Français vinrent occuper l'île de Guyane, commencèrent à cultiver la côte de Remire, et, l'année suivante, pour protéger leurs possessions, construisirent, à l'entrée de la rivière de Guyane, un fort et une ville qui, s'agrandissant progressivement, deviendra bientôt la capitale de la Guyane française.

Ne vous semble-t-il pas, que de la construction de Cayenne date la permanence de la Colonie et, par suite, que c'est à elle que l'on doit reporter le commencement et la naissance réelle de cette même Colonie qui, d'après ce principe ne remonterait qu'à 1635. Cependant et depuis deux années déjà, des négociants de cette même ville de Rouen, qui avait donné à la Guyane ses premiers habitants européens, avaient obtenu du roi des lettres patentes, sanctionnant leur société, en même temps qu'elles leur garantissaient le privilége du commerce et de la navigation entre l'Amazone et l'Orénoque.

Tels furent les premiers essais de colonisation dans la Guyane. Ils ne réussirent pas complétement; car, à peine formée, la société Rouennaise fut obligée de se dissoudre. Il s'en forma une nouvelle,

dix ans plus tard, toujours à Rouen, sous le nom de Compagnie du Cap-Nord; comme la précédente, elle obtint la concession de tout le pays situé entre l'Amazone et l'Orénoque; mais on exigea d'elle l'engagement formel d'y faire des établissements immédiats et de le peupler. Trois cents hommes réunis aux frais et par les soins de cette Compagnie furent, dès la même année, envoyés à Cayenne, conduits par un des associés, Poncet de Bretigny.

Je ne vous raconterai pas, mes jeunes amis, les extravagances sans nom, la cruauté et la barbarie de ce chef; vous dire qu'il fut le Pizarre de la Guyane, c'est suffisant; ses violences et ses exactions ne portèrent pas seulement sur les malheureux Indiens, il s'attaqua encore aux européens et la plupart d'entre eux ne trouvèrent qu'un moyen de se dérober à ses fureurs : prendre la fuite et aller demander aux bois de l'intérieur un abri pour le moins inhospitalier et malsain.

A cette émigration volontaire et fatale aux progrès de la Colonie, se joignit bientôt un nouveau malheur, plus terrible encore, et qui faillit anéantir toutes chances de succès, évènement déplorable dont la seule cause et le véritable instigateur ne fut autre que Poncet lui-même.

Les indigènes poussés à bout, fatigués du joug sanglant qui pesait sur eux, jurèrent haine et mort à la domination fantasque et cruellement capricieuse du chef français; aussitôt le signal de la guerre vole de tribu en tribu; partout on l'entend, partout on y répond, et une masse armée s'abat, comme une avalanche puissante, sur nos possessions. En vain le colon effrayé, veut faire résistance, en vain Poncet de Bretigny, l'épée à la main se pose avec hardiesse en avant et veut faire, de son corps, un rempart à notre drapeau : l'ange protecteur de la France s'était voilé le visage de ses ailes, tandis que l'archange vengeur, le bras armé de son redoutable glaive, avait reçu du Tout-Puissant une mission exterminatrice qui devait s'accomplir tout entière. Les agents visibles de cette terrible réaction étaient les sauvages; l'agent réel, c'était la colère de Dieu.

Quand la fureur des Indiens se fut apaisée, quand ils furent las du carnage, ils s'arrêtèrent et voulurent compter leurs victimes. La première qui frappa leur vue fut le cruel Poncet. A cet aspect le souvenir se réveilla dans leur cœur, et avec le souvenir la haine et la vengeance. La mort ne leur parut pas un supplice suffisant; ils s'abandon-

nèrent à leur sauvage nature et insultèrent à ce cadavre glacé. Ils assouvirent sur lui toute leur fureur et oublièrent de compter les autres! Nous ne les compterons pas non plus, aucun document ne nous permettant de savoir leur nombre probable; mais nous dirons que le massacre avait enveloppé la presque totalité des Français envoyés à la Guyane par la compagnie du Cap-Nord, lesquels s'élevaient, selon certains auteurs, à plus de huit cents, et selon d'autres, à cinq cents seulement.

Le ciel avait voulu châtier les coupables; mais il voulait continuer sa protection à la France; aussi verrons-nous plus d'une fois sa justice, pour atteindre les hommes, ruiner presque notre Colonie, et chaque fois celle-ci se relever après sa chute.

A la suite de ces évènements et lorsque tout semblait fini pour nous à Cayenne, on vit tout à coup se former à Paris, sous les auspices du Cardinal Mazarin, une troisième Compagnie, appelée dans les lettres patentes et les actes authentiques *Compagnie de la France Equinoxiale* (c'était à cette époque le nom de la Guyane française), et vulgairement *la Compagnie des douze Seigneurs*, parce que douze personnages nobles et puissants

l'avaient formée, et devaient se mettre eux-mêmes à la tête de la colonisation.

Les douze seigneurs parvinrent, tant par leur influence que par leurs brillantes promesses, à enrôler volontairement sept à huit cents hommes de Paris, qui reçurent pour chef un gentilhomme normand nommé de Royville, et s'embarquèrent au Havre dans le courant de l'été.

A peine en route, la rivalité engendra à bord, les haines et les querelles. Les douze seigneurs qui faisaient partie de l'expédition, jaloux du pouvoir de Royville, pouvoir absolu comme chef de volontaires et commandant du navire, conspirèrent contre lui. Cette conspiration se dénoua par un crime; Royville, poignardé dans son hamac, fut jeté à la mer et son autorité remise aux mains d'un des conjurés. Le reste du voyage fut signalé par de nouvelles divisions, par de nouveaux troubles.

L'appât de l'or, l'amour des jouissances matérielles, l'ambition et le besoin de réparer une ruine amenée par l'habitude du vice ou par des folies de jeunesse, tels étaient les mobiles qui avaient concouru à la formation de cette société. Parmi ses membres on ne trouvait pas la moindre pensée de patriotisme, de philantropie et de religion. Ne nous

étonnons donc pas, mes jeunes amis, de la conduite criminelle de ces douze seigneurs : l'égoïsme peut-il jamais conduire à un résultat grand et noble?

Les mêmes excès qui avaient signalé le gouvernement de Poncet de Brétigny, marquèrent celui des douze seigneurs, la même justice rénumératrice sévit contre les coupables ; l'un deux, malgré sa noblesse, mourut d'une mort alors réputée infâme : il fut pendu. Trois furent déportés dans une île déserte; la maladie en frappa mortellement trois autres. Peut-être les cinq restants se fussent-ils repentis, peut-être le sort de leurs compagnons les eût-il fait rentrer en eux-mêmes; mais le temps leur manqua. La patience divine était à bout; la miséricorde devait s'effacer devant les exigences inexorables de la justice. D'ailleurs les chefs seuls n'étaient pas coupables, les simples colons avaient pris aussi leur part de débordements et de cruautés; le fléau qui allait les frapper devait s'abattre sur les uns comme sur les autres.

Ce fléau cette fois encore fut la guerre, guerre terrible et sans pitié, pendant laquelle nos adversaires grossissaient toujours leurs rangs, tandis que les nôtres diminuaient chaque jour; néanmoins, et malgré

tous nos désavantages nous aurions été probablement, sinon vainqueurs, du moins assez forts pour nous défendre et repousser l'ennemi, si la famine, avec son cortége affreux de maux et de souffrances, n'était venue combler pour nous la mesure. Décimés par la faim, décimés par la guerre, que pouvaient les Français? se rendre. Avec des ennemis comme les Indiens Galibis, et au point où en étaient arrivées les choses, il était impossible d'espérer merci, même par la soumission. Combattre? c'était plus impossible encore; que pouvaient des hommes affaiblis par les privations, anéantis en quelque sorte, et en très petit nombre, contre des masses, indisciplinées il est vrai, mais en revanche nombreuses et aguerries.

Il ne leur restait donc pour unique ressource que d'aller demander asile sur le littoral même, entre le Maroni et l'Orénoque, aux Hollandais qui avaient été plus heureux que les Français et qui, pendant que la mauvaise impulsion donnée à notre Colonie en arrêtait l'essor, réussissaient et voyaient prospérer rapidement la ville de Surinam, dès-lors le chef-lieu de leur établissement.

Il ne semblait pas possible que nos possessions se relevassent jamais de leur ruine et l'on croyait

si bien que c'en était fait de toute occupation française en Guyane, que les Hollandais, sans aucune intention hostile, allèrent s'établir à Cayenne comme sur un point libre et inoccupé. Dix années se passèrent ainsi pendant lesquelles, sous leur chef Spranger, ils y firent des progrès de colonisation agricole assez rapides.

Un jour de 1663, des navires au pavillon de France, se montrèrent sous le vent de Cayenne. Un secret pressentiment assombrit la placidité naturelle aux enfants de la Hollande; il leur semble que cette apparition est d'un triste augure, et à mesure que les navires approchent, les craintes redoublent. Bientôt ils sont à portée d'artillerie; le salut accoutumé part de leurs flancs armés en guerre, la Colonie le leur rend en tremblant. Une embarcation se dirige vers la terre; l'officier qui la monte apporte aux Hollandais une sommation en bonne forme. Il ne s'agit de rien moins que de la restitution de l'Ile. Les Hollandais refusent; alors de la sommation on passe aux menaces, et des menaces à leur exécution. Le débarquement à lieu et les membres d'une nouvelle Compagnie, créée sous le même nom que la précédente, aidés et soutenus par les soldats du roi, pénètrent dans

l'île, et après en avoir, par un brillant coup de main, expulsé les Hollandais, en reprennent solennellement possession au nom de la Métropole. Après ce premier succès, la Compagnie s'adonna avec zèle et talent à la colonisation. Si le temps lui manqua pour rien faire de solide et de durable, ce ne fut pas sa faute, mais bien celle des évènements qui amenèrent, ainsi que nous le verrons dans le prochain chapitre, un remaniement général des compagnies coloniales et commerciales, et par suite, le retrait des priviléges accordés à celle dite, *la deuxième de la France équinoxiale.*



CHAPITRE II.

Progrès de notre Colonie, M. de Malouet.

Influence de l'administration de Colbert sur la Guyane. — La Compagnie des Indes occidentales. — Gouvernement de M. de la Barre. — Progrès de la Colonie. — Prise de Cayenne par les Anglais. — Les Français la reprennent. — Les R. P. Jésuites. — Les Hollandais nous déclarent la guerre. — Ils s'emparent de Cayenne. — Le vice-amiral d'Estrées venge glorieusement la Colonie de cet affront. — Suppression de la Compagnie des Indes occidentales. — Les Flibustiers. — Ducasse. — Souffrance de la Colonie. — Cultures. — Expédition du Konrou. — Expédition de Tonne-Grande. — Le baron de Bossner. — M. Malouet. — Son portrait moral et physique. — Son administration. — Sa maladie et son retour en France. — Etat de la Colonie au momoment de la Révolution française.

Ici, mes jeunes amis, s'ouvre une ère nouvelle pour notre Colonie de la Guyane, pour laquelle tout ce qui précède n'a été qu'une suite d'essais sans résultats réels, d'évènements désastreux, parmi lesquels se mêlent à peine quelques moments de succès, tels par exemple, que la fondation de Cayenne et sa reprise sur les Hollandais.

Aujourd'hui tout va changer de face, et, comme toute chose grande et glorieuse pour la France, ce fait s'accomplit en 1664, par les soins du plus grand génie des temps modernes, en fait d'administration, d'industrie et de commerce, du fameux Colbert!

C'était, dis-je, en 1664, au mois de mai, un édit royal, portant révocation de tous les priviléges et concessions précédemment accordés à des sociétés particulières pour la colonisation de la Guyane, autorisa, sous le nom de Compagnie des Indes Occidentales, la formation d'une association, assise sur des bases plus larges et plus solides que les précédentes et au préalable, examinées, et approuvées par Colbert. L'édit accordait en même temps à la Compagnie, la propriété de toutes les terres et îles habitées par des Français dans l'Amérique Méridionale, avec le privilége exclusif d'y faire le commerce pendant quarante ans.

A dater de ce moment jusqu'en 1672, les colons de Cayenne, dont le nombre fut presque immédiatement porté à mille, jouirent d'une période heureuse, pendant laquelle on put avec succès, s'occuper du défrichement des terres et leur confier de précieuses semences.

Le bon choix que fit la Compagnie en confiant la Guyane aux soins d'un gouverneur éclairé et prudent, M. de la Barre, influa heureusement sur les progrès de cette Colonie. Cayenne acquit rapidement une assez grande importance et devint le débouché des produits agricoles de toutes les plantations voisines. Cette période fut cependant troublée par les malheurs de la guerre; mais ce ne fut qu'un nuage, et lorsqu'il fut passé, les choses reprirent leur cours comme avant. Je veux parler de la prise de Cayenne par les Anglais en 1667, occupation de peu de durée puisque avant la fin de la même année, les Français y avaient recommencé leurs travaux agricoles, et presque entièrement réparé leurs pertes.

Après cette attaque des Anglais, le commerce continua ses opérations avec vigueur, et la paix profonde dont jouissaient nos établissements, fut mise à profit par les Pères Jésuites, pour tenter de

porter aux indigènes la précieuse semence du christianisme, les saintes et divines paroles de l'Evangile de Jésus-Christ. Leur pieux apostolat fut couronné de succès. Ayant pénétré dans l'intérieur des terres par le cours supérieur de l'Oyapock, ils y rencontrèrent des peuplades nombreuses, en furent accueillis avec bienveillance et parvinrent à les instruire, tout au moins des premières notions du christianisme, et à les mettre en rapport avec les Français de Cayenne.

Telle était notre position avantageuse lorsque le voisinage de Surinam nous apporta une guerre inévitable et désastreuse. D'une part, jaloux de notre prospérité; d'autre part, imbus de la croyance dont je vous parlais en commençant ce récit, que l'Eldorado était situé dans la Guyanne, et certain de trouver dans la partie que nous possédions, sinon ce fabuleux pays lui-même, du moins des mines d'or et d'argent, les Hollandais se décidèrent à nous attaquer. Au commencement de 1672, onze de leurs navires de guerre vinrent s'embosser devant Cayenne.

La ville résista comme doit résister toute ville française, et malgré leurs forces, il est à peu près certain qu'ils ne seraient pas parvenus à s'en em-

parer si une surprise ne l'eût fait tomber entre leurs mains.

Dès qu'ils en furent les maîtres, ils travaillèrent avec ardeur à augmenter les fortifications et à accroître les moyens de défense de la Colonie. Mais la France tenait à la Guyane, qui lui avait déjà coûté tant d'efforts et tant d'argent, elle ne voulait pas l'abandonner et elle sut bien vite la reprendre.

A peine le Gouvernement métropolitain reçut-il la nouvelle de l'attaque et du succès des Hollandais, qu'il jura d'en tirer vengeance. Des ordres sont donnés, une flotte d'une vingtaine de voiles est réunie sous les ordres du vice-amiral d'Estrées, auquel on donne en outre huit cents hommes de débarquement; et, après une traversée contrariée et retardée par l'opposition des vents, l'escadre française paraît enfin devant Cayenne et force les Hollandais de se rendre à discrétion (1674). La France ensuite se montre aussi noble et généreuse qu'elle est puissante et forte, et accorde aux ennemis qui se sont confiés à sa loyauté, des conditions telles qu'ils n'auraient pu en demander de meilleures, dans la discussion des articles d'une capitulation.

L'année même de la reprise de Cayenne, la Compagnie des Indes Occidentales fut supprimée; la Guyane rentra ainsi que les autres Colonies françaises, sous la domination immédiate du roi, et fut ainsi réunie au domaine de l'Etat. Ici, comme dans les autres colonies, l'influence de ce changement de régime fut heureuse, et les colons se hâtèrent de reprendre avec une activité nouvelle leurs travaux un instant interrompus par l'occupation hollandaise. Cette occupation, du reste, n'avait en rien changé nos rapports avec les Indiens, qui continuaient à se montrer nos amis, on pourrait presque dire nos alliés.

Cependant une chose manquait à la Guyane, qui ne permettait pas à la colonisation de prendre tout son développement; cet élément indispensable, c'était les capitaux. Un évènement qui s'accomplit en 1686, fit face à ce besoin. Quelques flibustiers, qui s'étaient enrichis dans les mers du sud, vinrent se fixer à la Guyane pour y consacrer leur argent à l'exploitation agricole du sol. Grâce à cet opportun secours, la Colonie entra dans une voie plus satisfaisante qu'elle n'eût jamais fait, et tout indiquait que sa marche continuerait à être progressive, lorsque l'esprit turbulent et

brouillon d'un de ses habitants vint tout gâter.

Parler à des flibustiers de leur métier de corsaires, c'est toucher une corde toujours vibrante dans leur âme. Leur montrer la mer et ses terribles plaisirs, évoquer devant eux les souvenirs de leur aventureuse carrière, et surtout leur faire entrevoir, dans un brumeux horizon, de l'or et de bonnes prises, certes, c'est plus qu'il n'en faut pour réveiller leurs vieilles passions, pour faire tomber leurs projets de vie sédentaire et pour les rendre à leur existence bien-aimée de dangers et de combats sur l'Océan; existence de pirate où le patron est roi sur sa barque, où le matelot combat, non pour la gloire et la postérité, mais pour de l'or et pour l'amour même du combat; existence toute semée d'émotions vives, de rêves palpitants, de réalités terribles, de périls souvent bravés et un jour inévitables; travaux qui aboutissent invariablement à une mort violente, telles que les profondeurs de l'Océan, le gibet des nations policées, l'arme sans nom du sauvage insulaire, ou à une fortune de nabab.

C'est cette tendance du marin à ne jamais oublier la vue de la mer et à l'aimer toujours, que sut habilement exploiter un français nommé Ducasse,

au profit de sa haine contre les Hollandais, et plus encore peut-être de sa propre ambition et de sa cupidité. Toujours est-il qu'il mit un grand talent de diplomate à amener les nouveaux colons de la Guyane à abandonner leurs plantations et à former une expédition contre Surinam. L'espoir du pillage entraîna à leur suite la plupart des habitants. La Colonie perdit ainsi ses enfants, et cette absence, qui ne devait être que momentanée, fut éternelle. Aucun d'entre eux ne revint. Les auteurs de cette malheureuse agression périrent ou furent déportés aux Antilles par les Hollandais. Comme ces agresseurs formaient la population la plus laborieuse de la Guyane française, après leur désastre, le mouvement imprimé aux cultures s'arrêta, et l'exploitation des terres resta concentrée dans l'île de Cayenne (1675).

De cette époque jusqu'en 1763, rien de remarquable ne fut essayé pour agrandir nos possessions de la Guyane. Cette longue période fut à peine marquée par quelques importations agricoles, parmi lesquelles figure celle du café, dont des semences fraîches furent secrètement apportées de Surinam, malgré l'active et jalouse surveillance des Hollandais. Cette précieuse denrée coloniale se natu-

ralisa facilement à Cayenne, qui est le premier point de l'Amérique française, où elle ait été introduite. Sa culture fut ajoutée à eelle du rocou, du eoton et du suere, y existant déjà. Une douzaine d'années plus tard (de 1730 à 1733) on y planta du eaeao. Ces deux cultures donnèrent lieu à un accroissement notable.

Sur ees entrefaites, notre riche et belle Colonie du Canada nous fut enlevée, et le besoin se fit sentir au Gouvernement français de réparer cette perte. Le meilleur moyen d'arriver à ee résultat, lui sembla se trouver dans le développement à donner à la Guyane. Dans ee dessein, il se proposa d'y établir une population nationale et libre, eapable de résister par elle-même aux attaques étrangères et de servir de boulevart aux autres Colonies françaises d'Amérique. Une expédition de douze mille colons volontaires de toutes les elasses, sortis pour la plupart de l'Alsaee et de la Loraine, fut dirigée sur la Guyane. Les îles du Salut et les bords du Kourou les reçurent; mais le mauvais ehoix des émigrants, l'oubli des préeautions néeessaires pour assurer leur logement et leur existenee, l'imprévoyance ineoneevable qui se montra dans toutes les mesures, amenèrent la mort du plus

grand nombre de ces colons, et entraînèrent une dépense, en pure perte, que l'on n'évalue pas à moins de 30,000,000 de francs. De ces douze mille individus, il ne revint en Europe que deux mille hommes, dont la constitution robuste avait pu résister aux intempéries du climat et à toutes les misères qui les avaient assaillis. Une soixantaine de familles françaises, allemandes et acadiennes que la mort avait également épargnées, allèrent se fixer entre les rives du Kourou et de Sinnamary, où elles vécurent du produit de leur bétail. Ce fut là tout ce que la Colonie retira d'une entreprise qui, mieux conçue et mieux dirigée, eût placé peut-être la Guyane française au premier rang, parmi les établissements coloniaux de l'Amérique Méridionale.

Trois années seulement séparèrent cette déplorable expédition du Kourou de la formation d'une nouvelle Compagnie, établie d'après les plans du baron de Bessner, et ayant pour but l'exploitation agricole d'une contrée fertile, située sur la rive droite du Tonnegrande, à dix lieues de Cayenne. M. le duc de Praslin, ministre de la marine, M. Dubuc, chargé de l'administration des Colonies, et plusieurs autres personnages de distinction entrèrent person-

nellement dans cette association, dont le projet, quoiqu'infiniment plus raisonnable que le précédent, ne devait néanmoins pas mieux réussir. On envoya, comme cultivateurs, dans cette localité soixante-dix soldats, déjà acclimatés et d'une constitution forte et robuste. Ces précautions ne suffirent pas. Quelques-uns moururent en arrivant, et ceux qui résistèrent ne purent supporter les fatigues d'un travail pénible, sous l'influence de la température. Ils ne tardèrent pas à se disperser. Cet essai coûta huit cent mille livres à la Compagnie, plus les frais faits par le Gouvernement.

Après ces deux tentatives infructueuses, la Guyane resta pendant plusieurs années dans un état de stagnation complète, et l'on est réellement étonné, après un siècle et demi de possession, après des dépenses montant à plus de soixante millions, de n'y trouver aucun accroissement sensible, aucune amélioration sérieuse, tellement que sa population ne se composait que de 1300 personnes libres, et 8000 esclaves, et que la valeur totale des denrées exportées pour la France, atteignait à grand peine le chiffre de 488,578 livres tournois.

Cependant, comme le disait avec juste raison un des hommes les plus compétents dans l'objet, à

cette époque : « La position de cette Colonie, au vent de toutes les autres, l'étendue de ses forêts, ses vastes savanes propres à la nourriture des bestiaux, l'abondance des poissons qui se trouvent sur ses côtes, présentent de grands moyens de commerce. Les terres basses, comprises entre les rivières, pouvaient produire toutes les denrées coloniales dont l'exportation est l'aliment du commerce et de la navigation; les mornes et toutes les terres hautes, situées au-delà des savanes, étaient susceptibles de fournir les grains, légumes, fruits et racines du pays, nécessaires non-seulement à la nourriture des colons, mais même à l'approvisionnement des Antilles; enfin, en remontant les rivières jusqu'à 15 ou 20 lieues, on pouvait se livrer avantageusement à l'exploitation des bois pour la marine et la construction civile. »

Quel était donc le motif de notre non-réussite ou plutôt du *statu quo* de notre Colonie? A cette question, mes jeunes amis, il serait difficile de donner une réponse autre que celle-ci : premièrement et avant tout, le défaut de connaissance locale et, en second lieu, l'incurie et l'imprévoyance qui avaient accompagné toutes nos entreprises. Le Gouvernement devait donc viser, par-

dessus tout à y envoyer un homme éclairé et animé du désir sincère d'acquérir les connaissances nécessaires, et de les mettre consciencieusement à profit. Il fallait certes une réunion de qualités précieuses et par cela même, rares à rencontrer. Heureusement cette fois l'homme ne fit pas défaut au besoin, car M. Malouet, choisi par le roi lui-même, possédait tout ce qu'il fallait pour s'acquitter avec succès de sa difficile mission. Ce M. Malouet, dont je prononce ici le nom pour la première fois, a cependant joué un rôle dans l'histoire qui nous occupe, il avait été envoyé à Rochefort pour y diriger les embarquements lors de la malheureuse expédition de Kourou. Puis et successivement sous-commissaire Saint-Domingue, ordonnateur au Cap, et ensuite commissaire au même lieu, il avait fait une sérieuse et sage étude de l'administration des Colonies. Lorsqu'il fut appelé au gouvernement de la Guyane, il était à Paris, attaché à la personne de madame Adélaïde, en qualité de secrétaire de ses commandements. Rien ne saurait donner une juste idée du zèle extraordinaire de cet administrateur, non plus que de la fermeté de son caractère, que qualifia plus tard ce mot de Napoléon : « Cet homme a éminemment le courage de l'esprit ! »

Enfin pour compléter son portrait moral : à une intrépidité scrupuleuse, il joignait cette probité politique qui consiste à subordonner tous les intérêts au devoir, et à demeurer invariablement attaché aux principes, même sans espoir de succès ; de plus, la modération était le trait distinctif de son caractère, et cette dernière qualité était, sans contredit, la plus utile et la plus nécessaire à la mission qu'il était chargé de remplir. En outre, il était doué de ces qualités physiques que l'on aime à rencontrer dans un homme supérieur : sa figure était noble, sa taille élevée et bien prise, ses manières sérieuses, distinguées et en même temps d'une grande affabilité.

Mais quittons-le pour revenir à lui-même, c'est-à-dire abandonnons les détails généraux sur sa personne et son caractère, et allons le retrouver à Cayenne, en 1775, au moment précis où il vient d'y arriver.

Dès son début dans l'île, il fut permis de penser que s'il n'y réussissait pas, ce serait dans le cas seulement où le temps viendrait à lui manquer. Il commença par déployer une grande sagesse, en ne fixant et n'arrêtant aucun projet, en n'adoptant aucun système, mais en se livrant au préalable à

un examen attentif de l'état des choses, et à des recherches personnelles sur la nature du sol et ses productions naturelles. Il ne borna pas ses études à la Guyane française; mais il les étendit surtout à sa voisine, la Guyane Hollandaise, s'attachant à prendre une connaissance exacte du système administratif et agricole. A cet effet, il se rendit à Surinam et, après s'être assuré que l'opinion généralement répandue de l'appauvrissement des terres hautes par suite de la culture, était fondée, il en rapporta, sur les moyens de tirer partie des terres basses, des idées jusqu'à ce jour inconnues à la Guyane française, et il conçut le projet, d'abord jugé impraticable, du dessèchement de ces terres que l'on désignait sous le nom significatif de *terres noyées*, et dont on dédaignait tous les avantages, par ce seul fait qu'on les méconnaissait.

Pour mener ces projets à bonne fin, il fallait à M. Malouet des hommes spéciaux, capables et dévoués; il eut le bonheur de connaître un ingénieur, en tout digne de lui être associé, le savant M. Guizan. Le Gouvernement lui accorda sa nomination à Cayenne; immédiatement il se mit à l'œuvre et l'on vit marcher de front le déssèchement des terres noyées et la création de routes et de canaux.

Les travaux étaient dans toute leur activité lorsqu'en 1778, le mauvais état de la santé de M. Malouet le força à rentrer en France et à aller demander aux soins et au repos la conservation d'une vie précieuse à sa patrie, et honorable pour elle, ainsi qu'il me serait facile de vous le prouver, en déroulant à vos yeux la conduite admirable et courageuse de l'administrateur de la Guyane, pendant le cours des tourmentes révolutionnaires, et les éminents services rendus par lui à Napoléon d'abord et ensuite à Louis XVIII, sous lequel il fut ministre de la marine. Louis XVI l'appela *son ami*, il fut un des chef du parti appelé *Monarchien*, et cependant les prisons révolutionnaires ne s'ouvrirent pas pour lui, l'échafaud respecta sa noble tête !

Ce départ fut un malheur immense pour la Colonie, qui se vit ainsi abandonnée encore une fois à elle-même. Il est bien vrai que les gouverneurs qui vinrent après lui adoptèrent ses plans, mais il leur manquait ce qui seul pouvait les vivifier : le génie et les connaissances pratiques de leur auteur.

Ainsi que vous l'avez vu en lisant l'histoire de l'île Bourbon, l'introducteur du café dans cette île était un administrateur habile, que l'on pourrait placer en parallèle avec M. Malouet. Or, non-seu-

lement M. Poivre, en outre du café, avait doté Bourbon des arbres à épices; mais encore il les avait introduits à Cayenne. Ce fut vers le développement de leur culture que se tournèrent surtout les efforts des successeurs de M. Malouet, efforts qui ne restèrent pas complètement sans résultats, puisque c'est alors que fut défrichée une grande partie de l'habitation connue sous le nom de la *Gabrielle*, et que l'on y planta le giroflier et le muscadier, dont la prompte et parfaite réussite fit concevoir, pour un avenir assez rapproché, les plus belles espérances.

Pendant ce temps, le Baron de Bessner, instigateur de la désastreuse entreprise de Tonnegrande, n'avait pas abandonné ses rêves chéris, ses projets, ses plans d'établissements à la Guyane française. Cette fois il s'agissait d'un moyen sûr, selon lui, de former des sucreries dans les terres basses du cap de Cassipaour. Cette exploitation devait donner aux actionnaires, dans un délai de quelques années, 40,000 livres de rentes, moyennant la modique somme, une fois payée, de 12,000 fr.

Certes, ces promesses étaient séduisantes; tout le monde s'y laissa prendre. Seul, M. Malouet démontra les impossibilités d'exécution de ce beau

projet ; on fut sourd à sa voix et le baron de Bessner, muni du titre de gouverneur et de pouvoirs très étendus, partit pour la Guyane. A peine y fut-il arrivé que sa mort fit évanouir, en même temps que le projet, toutes les magnifiques espérances attachées à son succès.

Tel était l'état des choses dans notre Colonie de Guyane, lorsque sonna l'heure des réactions populaires en France. La révolution trouva donc Cayenne plongée encore dans cet état d'instabilité et d'incertitude qui accompagne toute fondation nouvelle, et cependant près de deux siècles s'étaient écoulés depuis qu'elle était en notre possession. Comment donc avions-nous employé ce temps ? Avec bien peu de profit assurément ; mais reconnaissons-le, elle venait néanmoins d'entrer dans une meilleure voie, seulement elle n'avait pu encore y faire que quelques pas, pas d'enfant, bien chancelants et bien faibles.

Nous allons voir dans le prochain chapitre quelle influence y exerça la période révolutionnaire, ainsi que l'impulsion à elle donnée successivement par les gouvernements qui lui ont succédé.

CHAPITRE III.

Etablissement de la Mana.

Influence de la révolution française sur la Guyane. — Déportation à Cayenne. — Les philosophes dans la Guyane. — Mort de Collot-d'Herbois. — Réputation d'insalubrité donnée à la Guyane. — On dément cette opinion. — Salubrité. — Fertilité. — Gouvernement de Victor Hugue. — Les habitants de la Guyane s'organisent en Corsaires. — Succès des Corsaires et suite de leur désarmement. — Cayenne assiégée par les Anglo-Portugais. — Capitulation. — Les Portugais gardent Cayenne pendant huit ans. — Notre Colonie, que nous rend la paix de 1814, ne nous est restituée qu'en 1817. — Essais d'augmentation de population. — Chinois. — Malais. — Setlers. — Colons Français. — Premier essai à la Mana. — Madame Javouhey, fondatrice et supérieure de la Congrégation de Saint-Joseph-de-Cluny. — Colonisation. — Résultats. — Situation actuelle de la Guyane Française.

Nous savons où en était notre Colonie lorsque 1789 se leva à l'horizon de la France; mais ce qu'il est plus difficile de comprendre, ce sont les troubles et les malheurs sans nombre qui rejaillirent de la Métropole sur la Colonie.

Jusqu'en 1794, ces troubles se bornèrent aux réactions violentes du pauvre contre le riche, de la liberté contre le trône et l'autel, du parti vainqueur du matin contre le parti puissant la veille; mais à cette époque furent publiés à la Guyane les décrets de la Convention Nationale pour l'abolition de l'esclavage; soit que la Colonie ne fut pas assez forte ou assez courageuse pour résister aux ordres de la Métropole, soit qu'elle ne le voulut pas, toujours est-il qu'elle ne suivit pas l'exemple donné par Bourbon et l'Ile de France; qu'elle laissa tranquillement débarquer les agents du pouvoir et leur permit de donner publicité et authenticité aux décrets. Seulement, après leur départ, elle voulut maintenir le travail. Ce n'était plus possible; les nègres en avaient trop appris, ils savaient qu'on les avait faits libres, ils voulaient l'être. Alors commença une lutte terrible, lutte de tous les instants, de tous les jours, ramenant sans cesse en présence, l'inexorable

sévérité des maîtres qui avaient été obligés de resserrer les liens de la discipline, et les prétentions toujours croissantes des Nègres. De ce conflit résultaient des révoltes, des meurtres, des incendies, des scènes de pillage et de dévastation. Ces désordres, sans cesse renaissants, signalèrent toute la période d'émancipation, et amenèrent, comme suite nécessaire et inévitable, l'abandon presque complet des exploitations agricoles.

A ce sujet faisons une remarque qui viendrait à l'appui de l'opinion de ceux, parmi nos économistes, qui considèrent l'abolition de l'esclavage, sans une préparation morale préalable, comme contraire au bonheur même des Nègres esclaves. Pendant toute cette période, la population nègre de la Guyane fut beaucoup plus malheureuse que jamais. Les noirs, livrés à eux-mêmes, s'abandonnèrent sans réserve à leur amour de l'oisiveté, à leur passion pour les liqueurs fortes, et, par contre-coup, les privations résultant du premier vice et l'effet funeste du second amenèrent des maladies et une mortalité jusqu'alors et depuis inconnues à Cayenne. L'exécution des décrets philantropiques de la Convention n'aboutissait donc qu'au malheur des deux partis et à la ruine presque totale de la Colonie.

Sur ces entrefaites, la Guyane fut choisie par le Gouvernement Métropolitain, comme lieu de déportation, et, en 1797, elle vit débarquer sur ses rives les seize déportés du 18 fructidor. En 1798, plus de cinq cents nouvelles victimes de nos troubles civils, vinrent rejoindre les seize premières et furent dispersées dans les déserts de Sinnamary, d'Approuage et de Couanama. Les nouveaux arrivés n'étaient certes pas une population agricole, c'étaient d'ailleurs des hommes découragés, pliants sous le poids de l'infortune et hors d'état de rien entreprendre pour tirer partie du sol, pour lutter contre les accidents météorologiques et surtout pour travailler à rendre habitable et salubre les localités qui leur étaient assignées. Le chagrin, le dénuement, le manque d'habitations convenables, et celui plus fâcheux encore d'hommes de l'art capables de vaincre les maladies, précipitèrent la fin de ces tristes et malheureuses victimes, que le mauvais vouloir des agents républicains à Cayenne, semblait d'ailleurs prendre plaisir à persécuter. Nous l'avons dit tout à l'heure, jeunes amis, dans leurs excès révolutionnaires, nos Colonies semblaient vouloir renchérir sur la Métropole; aussi, à l'arrivée des déportés, la plupart

des fonctionnaires, pour faire preuve de zèle et de patriotisme, non-seulement se mirent peu en peine des soins à donner à la nourriture et au logement des nouveaux débarqués, pour leur faciliter l'acclimatation; mais encore ils firent tous leurs efforts pour augmenter, par mille souffrances, les angoisses de l'exil.

Ne trouvant autour d'eux ni sympathie, ni même ce respect qui est toujours dû au malheur, ces pauvres victimes de nos troubles politiques se replièrent sur elles-mêmes; la plupart reportèrent leurs regards vers le passé, revirent avec une suprême consolation les jours heureux de leur première jeunesse, ces jours de calme embellis par la foi et l'espérance, et retrouvant au milieu des amertumes du présent le souvenir d'un Dieu trop longtemps oublié, levèrent leurs regards vers lui et aussitôt leurs yeux furent dessillés, le regret entra dans leur âme, et, étonnant effet de la pensée religieuse : avec le regret naquirent pour eux les pieuses douceurs du calme et de la résignation. Ils pleurèrent devant le Seigneur les erreurs de leur vie, la participation qu'ils avaient prise aux réactions qui s'étaient opérées autour deux, et la miséricorde divine entendant le cri de leur cœur,

leur adoucit l'âpreté de la punition. Ceux-là moururent aussi, victimes des mêmes causes de destruction, mais ils moururent consolés et réconciliés avec le ciel.

D'autres, aveuglés par leur orgueil de philosophes, imbus des principes de Rousseau, admirateurs passionnés de cette création dont ils méconnaissaient le créateur et l'ordonnateur suprême, ne voyant rien au-dessus de la prétendue perfection de l'homme à l'état de nature; « ces hommes, dit un des rares déportés qui ont revu la France, ces hommes, évitant les créoles et les blancs comme des pestiférés ou des hommes pervers, s'enfoncèrent dans le désert pour respirer au sein des Caraïbes le charme de la nature, de l'innocence et de la vertu. Ces solitaires boudeurs contre une société qui ne s'était point mise à leurs genoux, pour implorer leurs lumières, en venant les donner à des êtres qu'ils élevaient pour s'exhausser eux-mêmes, s'étaient réellement persuadés, à force de chimères, que la perfectibilité n'était que chez nos Indiens. Ces visionnaires, réduits volontairement à la plus affreuse détresse, poussèrent la misantropie jusqu'à repousser avec une humilité orgueilleuse les offres du gouverneur de Cayenne, dont la visite

fut accueillie par eux comme celle d'Alexandre par Diogène. Le chef de cette singulière académie avait inspiré à ses disciples une égale aversion pour les habitants des côtes; quelques-uns de ses néophites, ayant communiqué avec nous, furent presque soumis à un nouveau noviciat. Ils ne devaient trouver rien de beau, de naturel que la nudité, l'isolement et la rusticité des Caraïbes, ces hommes si parfaits dans les romans des voyageurs systématiques.

» Nos philosophes se mirent donc à singer les Indiens; leur pantomime était si outrée, que les sauvages s'en moquèrent et s'éloignèrent d'eux sans daigner leur accorder un signe de pitié. Alors nos réformateurs, dupes de leur système et jouets des Indiens, préférèrent, dans l'excès de leur orgueil, se laisser mourir de misère et de consomption plutôt que de revenir au milieu de nous, qui nous serions estimés heureux de leur tendre les bras. »

Que de pages terribles, que de sombres et pénibles incidents marquent cette période de l'histoire de la Guyane! J'en choisis un entre mille; pourquoi celui-là plutôt qu'un, autre demanderez-vous peut-être? parce que, mieux qu'aucun, il offre un

exemple de la justice divine : c'est le récit de la mort de Collot-d'Herbois.

« .... Son impatience lui occasionna une fièvre inflammatoire ; on lui ordonna des calmants et d'heure en heure une potion de vin mêlé de trois quarts d'eau ; le nègre qui le gardait pendant la nuit s'éloigna ou s'endormit. Collot, dans le délire, dévoré par la soif et par la fièvre, se leva brusquement et but d'un seul trait une bouteille de vin liquoreux, son corps devint un brasier, le médecin donna ordre de le porter à Cayenne, qui est éloigné de six lieues. Les nègres chargés de cette commission le jetèrent au milieu de la route, la face tournée vers un soleil brûlant. Le poste qui était sur l'habitation fut obligé d'intervenir ; les nègres disaient : *Nous ne voulons pas porter ce bourreau de la religion et des hommes !* — Qu'avez-vous, lui demanda en arrivant le chirurgien Guizouf? — *J'ai la fièvre et une sueur brûlante.* — *Je le crois bien, vous suez le crime.* — Collot se retourna et fondit en larmes ; il appelait Dieu et la sainte Vierge à son secours. Un soldat à qui il avait prêché en arrivant le système des athées, s'approche et lui demande pourquoi il invoque ce Dieu et cette Vierge, dont il se moquait quelques mois auparavant.

« *Ah! mon ami*, répond-il, *ma bouche en imposait à mon cœur.* — Puis il ajoute : *Mon Dieu, mon Dieu, puis-je encore espérer un pardon? Envoyez-moi un consolateur, envoyez-moi quelqu'un qui détourne mes yeux du brasier qui me consume!... Mon Dieu, donnez-moi la paix.*

» L'approche de ce dernier moment était si affreux qu'on fut obligé de le mettre à l'écart : pendant qu'on cherchait un prêtre, il expira les yeux entrouverts, les membres contournés, et vomissant des flots de sang et d'écume. Son enterrement eut lieu un jour de fête. Les nègres fossoyeurs pressés d'aller danser, l'inhumèrent à moitié; son corps devint la pâture des animaux immondes et des oiseaux de proie. »

Pendant que Collot mourait ainsi, son digne ami Billaud-Varennes, envoyé à Synnamari, y était reçu et traité comme une bête fauve. La justice divine vengeait dès cette vie, en la personne de ces deux hommes, les insultes et les outrages dont leur parti avait abreuvé tout ce qui était saint, noble, généreux et bon.

Mais après la mort de la presque totalité des malheureux déportés, on fit abstraction de toutes les causes, autres que l'insalubrité du climat, et

à elle seule fut attribué ce triste dénouement des vengeances métropolitaines. Alors circulèrent en France de sombres récits, qui évoquaient tout un long cortége de pâles fantômes sur le sol de la Guyane, et qui présentaient cette colonie sous des couleurs si lugubres, si terribles, que son nom seul devint un épouvantail bien capable d'éloigner à tout jamais de ses rives soi-disant inhospitalières, le colon même le plus avide ou le plus aventureux.

Quant à nous, mes jeunes amis, c'est à la Colonie elle-même que nous irons demander le dernier mot de cette grande énigme : — Qui a raison, Raleigh et le seizième siècle, ou la France et la fin du dix-huitième. Par exemple, abandonnant toutes les chimériques espérances du passé, nous ne nous occuperons que de la salubrité et de la fertilité de la Guyane, laissant aux rêveurs leurs pensées rétrospectives vers l'Eldorado, et à l'avenir le soin de prendre connaissance de l'intérieur et de fixer la Métropole sur la vérité ou l'exagération des opinions diverses sur l'existence du minerai d'or et d'argent.

Malgré l'excessive chaleur qui règne toute l'année à la Guyane, puisque les nuits les plus fraîches

ne s'abaissent jamais au-dessous de 15° réaumur, tandis qu'il monte quelquefois à 29 et 30, et que sa moyenne est entre 20 et 24°, le climat est bien éloigné d'être malsain. Il a longtemps existé en France, contre sa salubrité, d'injustes préjugés, qu'une connaissance plus exacte du pays ne permet plus de conserver. Si de nombreuses victimes ont succombé dans la plupart des tentatives de colonisation qui ont été faites jusqu'à ce jour à la Guyane, leur perte doit être attribuée plutôt à l'imprévoyance, aux privations et à la nostalgie, qu'à l'insalubrité du climat. Malgré la constante élévation de la température, et l'humidité qui règne pendant la plus grande partie de l'année; l'air est aussi pur à Cayenne et sur les habitations défrichées que dans les provinces méridionales de la France. La fièvre jaune n'a jamais exercé de ravage dans cette Colonie; la garnison y fait peu de pertes, et les Européens nouvellement arrivés n'y sont point soumis à des maladies d'acclimatement.

Venons à la fertilité..... Les terres basses une fois desséchées sont éminemment fertiles et propres à recevoir toute espèce de cultures; et il serait alors difficile, pour ne pas dire impossible, de trou-

ver un sol plus riche et d'une plus grande étendue. C'est surtout dans l'exploitation de ses bois que la Guyane offre à la France une mine inépuisable. On y trouve 108 qualités différentes de bois dont plus de 50 sont d'une nature précieuse. Dans ces forêts où la nature déploie un luxe étonnant de végétation, les arbres ne sont point groupés par famille, mais éparpillés confusément et dans un désordre admirable.

Il ne peut, je crois, vous rester aucun doute à l'endroit des deux faits que je voulais vous prouver, la salubrité et la fertilité de la Colonie qui nous occupe. Revenons donc à la fin du 18e siècle pour constater la part de malheurs et de désastres apportés à la Guyane par les guerres maritimes de cette époque, digne accompagnement et ensuite terribles continuateurs de ceux résultants de l'émancipation des noirs.

Mais j'ai hâte de détourner mon regard de ce sombre tableau et je suis heureuse d'en trouver le moyen en m'attachant bien vite à saluer l'arrivée à Cayenne de son nouveau gouverneur, Victor Hugues (1800). Avec lui, commence une ère nouvelle et si ce n'est une ère de prospérité commerciale, c'en est une du moins de richesse publique. Le

nouveau chef donne un signal accepté avec joie, suivi avec enthousiasme. Il ne s'agit de rien moins que d'organiser un système de piraterie, en état sinon d'inquiéter les forces ennemies, tout au moins capable d'entraver et d'empêcher leur commerce maritime dans ces parages. Les embarcations sont bientôt prêtes, des hommes d'une bravoure à toute épreuve ne leur font pas faute et, comme autrefois les fiers enfants de la Hollande, ils s'arrogent avec orgueil ce titre si généralement méprisé, et si digne de l'être en temps ordinaire, *de balayeurs des mers*. Courage, enfants, votre profession aujourd'hui n'est honnie ni par la loi, ni par la patrie; vous vengez nos revers et vous travaillez en même temps à l'œuvre immense de l'agrandissement et de la prospérité de la patrie et à votre fortune personnelle. Courage donc, malheur à l'étranger et vive la France !

Cet élément de richesses qui rapporta des sommes énormes à la Colonie, se tarit bientôt. Avec la paix, les corsaires furent désarmés; alors on dut regretter que l'élan eût été aussi général, et l'on fut forcé, mais trop tard, de reconnaître que ce qui avait semblé un moyen sûr de prospérité avait, en réalité par la trop grande extension qu'on lui avait

laissé prendre, nui à la prospérité future de la Colonie, et qu'en éloignant les habitants des travaux agricoles, elle avait ajouté à l'abandon de la culture et presque ruiné les exploitations qui avaient résisté aux effets désastreux de l'émancipation des noirs.

Le Gouvernement impérial avait de trop grandes choses à accomplir sur le continent pour pouvoir tourner ses regards vers notre Colonie; qui se trouva ainsi presque livrée à elle-même, de telle sorte qu'en 1809, lorsqu'une expédition Anglo-Portugaise vint se présenter devant Cayenne, la garnison ne permettait pas de faire longue résistance. Le gouverneur, qui était toujours Victor Hugues, capitula le 12 janvier, en stipulant que la Colonie serait remise, non aux Anglais, mais à leurs alliés.

Les Portugais gardèrent la Guyane française huit années; dans tout ce laps de temps, il ne se passa rien de remarquable, si ce n'est, disons-le à la louange des Portugais, les ménagements et les égards des nouveaux possesseurs envers les colons français, qui conservèrent leurs droits et leurs biens, sauf les absents dont les propriétés furent séquestrées.

Tout était donc dans le plus grand calme à la Guyane, les cultures avaient même repris un peu de vigueur, quand la paix de 1814 rétablit le pavillon de France sur tout le territoire de la Guyane où il flottait avant la guerre. Cependant la reprise de possession n'eut lieu que trois ans après le traité, c'est-à-dire en novembre 1817. Des discussions au sujet des limites méridionales avaient causé ce retard, malgré lequel nos frontières ne furent pas définitivement déterminées; aujourd'hui encore c'est une affaire pendante entre les deux Gouvernements.

Au moment où la Guyane nous fut rendue, la consommation de la France en denrées coloniales, comparée à la totalité des produits de nos Colonies, présentait un immense excédant, et comme la récente abolition de la traite des noirs interdisait de rechercher l'augmentation de ces produits dans l'accroissement de la population esclave de nos possessions d'outre-mer, force fut au Gouvernement métropolitain de tourner ses vues vers la recherche d'un autre moyen. En conséquence, il fut amené à examiner s'il ne pourrait tirer avantageusement parti de l'étendue et de la fertilité des vastes contrées de la Guyane, en augmentant sa po-

pulation, qui s'élevait seulement alors à environ 16,000 individus.

Cet accroissement de population fut le premier objet de la sollicitude du Gouvernement. Il fit transporter à la Guyane, d'abord, en 1820, 27 agriculteurs chinois et 7 malais tirés de Manille; puis, en 1821, sept familles de Settlers des Etats-Unis, en total 21 personnes.

Malheureusement le mauvais choix de ces nouveaux colons, leur manque complet d'aptitude aux travaux agricoles, l'ennui, la paresse, le découragement et la nostalgie ne tardèrent pas à les disperser ou à les faire périr, et de ces deux entreprises il ne resta rien qu'un funeste souvenir à ajouter aux précédents, et un aliment de plus aux préjugés de la Métropole contre la Colonie.

Alors, on renonça à l'introduction des colons étrangers et l'on se résolut à demander à la France elle-même des hommes et des capitaux. A cet effet, et avant de prendre une résolution définitive, on envoya sur les lieux une commission spéciale, chargée d'explorer, de préférence à tout autre, le pays arrosé par la Mana. Cette commission s'acquitta avec zèle et talent de sa tâche, et au retour, elle émit une opinion favorable au pays exploré. D'après

son rapport, on reconnut la nécessité de faire précéder l'envoi des colons de quelques travaux de défrichement et de construction, afin d'aplanir les difficultés du début. Dans ce but eut lieu une expédition préparatoire qui conduisit 164 travailleurs français dans la position désignée, à 12 ou 15 lieues de l'embouchure de la Mana.

Encore une fois, un mauvais ange présidait à cet essai. La localité fut mal choisie, et en outre les travailleurs, imbus des idées accréditées en France, se rebutèrent dès les premières difficultés; on fut obligé de les renvoyer en France et de renoncer à tout établissement, du moins dans cette partie des rives de la Mana. Un autre emplacement déjà occupé à deux lieues de l'embouchure du fleuve, parut au Gouvernement plus propre à la réussite; il essaya donc de ce côté, mais son entreprise fut basée sur une plus petite échelle que n'avaient été ses projets ultérieurs. Il se borna à y envoyer trois familles du Jura, en tout 27 personnes, qui y furent installées et pourvues de tout ce qui pouvait leur être utile et nécessaire. Après être restées quatre ans dans cet endroit et n'y être arrivées à aucun résultat, ces familles demandèrent en 1828 à rentrer en France. Le Gouvernement

ordonna leur retour, et en eut d'autant moins de regret qu'il avait appris par les autorités locales que sur ces quatre familles deux étaient complètement étrangères à la culture des terres en général, et les deux autres peu aptes à celle des denrées eoloniales.

Ainsi donc les années s'écoulaient sans rien changer dans l'état de la Guyanc. Le proverbe de nos bons aïeux : *Le temps est un grand maître*, était pris cette fois en flagrant délit de mensonge, lorsqu'une femme, animée de la seule foi religieuse, n'ayant d'autres forces et d'autres moyens que son inébranlable confiance en Dieu, son dévoûment pour les pauvres et les malheureux, et son admirable philosophie ehrétienne, se présenta pour essayer ee que tant d'autres avaient avant elle tenté sans sucеès ; mais n'anticipons pas, d'ailleurs le simplc récit des faits parlera à votre eœur bien plus éloquemment que je ne le saurais faire, et de ce réeit ressortiront une moralité et des enseignements bien plus réels et plus saisissants que ceux qui pourraient naître de nos réflexions.

La supérieurc et la fondatriee de l'ordre religieux dont j'ai déjà eu occasion de vous parler, et dont je vous ai montré les membres sous leur dénomination de sœurs de la Congrégation de Saint-

Joseph de Cluny, exerçant la fonction d'institutrices et d'hospitalières dans nos Colonies, madame Javouhey, demandait au Gouvernement le concours et la protection nécessaires à la colonisation de la Mana et se faisait forte de réussir.

Son projet était de former à la Guyane, sous la direction des sœurs de Saint-Joseph, des établissements où de nombreux orphelins des deux sexes, pussent être élevés dans le goût du travail et se créer, par leurs travaux d'agriculture, un avenir capable d'affranchir la Métropole des sommes énormes qu'ils lui coûtaient.

L'esprit d'association était la base de ce nouvel établissement; tout y devait être en commun. Un certain nombre de sœurs de voiles, de sœurs converses et de cultivateurs mariés devaient partir d'abord pour le port de la Nouvelle-Angoulême, afin de tout préparer pour l'immigration ultérieure des orphelins. Ces cultivateurs avaient pris l'engagement de travailler trois années consécutives pour la communauté, moyennant la nourriture, le logement, l'entretien et une somme de 300 francs par an, payable à la fin des trois ans. Un des traits distinctifs de ce commun engagement, c'est qu'il fut simplement verbal et que néanmoins nul ne man-

qua à ses promesses, ni la respectable supérieure ni les cultivateurs au nombre de 39, plus 12 ouvriers et 11 enfants, formant en total et réunis aux 9 sœurs de voiles et aux 27 sœurs converses, 98 personnes.

Ainsi que l'avait demandé madame Javouhey, le Gouvernement se chargea des frais de transport et d'installation des colons, de leur entretien pendant deux années et de certains travaux de dessèchement et d'assainissement, dont l'urgence fut reconnue. A la fin d'août 1828, la Colonie arrivait à son poste, c'est-à-dire sur les bords de la Mana. En même temps que l'annonce de leur départ de France, le Gouvernement local, avait reçu ordre de ne s'immiscer nullement dans l'administration intérieure de la communauté, la direction indépendante et absolue de son entreprise était laissée entièrement à madame la Supérieure-Générale de Saint-Joseph.

Le cadre restreint de cet ouvrage ne me permettant que de vous indiquer sommairement l'installation de la communauté, les soins donnés par madame Javouhey à la culture des plantes alimentaires et à l'éducation des bestiaux, son étonnante activité, son aptitude à tout comprendre et tout

voir par elle-même, enfin son influence toute pacificatrice et tout heureuse sur ceux qui l'entouraient, j'arrive au jour anniversaire de son débarquement.

Un an à peine s'est écoulé et cependant voyez quels résultats obtenus. « Déjà, dit un document officiel et authentique, déjà dix *carrés* avaient donné une bonne récolte de vivres ; vingt autres étaient tout prêts à être ensemencés, et sept cent vingts pieds de tabac, de la plus belle venue, promettaient des produits avantageux. Les troupeaux avaient reçu un notable accroissement. Cent têtes de gros bétail achetés par la directrice de l'établissement, et l'augmentation provenant du croît ajouté aux 120 fournies par le Gouvernement, avait porté à 300 le nombre total des têtes de bétail possédées par la communauté. Madame Javouhey calculait qu'au moment où cesseraient les prestations du Gouvernement, les revenus de la communauté seraient probablement en état d'y suppléer. Cette perspective engagea madame la Supérieure-Générale à solliciter l'augmentation du personnel de sa petite Colonie. Elle demanda l'envoi, aux frais du Gouvernement, de 52 nouvelles sœurs de Saint-Joseph, et de 200 orphelins de l'un et de

l'autre sexe, âgés de treize à quatorze ans. D'année en année les envois d'orphelins devaient continuer à avoir lieu jusqu'à ce qu'il y en eut assez pour peupler quatre villages de mille orphelins chacun.

Cette demande fut d'abord remise à un temps plus opportun, c'est-à-dire deux ans et demi au moins, afin de laisser écouler un laps de temps de dix mois entre le moment où la colonisation serait abandonnée aux propres ressources de la communauté et l'augmentation de cette même communauté, et enfin plus tard elle essuya un refus complet de la part du Gouvernement, autant par faute de fonds à consacrer à cette œuvre que par suite de sa confiance dans les lumières et l'opinion de M. Jubelin, opinion formulée par ce gouverneur dans une lettre adressée au ministre, en 1829.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, que ne partageait nullement madame Javouhey, qui avait tout au moins pour elle l'avantage de l'expérience et des observations personnelles, elle prévalut, ainsi que je vous le disais tout-à-l'heure.

Pendant ce temps, les subventions que le Gouvernement accordait à l'entreprise de cette pieuse fondatrice avaient cessé, mais elle ne fut point prise au dépourvu et suffit à tout. Puis arriva la fin des

engagements des colons, trois seulement restèrent attachés à la communauté, les autres revinrent en France, ou allèrent se fixer dans d'autres parties de la Guyane, ou bien encore s'établirent à leur compte au port de la Nouvelle-Angoulême pour y exploiter à leur profit la branche la plus productive des travaux de madame Javouhey, l'exploitation des bois de charpente, de menuiserie et de fine ébénisterie.

Cette défection ne ralentit en rien l'activité de l'habile supérieure; elle y suppléa par l'achat de 32 noirs qu'elle adjoignit aux 32 personnes de couleur blanche qui lui restaient.

A ce moment, 1832, l'état sanitaire de la petite Colonie était on ne peut plus satisfaisant. Dans les quatre années qui s'étaient écoulées depuis son installation, elle n'avait perdu que sept de ses membres, encore deux avaient-ils péri par suite de causes étrangères à la localité : un s'était noyé et l'autre avait succombé à une maladie de poitrine contractée avant son départ de France.

Ce fut quelque temps après l'adjonction des nègres que fut notifié à madame Javouhey le refus du Gouvernement, touchant l'envoi des orphelins. Alors elle dirigea ses vues vers un autre point et,

sans toucher en rien à ses projets, elle en changea le but.

Ce changement eut lieu en 1835, et voici en quoi il consista. Ne pouvant peupler son établissement d'orphelins, madame la Supérieure-Générale de Saint-Joseph, dans son ardent besoin d'être utile aux membres souffrants de l'humanité et d'en soulager le plus grand nombre possible, jeta les yeux sur ce qui l'entourait et demanda à la société une plaie à fermer, une bonne œuvre à accomplir, un besoin ou une lacune à combler. A cet éloquent et charitable regard, la société coloniale montra des hommes prêts à être rendus à la liberté, des esclaves touchant à la limite qui devait les faire hommes libres, et hors d'état cependant, par leur ignorance, leur cupidité, leur paresse et l'absence complète de principes religieux, hors d'état, dis-je, de mettre à profit pour le bien, la liberté qui les attendait. C'étaient les noirs de traite libérés en vertu de la loi du 4 mars 1831.

Certes, il y avait là bien à faire, c'était une cure morale à opérer d'autant plus difficile, que tout était à vaincre : nature, penchants, habitudes, incapacité. N'importe, pour l'âme réellement et éminemment chrétienne, il n'est pas d'obstacle in-

surmontable ; madame Javouhey se mit incontinent à l'œuvre et clle s'adressa directement au Gouvernement qui lui accorda sur-le-champ que les noirs libérés existant à la Guyane fussent succcssivement envoyés à la Mana et placés sous sa direction immédiate et exclusive, sûr que, grâce à son activc charité et à la sage persuasion de sa parolc et de sa bonté, ils seraient largement préparés par le travail, les bonnes mœurs et les croyances religieuses, à cctte liberté dont bientôt ils devaient jouir sans réscrve.

Quc faut-il ajouter, mes jeunes amis, si ce n'est qu'au moment où je vous parle, plus de six cents noirs bénissent la Providence tutélaire qui, sous la noble figure de cette femme, sous son saint habit religieux, les dirige et les guide; qu'ils travaillent avec zèle et ardeur au succès de la Colonic, qui avance ainsi dans une voie meilleure et plus prospère qu'il n'était permis de l'espérer (1).

Ce fait vient à l'appui de l'influence apportée par

(1) Ces détails fournis par la bienveillance de madame Javouhey elle-même, et soumis à son approbation, remontent à 1848. Depuis cette époque, la situation de la Mana s'est encore améliorée ; mais la Congrégation de St-Joseph a fait une bien douloureuse perte, celle de sa vénérable fondatrice.

l'impulsion chrétienne à une œuvre quelconque; et de l'importance qu'il y ait unité, ensemble, désintéressement et charité dans toute association pour qu'elle réussisse. Je n'en veux pour témoin avec l'entreprise qui nous occupe, que la Colonie des trappistes de Staouëli et que la maison d'orphelins dirigée près de Bouffarik par les Pères Jésuites (1). Ces trois exemples me suffisent entre tous et je ne crois pas qu'aucun de mes jeunes lecteurs en veuille récuser la force et le poids. Je reviens donc à une de nos maximes favorites : *L'union fait la force*, et j'ajoute : la ferme direction considérée au point de vue chrétien procure seule l'union durable et inébranlable !

En vous racontant l'admirable colonisation de la Mana, j'ai négligé un peu la Guyane en général. Quelques mots résument toute la période comprise entre le moment où elle nous fut rendue en 1817 et l'époque actuelle : depuis lors, son importance, sous le double rapport de l'agriculture et du commerce, a presque triplé.

(1) Voir l'*Histoire de l'Algérie racontée à la jeunesse*, par le même auteur.

CHAPITRE IV.

Chapitre complémentaire.

Topographie. — L'île de Cayenne. — Ilots. — Rivières. — Marais. — Savanes. — Saisons. — Météorologie. — Vents. — Population. — Indiens indigènes. — Blancs. — Affranchis. — Nègres. — Organisation gouvernementale. — Ordres. — Régime municipal. — Garnison. — Dépenses. — Agriculture. — Café. — Coton. — Rocou. — Giroflier. — Cacaoyer. — Cannelier. — Muscadier. — Indigo. — Vétyver. — Vanille. — Vivres du pays. — Industrie. — Commerce. — Poids et mesures. — Monnaies. — Etablissement d'utilité publique. — Clergé. — Léproserie. — Les lépreux à la Guyane.

Outre la possession de cette partie du continent américain que nous appelons Guyane, et dont nous avons évalué la superficie à 18,000 lieues carrées,

la France a encore sur ces côtes, l'île de Cayenne, et plusieurs autres îles.

L'île de Cayenne a environ 12 lieues de circonférence; elle est séparée du continent, au nord-est et au sud-est, par les rivières de *Mahury* et de *Cayenne*, qui se jettent à la mer à deux lieues de distance l'une de l'autre, et au sud-ouest par un canal naturel, appelé *Rivière du Tour-de-l'Ile*, qui communique avec le Mahury et la rivière de Cayenne, à deux ou trois lieues au-dessus de leur embouchure. Dans cette île est bâtie la ville du même nom, chef-lieu de toutes nos possessions dans cette partie de l'Amérique, et du reste la seule ville qui y existe. On n'y trouve en plus que trois bourgs, ceux *d'Approuague*, de *Kourou* et de *Sinnamary*, ce dernier est le chef-lieu du second canton de la Guyane. Le premier est celui de Cayenne.

Ces deux cantons se subdivisent en quatorze quartiers ou communes.

Mais revenons à Cayenne. C'est une ville assez triste, renfermant de cinq à six cents maisons presque toutes en bois, et cinq à six mille âmes. Avec son port et sa rade ouverts au commerce et à la navigation, elle est l'entrepôt et le seul débou-

ché de tout l'intérieur, ce qui lui donne une grande importance et un aspect très animé.

Maintenant, si nous quittons l'île et que nous suivions la côte du sud au nord, nous trouverons successivement onze îlots, dont cinq sont groupés et désignés sous le nom d'îlots de rivière, trois également groupés et appelés îles du Salut. Les trois autres sont isolées et ne présentent à l'œil qu'une masse de rochers s'élevant au-dessus du niveau de la mer, deux à quelques pieds seulement, et le troisième à une quarantaine de mètres.

Peu de contrées ont autant de rivières que la Guyane. On y compte vingt-deux fleuves ou rivières qui débouchent dans la mer, et il serait impossible d'indiquer, même approximativement, le nombre de leurs affluents, indépendamment desquels l'intérieur des terres possède encore bon nombre de canaux naturels que la saison des pluies remplit abondamment, mais qui, une fois qu'elle est passée, se tarissent et restent à sec.

Toutes ces rivières avec leurs ramifications établissent de nombreuses communications entre les différentes parties du territoire; aussi est-il à remarquer, le transport des denrées de la Colonie se faisant par eau, que dans aucune autre de nos posses-

sions, les routes n'ont été autant négligées qu'à la Guyane, à tel point qu'il n'y en existe qu'une seule qui traverse l'île de Cayenne; partout ailleurs on ne rencontre pour tout chemin, que de simples sentiers et plus fréquemment encore des tracés pratiqués à travers les bois et les savanes, que peuvent seuls, et à grand peine, parcourir les piétons et quelques bêtes de somme.

La direction générale des principales rivières de la Guyane, est du sud au nord et elles cessent presque toutes d'être navigables à la distance de 15 à 20 lieues de leur embouchure. Elles ont peu de pente, peu de rapidité et leurs bords sont très peu élevées. Dans la saison sèche, les eaux baissent excessivement, mais à la suite des pluies, elles montent à une telle hauteur, qu'elles déversent à droite et à gauche des masses d'eau connues sous le nom de *doucins*, qui ne tardent pas à couvrir et à inonder au loin la plaine.

Les deux principales rivières de la Guyane française, sont le Maroni à l'ouest de Cayenne, et l'Oyapock à l'est. « On n'a point encore reconnu d'une manière certaine les sources de ces deux fleuves que l'on a lieu de croire très rapprochées l'une de l'autre. Ils coulent dans des directions opposées,

et décrivent, en s'éloignant l'un de l'autre, un grand arc de cercle qui embrasse toute la partie habitée de la Colonie, et dont la corde, à partir d'une embouchure à l'autre, a environ 70 lieues de longueur. La ville de Cayenne, se trouve située à 30 lieues de l'Oyapock, et à 40 lieues du Maroni.

Les débordements du fleuve dont je vous parlais tout à l'heure, joints à l'effet des pluies diluviales de la Guyane, forment de nombreux et vastes marais, dont les uns, produisant dans leur sol toujours noyé de magnifiques forêts de *mangliers*, arbres hauts de 20 à 30 pieds, sont désignés sous la dénomination de *Piripris*, et les autres, presque complètement desséchés, présentant à l'œil l'aspect de riches prairies parsemées et coupées de *Palmiers pinots*, portent le nom de Pinotières, et donnent, dans la saison sèche, de bons pâturages.

Quant aux savanes, ces immenses prairies que la nature a jetées sur le sol américain pour lui faire une de ses plus brillantes parures, je ne vous les décrirai pas, sûre que tous vous vous les êtes représentées dans votre jeune imagination, avec leur végétation puissante, avec leurs fleurs admirables, leurs forêts de plantes et aussi leurs hôtes redou-

tables de serpents et de reptiles, glissant sous les herbes, tandis que leurs tiges sont effleurées de mille papillons aux ailes diaprées, de mille insectes au corsage brillant, de mille oiseaux enfin, au plumage de feu, de pourpre ou d'or, aux cris bizarres ou mélodieux, au vol rapide et léger.

A la Guyane, on les divise en *savanes solides* ayant pour bases le granit recouvert d'une très légère couche de sable et de terre végétale, présentant à l'œil une gracieuse chaîne d'ondulations du plus beau vert; et en *savanes tremblantes*, vastes marais recouverts, sur une couche d'un ou deux pieds de terreau, d'herbes aquatiques, hautes, touffues présentant aux regards l'aspect d'une mer calme, immobile et admirablement verdoyante.

On ne connaît à Cayenne que deux saisons, la saison sèche et celle des pluies. La première commence en juin et dure environ 5 mois. Les pluies ne sont pas continuelles, parfois une, deux, trois et même quatre semaines de beau temps viennent les interrompre.

Des observations météorologiques savantes et bien suivies, sont arrivées à établir que, année commune, il tombe à Cayenne 120 pouces d'eau, il en

tombe d'avantage dans l'intérieur. Les mois les plus pluvieux sont ceux de janvier, février, avril et mai.

Les vents dominants sur les côtes de la Guyane, sont le nord-est et le sud-est. Pendant la saison sèche, ils soufflent de l'est au sud et pendant la saison pluvieuse de l'est au nord.

A la Guyane on ne connaît pas l'*ouragan*, ce fléau destructeur aux Antilles, non plus que la violence des *raz-de-marée* qui s'y font sentir à peine et sans aucun danger, dans l'arrière saison, aux mois de novembre et de décembre; enfin les *tremblements de terre* y sont rares et n'y ont jamais causé de dommages notables.

Rien ne nous retenant plus maintenant, nous allons aborder la question de la population, question déjà presque résolue dans la précédente partie, puisqu'ici, comme aux Antilles, comme à Bourbon, comme enfin dans toutes les Colonies à culture, les éléments sont les mêmes, sauf l'existence à la Guyane de quelques centaines d'Indiens aborigènes libres.

Ces Indiens sont les descendants des anciens possesseurs du pays, et, ce qui achèverait de faire tomber certains récits des voyageurs de la fin du quinzième siècle, qui les représentaient comme an-

tropophages, récits déjà démentis au seizième siècle par Raleigh, c'est qu'ils sont par nature doux, hospitaliers, paisibles, nomades et grands chasseurs ; ils se construisent des cabanes de branchages au lieu giboyeux ou poissonneux qui plaît à leur imagination ou qui est propice à leurs besoins, et ils le quittent au premier caprice, au premier désir de changement.

Leur religion est presque nulle, ils n'ont pour toutes pratiques que certaines conjurations contre le mauvais génie qu'ils craignent par-dessus tout. Du reste il serait difficile de débarrasser leurs croyances de leurs superstitions et de les montrer sous la forme d'un principe, voire même d'une idée.

Les principales tribus près de nos établissements, reconnaissant la possession française, mais vivant dans une complète indépendance de l'autorité du gouverneur, sont celles des *Approuagues*, des *Galibis*, des *Emerillons* et des *Oyaimpis*. Leur nombre est évalué à 700 environ. Nos relations avec eux sont peu fréquentes, mais toutes amicales, ils nous témoignent une confiance entière ; en revanche, notre protection et notre justice ne leur font jamais défaut.

Quant aux peuplades qui vivent aux extrémités

de notre Colonie, ou sur les terres non encore explorées, de l'intérieur, leurs noms et leur nombre nous sont complètement inconnus.

La population libre de Cayenne, blancs ou hommes de couleur, les Indiens exceptés, ne dépasse pas le chiffre de 7,000 et celle des nègres 17,000.

Parmi les individus libres, les blancs entrent pour un sixième environ, le reste est formé par les gens de couleur, qui sont séparés des premiers par des préjugés moins prononcés qu'aux Antilles et qui tendent encore tous les jours à diminuer, si bien que le moment ne semble plus éloigné où il y aura fusion complète.

Parmi les hommes de couleur de la Guyane française, il en est quelques-uns qui jouissent d'une assez grande fortune; mais la plupart vivent du produit de leur industrie ou de leur travail. L'élite de cette classe se compose d'un certain nombre de propriétaires, de marchands, de régisseurs, d'entrepreneurs de bâtiments, et de maîtres ouvriers charpentiers ou menuisiers.

Leur instruction est médiocre; mais ils recherchent l'occasion de s'instruire. Quant à leurs mœurs, elles offrent depuis quelques années une amélioraion sensible, surtout dans les anciennes familles

de couleur, qui par leur éducation et leur fortune se rapprochent d'avantage des familles blanches créoles. Quelques-unes même se distinguent par une vie tout à fait régulière et honorable.

La plupart des nouveaux affranchis habitent la ville de Cayenne. Ils y vivent assez paisibles; mais c'est surtout chez eux que se sont fait remarquer, du moins jusqu'à présent, la fainéantise, l'immoralité, le dégoût de toute habitude sociale.

Outre les diverses populations dont je viens de vous parler, il existe à la Guyane une population qui se renouvelle par les arrivées et les départs, population flottante, s'élevant à un millier de personnes, dans laquelle je fais entrer le personnel civil et militaire. Ces divers nombres réunis nous donnent un total général de 25 à 26,000 âmes.

Ici, comme aux Antilles et à Bourbon, nous trouvons un conseil colonial et par conséquent le système électif en vigueur. Les éligibles et les électeurs y sont soumis aux mêmes conditions.

L'organisation du Gouvernement de la Guyane, ne diffère que sur deux points importants de celle du Gouvernement des Antilles Françaises : 1° il n'y a point ici de commandant militaire; 2° les attributions de l'ordonnateur et du directeur de l'intérieur

y sont réunies entre les mains d'un seul fonctionnaire, qui a le titre *d'ordonnateur*. Le gouverneur réside à Cayenne.

Les différents codes de la Métropole ont été successivement mis en vigueur à la Guyane, après avoir toutefois subi quelques modifications. La justice y est rendue par deux tribunaux de paix, un tribunal de première instance, une cour royale et une cour d'assises, auxquels il faut ajouter le conseil privé, la commission des prises et les conseils de guerre qui connaissent respectivement des matières à eux attribuées.

Quant au régime municipal, il se borne pour toutes les communes à un maire, sauf à Cayenne où a été créé un conseil formé du maire, des deux adjoints et de huit conseillers municipaux.

La garnison est un peu moins forte qu'à Bourbon, mais elle se compose des mêmes éléments, ainsi que la milice locale dont l'effectif est à la Guyane de 350 hommes.

Les dépenses de souveraineté et de protection coûtent à la Métropole environ 700,000 francs, et celles d'administration intérieure, couvertes par les revenus locaux, se portent à 800,000.

L'agriculture est loin d'être aussi développée à la

Guyane française, que pourraient le faire présumer la richesse du sol, son étendue, et l'ancienneté de la colonisation. Au nombre des causes qui ont concouru jusqu'ici à maintenir la Colonie dans cet état de langueur, il faut surtout compter les directions vicieuses ou incertaines, qui ont présidé aux spéculations diverses dont elle a été l'objet, et le rapide accroissement que prirent, dès l'origine des Colonies occidentales, les cultures des Antilles, et surtout celles de Saint-Domingue, accroissement qui fit porter vers ces îles tous les capitaux et tous les bras dont on put disposer. Cependant la Guyane française, favorisée par sa position géographique, par l'étendue et la fertilité de ses terres encore vierges, renferme dans son sein des germes de prospérité qui n'attendent aussi que des bras et des capitaux pour être fécondés, et dont le développement placerait certainement cette intéressante possession au premier rang parmi nos établissements coloniaux.

C'est surtout quant à l'exploitation des bois et à l'éducation des bestiaux, que la Guyane offre des ressources immenses; le Gouvernement s'applique à les développer; mais, ainsi qu'on l'a déjà dit, la faiblesse de la population agricole et l'insuffi-

sance des capitaux rendent nécessairement très lents les progrès de la Colonie, sous ce rapport, comme sous tous les autres.

Les principales cultures à la Guyane sont : la *canne à sucre*, qui n'y a réellement pris d'extention que depuis 1829. Il est à remarquer que l'on trouve, à la Guyane, un assez bon nombre de terres qui rendent, plantées en cannes, un quart de plus que les meilleurs terrains des Antilles.

Le *café;* sa culture ne tient qu'un rang secondaire dans les produits de la Guyane, et comme il est très estimé dans le commerce, on ne peut attribuer ce manque d'importance qu'à la nonehalanee des colons. Les trois espèces qui y ont été naturalisées sont le Cafeyer *d'Arabie*, le Cafeyer moka, et le Cafeyer *nain*, dit le *Roi*.

Le *coton* de la Guyane est de qualité supérieure. En général il est vendu sur les marchés de France au même prix que celui de Fernambouc. Le cotonnier est plus beau et plus soyeux dans les terres hautes, mais il y produit moins que dans les basses.

La culture du *rocou* est la plus ancienne de la Guyane française, elle exige peu de bras et de gens. Le rocouyer, arbrisseau qui se plaît dans les terrains marécageux, donne les plus belles récoltes

après des hivers très pluvieux. Sa graine donne une couleur qui sert à teindre en jaune et en rouge. Sa valeur est très mobile. On le voit d'un moment à l'autre descendre de 2 francs le kilo à 40 c.; ces brusques variations tiennent au plus ou moins de besoin de commerce.

Le *giroflier* n'est cultivé avec quelque extension que depuis une vingtaine d'années. La qualité des girofles y est excellente et très aromatisée. L'expérience a appris qu'à la Guyane on obtient en général une bonne, une moyenne et une mauvaise récolte de girofle, et cela alternativement.

Le *cacaoyer* croît naturellement dans les forêts du pays, particulièrement dans celles de l'Oyapock et du Camapi. On n'a guère commencé à l'y cultiver que vers 1728. Ce genre de culture convient surtout aux petits habitants à cause du peu de frais qu'il exige.

Le *cannellier* acquiert à Cayenne un grand développement; néanmoins, ses produits sont de beaucoup inférieurs, quant à la qualité et à l'arôme, à ceux de Ceylan. On ne sait encore si cette infériorité tient à la nature du sol, à la variété des canneliers importés à Cayenne, ou au défaut de préparation de la cannelle.

Le *muscadier*, introduit à la Guyane en 1795, n'y a nullement réussi.

Les essais de culture n'ont pas eu un sort meilleur, pour l'indigo non plus qu'à l'égard du tabac.

Le *vétyver* de l'Inde, plante herbacée, dont la racine est aromatique, a été naturalisé avec succès à la Guyane; toutefois, il n'y est encore cultivé que dans les jardins.

Enfin, la *vanille* est ici une production indigène et l'on doit s'étonner de n'en pas trouver la culture plus généralement répandue.

Nous terminons cette petite revue agricole par les cultures dites *vivres du pays*, c'est-à-dire le *manioc*, les *ignames* et autres racines nourricières, le *riz*, le *maïs*, *les bananes* et les *choux palmistes*; et par la nomenclature des fruits excellents que produit la Guyane avec une grande abondance, tels que *l'ananas*, la *banane*, la *sapotille*, la *barbadine*, la *pomme-cannelle*, le *corossol*, la *mangue*, la *gayade*, *l'avocat*, le *monbin*, le *coco*, et la *grenade*. Le raisin de treille est le seul fruit d'Europe qui y soit cultivé avec quelque succès.

L'industrie à la Guyane française, comme dans nos autres Colonies, est à peu près nulle, sauf dans son application à la préparation des

denrées coloniales et aux besoins journaliers de la vie.

La profession manuelle qui y a pris le plus de développement et acquis un certain degré de perfection, est celle de charpentier. Ce fait s'explique par le grand nombre de constructions en bois que l'on trouve dans le pays.

Quant au commerce, la Guyane est, sous ce rapport, plus favorisée que les Colonies que nous avons déjà vues. Le port de Cayenne a conservé, depuis la dernière reprise de possession de la Colonie, les franchises qui lui avaient été antérieurement accordées, dans le but de laisser toute l'extension possible à scs rapports avec l'extérieur. Ainsi tous les pavillons y sont indistinctement admis, et les transactions commerciales facultatives avec toutes les nations; seulement le commerce et la navigation de la Métropole y ont été mis à l'abri d'une concurrence illimitée au moyen de tarifs et de restrictions en sa faveur.

Le système des poids et mesures et le système monétaire sont à la Guyane établis sur les mêmes bases qu'en France. Les monnaies d'or et d'argent y ayant cours, sont celles de France, de Portugal, d'Espagne et d'Angleterre.

Nous sommes arrivés aux établissements d'utilité publique. Outre les trois Eglises existant sur le territoire de la Guyane et desservies par huit prêtres dont un *Préfet apostolique*, nous n'y trouvons qu'un hôpital, une prison, une imprimerie, un bureau de bienfaisance, une école primaire pour les garçons tenue par des instituteurs laïques, une maison des dames de Saint-Joseph, comprenant un pensionnat et une école primaire gratuite et enfin un de ces établissements, heureusement inconnus à l'Europe moderne : *une léproserie.* Ce fléau du moyen-âge que nous nous figurons presque une création des chroniqueurs de cette époque, tellement tout vestige en a disparu pour nous, sévit dans toute sa force à la Guyane, et la léproserie y contient actuellement plus de 120 lépreux.

Cette léproserie, où tous les individus attaqués de la maladie, sont reçus, soignés et entretenus aux frais de la Colonie, existait depuis longtemps, située hors de tout contact humain, dans une des îles du Salut. En 1833, sur la demande de Madame Javouhey, cet établissement a été transféré, dans un endroit plus propice, sur les bords de l'Acarouani, un des affluents de la Mana, et, depuis cette époque, il est placé sous la direction de Madame

la Supérieure-Générale de Saint-Joseph, dont les soins éclairés et l'active surveillance ont opéré une très heureuse influence sur le sort de ces malheureux; caste de parias que la marque au front d'un doigt réprobateur et que la crainte attachée à tout mal épidémique, à toute infirmité visible et répulsive, rejette loin et en dehors de la société. Encore un acte de haute charité chrétienne à enregistrer! encore une occasion de faire cette remarque si consolante et si douce : partout où est la souffrance, cherchons à côté le dévoûment religieux et soyons sûrs d'avance de l'y trouver!

FIN DE LA GUYANE FRANÇAISE.

TABLE.

PREMIÈRE PARTIE.

Les Antilles.

—

CHAPITRE PREMIER.

Saint-Christophe, première Colonie française aux Antilles.

CHAPITRE II.

La Guadeloupe. 1635 — 1661.

CHAPITRE III.

Suite de la Guadeloupe. 1664 — 1848.

CHAPITRE IV.

La Martinique. 1635 — 1674.

CHAPITRE V.

Suite de la Martinique. 1675 — 1818.

CHAPITRE VI.

Chapitre complémentaire.

SECONDE PARTIE.

Ile Bourbon.

CHAPITRE PREMIER.

L'Ile Bourbon et ses habitants.

CHAPITRE II.

Bourbon sous le régime de la Compagnie des Indes. De 1545 — 1767.

CHAPITRE III.

Réorganisation et marche progressive. (1767—1848)

CHAPITRE IV.

Chapitre complémentaire.

TROISIÈME PARTIE.

Guyane.

—

CHAPITRE PREMIER.

Fondation de la colonie. — Poncet de Bretigny.

CHAPITRE II.

Progrès de notre Colonie, M. de Malouet.

CHAPITRE III.

Etablissement de la Mana.

CHAPITRE IV.

Chapitre complémentaire.

FIN DE LA TABLE.

Roanne, imprimerie de Sauzon.

